



# Études économiques de l'OCDE NOUVELLE-ZÉLANDE

JUIN 2019 (VERSION ABRÉGÉE)





**Études économiques  
de l'OCDE :  
Nouvelle-Zélande 2019  
(version abrégée)**

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

**Merci de citer cet ouvrage comme suit :**

OCDE (2019), *Études économiques de l'OCDE : Nouvelle-Zélande 2019 (version abrégée)*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/c79319d8-fr>.

ISBN 978-92-64-38188-9 (pdf)

Études économiques de l'OCDE  
ISSN 0304-3363 (imprimé)  
ISSN 1684-3428 (en ligne)

Études économiques de l'OCDE : Nouvelle-Zélande  
ISSN 1995-3119 (imprimé)  
ISSN 1999-0170 (en ligne)

**Crédits photo :** Couverture : Lake Pukaki and Aoraki/Mt Cook © Tourism New Zealand, Rob Suisted.

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : [www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm](http://www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm).

© OCDE 2019

---

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

---

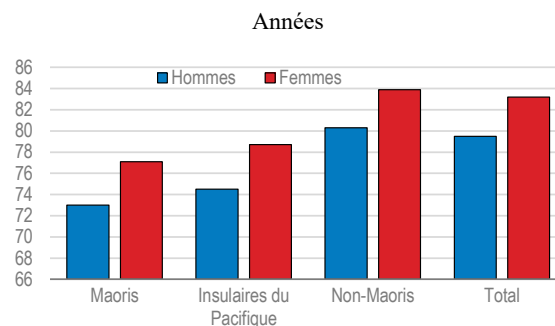
## *Résumé*

*Le bien-être est globalement élevé, mais il n'est pas généralisé*

Actuellement, le bien-être est globalement élevé en Nouvelle-Zélande, mais certaines faiblesses se sont fait jour. Les résultats sont très bons en ce qui concerne l'emploi et le chômage, l'état de santé perçue, l'aide sociale, la qualité de l'air et la satisfaction à l'égard de l'existence, mais moins lorsqu'il s'agit des rémunérations et revenus des ménages, de l'accessibilité au logement et de l'incidence de la durée de travail élevée. La distribution des revenus est plus inégale que la moyenne de l'OCDE, parce que la redistribution par le biais du système de prélèvements et de transferts est moins bonne, et les ménages à hauts revenus y occupent une place plus prépondérante. Les résultats en matière d'éducation, de santé et de logement varient fortement en fonction du milieu socioéconomique et de l'origine ethnique, les Maoris et les Insulaires du Pacifique étant souvent les plus mal classés.

**Améliorer le bien-être des Néo-Zélandais et de leur famille est l'une des trois priorités stratégiques du gouvernement.** Parmi le vaste programme que s'est fixé celui-ci figurent plusieurs mesures : modification de la législation pour y inscrire la définition d'objectifs en matière de bien-être et la diffusion d'informations à ce propos ; élaboration de séries de cadres et d'indicateurs du bien-être ; et utilisation de données objectives destinées à éclairer la fixation des priorités et les décisions budgétaires, notamment grâce à l'intégration d'analyses du bien-être dans les instruments d'action. Les autres priorités stratégiques sont de mettre en place une économie productive, durable et inclusive et de renouveler l'exercice du pouvoir gouvernemental.

**Graphique A. C'est chez les Maoris et les Insulaires du Pacifique que l'espérance de vie est la plus courte**



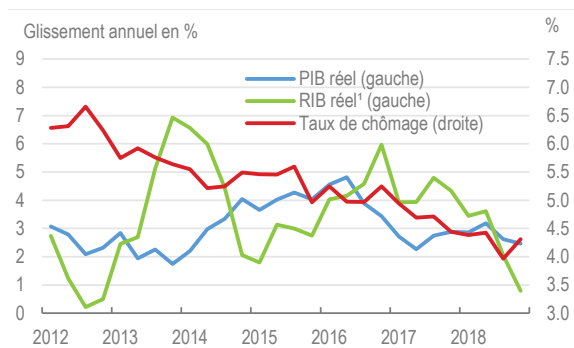
Source : Stats NZ, *New Zealand Period Life Tables 2012–14*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933948549>

*La croissance économique s'est stabilisée*

**La croissance économique est un moteur important du bien-être parce qu'elle contribue de manière positive à l'emploi et aux revenus.** La croissance s'est stabilisée aux alentours de 2½ pour cent et, exprimée par habitant, à un niveau tout juste inférieur à 1 %. La hausse de la consommation privée a perdu quelque peu de sa vigueur depuis 2016, les entrées migratoires ayant diminué par rapport à leur pic passé et les gains de patrimoine liés à l'appréciation des prix des logements ayant ralenti. Le faible niveau de confiance dans les entreprises a contribué à la modération de l'investissement de celles-ci, malgré des contraintes de capacité. Les termes de l'échange se sont légèrement repliés par rapport au plus haut atteint à la fin de 2017 et dans le tourisme, la demande reste forte, bien qu'en cours de ralentissement.

### Graphique B. La croissance économique s'est stabilisée et les contraintes de capacité sont fortes



1. Le revenu intérieur brut (RIB) réel est égal au PIB réel corrigé des variations des termes de l'échange.

Source : OCDE, base de données des Perspectives économiques de l'OCDE.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933948568>

**La politique macroéconomique est expansionniste, mais la politique budgétaire devrait devenir globalement neutre.** Le taux d'intérêt directeur se situe actuellement à 1,5 %, niveau le plus bas jamais atteint, et ne devrait pas être relevé avant la fin de 2020. La politique budgétaire a pris une orientation expansionniste en 2018, à la suite de la hausse des dépenses consacrées aux infrastructures, à la santé et à l'éducation ainsi que des transferts au bénéfice des étudiants et des familles. La politique budgétaire devrait devenir globalement neutre en 2020 en l'absence de tout autre mesure discrétionnaire. La situation budgétaire solide de la Nouvelle-Zélande contribue au bien-être au sens où elle préserve le capital économique et étaye la stabilité macroéconomique.

**La croissance économique devrait, selon les prévisions, rester proche de son niveau potentiel.** La baisse de l'immigration et la hausse des prix des logements continueront de peser sur la consommation, mais cette évolution sera compensée par des relèvements du salaire minimum et par des décisions en matière d'équité salariale. La demande extérieure devrait augmenter plus lentement, ce qui pèsera sur la croissance des exportations.

**Au plan national, le principal risque réside dans une correction du marché du logement,**

même si l'on ne relève aucun signe d'offre excédentaire. Les effets d'une contraction seraient amplifiés par les niveaux élevés d'endettement des ménages résultant de l'augmentation régulière des prix des logements. Au niveau international, l'aggravation des restrictions commerciales pourrait avoir des répercussions négatives considérables sur la Nouvelle-Zélande, qui est une petite économie ouverte ayant un marché intérieur de taille modeste et qui est fortement exposée aux variations des prix internationaux des matières premières.

### Tableau A. La croissance devrait se maintenir aux alentours de son niveau potentiel

	2018	2019	2020
<b>Produit intérieur brut (PIB)</b>	<b>2.8</b>	<b>2.6</b>	<b>2.5</b>
Consommation privée	3.3	3.4	2.5
Consommation publique	2.2	2.1	1.4
Formation brute de capital fixe	3.8	2.0	3.2
Exportations	3.0	2.4	2.9
Importations	5.5	0.0	3.1
Taux de chômage	4.3	4.2	4.3
Indice des prix à la consommation	1.6	1.5	2.1
Solde budgétaire des administrations publiques (% du PIB)	0.1	-0.4	0.1
Déficit courant (% du PIB)	-3.7	-2.9	-2.7

Source : OCDE, base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 105.

### Des réformes du marché du travail ont été engagées

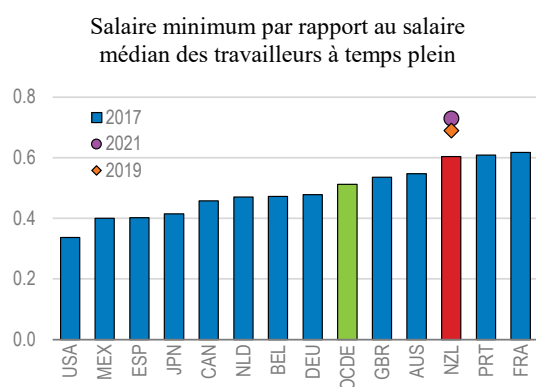
**Le salaire minimum est élevé par rapport au salaire médian et actuellement, il augmente de façon très sensible,** si bien que la part des heures travaillées au salaire minimum devrait plus que doubler pour passer à 19 %. Cette évolution entraînera une hausse des salaires pour les personnes faiblement rémunérées mais, si les effets sont semblables à ceux observés dans d'autres pays de l'OCDE, elle pourrait avoir pour conséquence de réduire l'emploi des jeunes, des femmes et des personnes peu qualifiées. Par ailleurs, il est peu probable que cette hausse ait beaucoup d'impact sur la pauvreté, dans la mesure où elle n'est pas correctement ciblée sur les ménages à faibles revenus.



Le gouvernement prévoit de mettre en place des accords de rémunération équitable (FPA, *Fair Pay Agreements*), qui permettront aux parties satisfaisant certains critères de négocier des conditions d'emploi minimales qui s'appliqueront à l'ensemble d'un secteur ou d'une profession, et se traduiront par une augmentation du pouvoir de négociation et des salaires des travailleurs. Les FPA sont susceptibles de réduire les inégalités de salaire, mais aussi les gains de la productivité dans les secteurs visés si la liberté de définir les conditions d'emploi au niveau de l'entreprise n'est pas suffisamment préservée.

Un projet de loi a été soumis au Parlement pour faciliter les négociations relatives à l'équité salariale, destinées à concrétiser le principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. Une plus grande égalité salariale entre les hommes et les femmes permettra de réduire encore l'écart modeste qui existe en la matière en Nouvelle-Zélande. Le versement d'arriérés de rémunération pourrait avoir des conséquences financières négatives sur certaines petites et moyennes entreprises (PME), mais la probabilité que de tels versements aient lieu et leur importance restent incertaines.

Graphique C. Le salaire minimum est élevé



Source : Stats NZ ; OCDE, base de données sur les rémunérations et salaires.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933948587>

### *Des changements sont en cours à la banque centrale*

Le gouvernement a achevé la première phase de son examen de la loi sur la Banque de réserve (*Reserve Bank Act*), apportant des précisions sur le rôle de la Banque pour « promouvoir la prospérité et le bien-être des Néo-Zélandais ». La deuxième phase sera l'occasion de mettre en place une assurance des dépôts pour protéger les déposants et conforter la stabilité financière.

De son côté, la Banque de réserve a proposé de durcir fortement les obligations des banques en matière de fonds propres. Des exigences de fonds propres élevées permettent de réduire les coûts des crises financières, mais peuvent aussi freiner l'activité économique du fait d'une hausse des taux débiteurs. Globalement, et abstraction faite d'incertitudes considérables, une augmentation des fonds propres des banques présenterait sans doute des avantages en termes nets, mais ses effets devraient faire l'objet d'un suivi attentif.

### *Une approche de la définition de l'action publique axée sur le bien-être est en cours de mise en œuvre*

En s'appuyant sur les travaux menés pendant de nombreuses années, le Trésor néo-zélandais a récemment actualisé son cadre d'évaluation des niveaux de vie (LSF, *Living Standards Framework*) et publié un Tableau de bord pour mesurer le bien-être et rapporter des informations en la matière. Globalement, les concepts et les indicateurs utilisés dans ce Tableau de bord correspondent bien à ceux qui sont utilisés dans d'autres pays, mais il présente des lacunes, notamment concernant certains aspects du capital naturel, pour lesquels les résultats de la Nouvelle-Zélande se dégradent dans une certaine mesure ou sont médiocres. Des travaux visant à combler ces lacunes sont en cours, et une base de données plus complète (*Indicators Aotearoa New Zealand*) est actuellement élaborée par l'Office statistique de Nouvelle-Zélande (Stats NZ).



**Cinq priorités définies à l'aide de données sur le bien-être ont été retenues dans le budget 2019.** Tous les organismes publics souhaitant obtenir des financements pour lancer de nouvelles initiatives doivent en cerner l'impact sur le bien-être. L'outil d'analyse coûts-avantages du Trésor a été actualisé de manière à établir un lien entre les effets induits et différents domaines du bien-être, et il peut être utilisé pour étayer les demandes de crédits budgétaires lors de leur élaboration. Les initiatives conformes aux priorités budgétaires et caractérisées par une collaboration entre les différents organismes publics et domaines d'activités concernés seront privilégiées.

**Le gouvernement est également en train d'étudier des options permettant d'intégrer une approche fondée sur le bien-être dans la législation.** Selon les dernières propositions relatives à la loi sur les finances publiques (*Public Finance Act*), les administrations devraient fixer des objectifs de bien-être et rendre compte de leur réalisation chaque année, tandis que le Trésor publierait un rapport sur le bien-être tous les quatre ans. Ces propositions font suite à l'adoption en 2018 de la loi sur la réduction de la pauvreté des enfants (*Child Poverty Reduction Act*), qui a eu pour effet d'inscrire dans la législation l'obligation de mesurer la pauvreté des enfants et de fixer des objectifs en la matière.

*L'eau et le changement climatique sont des enjeux clés pour le bien-être à l'avenir*

**Les performances de la Nouvelle-Zélande en matière de ressources nécessaires au bien-être futur sont mitigées.** La durabilité du bien-être au fil du temps est évaluée par l'OCDE au moyen de quatre stocks de ressources ou de « capitaux » : le capital financier et physique, le capital humain, le capital social et le capital naturel. En Nouvelle-Zélande, le capital social constitue nettement un atout, avec un niveau important de confiance et d'engagement civique et un faible niveau de perception de la corruption. Les qualifications sont élevées, ce qui contribue à la richesse du capital humain, mais les taux d'obésité, déjà hauts et qui sont en augmentation, menacent la santé

future. Le capital financier et physique pâtit de la faiblesse des investissements dans la recherche-développement. Le patrimoine des ménages, bien qu'élevé en moyenne, est majoritairement détenu par les plus aisés, et l'endettement des ménages a augmenté sur fond de hausse rapide des prix des logements.

**Le capital naturel de la Nouvelle-Zélande est menacé.** La multiplication de sources de pollution diffuses a entraîné une réduction de la qualité de l'eau dans de nombreuses régions, en particulier à cause de l'expansion de l'élevage laitier. Même si l'eau douce est globalement abondante en Nouvelle-Zélande, la pénurie d'eau constitue une préoccupation croissante dans les grandes zones agricoles. Le champ des pratiques de tarification et d'échange de droits devrait être élargi (sous réserve qu'elles soient conformes aux droits des tribus (iwi)/des Maoris) pour qu'il soit possible d'atteindre de manière efficiente les objectifs définis en matière de qualité et de quantité de l'eau.

**Le gouvernement est en train de préparer un projet de loi zéro carbone dans lequel figurera un objectif de réduction des émissions d'ici à 2050, mais les émissions brutes de gaz à effet de serre (GES) devraient, selon les prévisions, dépasser l'engagement pris pour 2030 en vertu de l'Accord de Paris.** La Nouvelle-Zélande a l'un des taux d'émissions par habitant les plus élevés de toute l'OCDE (quasiment la moitié étant constituée par des émissions biologiques attribuables à l'agriculture), et ces émissions n'ont que peu diminué depuis 2010. Il faut que le prix des émissions soit conforme aux objectifs de transition vers une économie à faibles émissions affichés par la Nouvelle-Zélande. Il faudrait annoncer une date pour l'inclusion des émissions biologiques de l'agriculture dans le mécanisme de tarification des GES, ou prendre d'autres mesures de tarification et de réglementation pour permettre à l'industrie de s'adapter à une diminution des niveaux d'émissions.

### *La contribution de l'immigration au bien-être devrait être renforcée*

**L'immigration a pour effet d'accroître le bien-être économique aussi bien des immigrés que de la plupart des personnes nées en Nouvelle-Zélande**, même si les augmentations connexes des coûts de logement, des phénomènes de congestion et de la pollution ont eu des effets négatifs. L'immigration a un effet légèrement positif sur le revenu par habitant et en moyenne, elle n'entraîne pas de baisse des salaires ou de l'emploi pour les autochtones. En revanche, l'immigration temporaire a un impact légèrement négatif sur l'embauche de certaines catégories de population, notamment des bénéficiaires de prestations sociales qui vivent en dehors des 16 zones les plus urbanisées. Au départ, les immigrés gagnent moins que des autochtones comparables et l'écart se resserre lentement. Néanmoins, les résultats qu'ils obtiennent en matière de bien-être sont similaires à ceux des autochtones, qui sont généralement élevés.

**La politique de l'immigration a évolué et cible désormais les immigrés ayant les meilleures perspectives sur le marché du travail.** Des changements ont été apportés en 2017 aux programmes de migration temporaire, qui débouchent sur une résidence permanente, et au système de points appliqué aux immigrés qualifiés pour relever les niveaux de qualifications exigés. Les modifications qu'il est prévu d'apporter au système des visas de travail temporaires parrainés par les employeurs permettront de réduire le recours de ces derniers à des immigrés peu qualifiés et, conjuguées à des réformes des systèmes d'éducation et de protection sociale, elles permettront d'améliorer les perspectives d'emploi de certains Néo-Zélandais peu qualifiés.

**Améliorer les programmes d'installation permettrait une meilleure intégration.** Les programmes ayant pour effet de mettre en contact les immigrés à la recherche d'un emploi et les employeurs devraient être assortis de programme de mentorat, pour aider les immigrés à lutter contre leur sous-représentation dans les emplois de haute qualité grâce au développement de

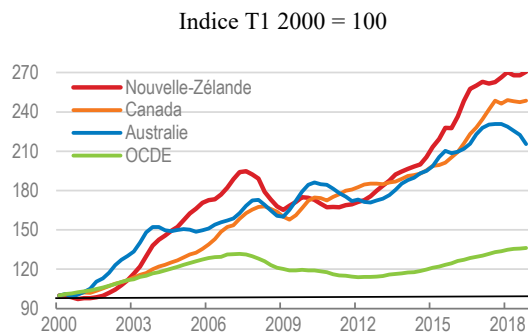
réseaux professionnels, et de programmes de formation-passerelle facilitant la reconnaissance des qualifications post-secondaires dans les professions réglementées.

**Certains migrants possédant des visas de travail temporaires sont vulnérables face à l'exploitation et de fait, certains sont exploités.** Il leur est difficile de quitter leur employeur sans demander une modification des conditions d'octroi de leur visa. Un examen est en cours pour identifier des solutions efficaces et durables.

### *Il faut faire davantage dans le domaine du logement*

**Il faut faire davantage pour développer l'offre de logements et les rendre plus accessibles.** Différentes mesures ont été mises en œuvre pour élargir l'offre de logements, notamment la mise à disposition, par les pouvoirs publics, de nouveaux logements abordables dans le cadre du programme KiwiBuild. Malgré cela, de strictes politiques réglementaires de confinement freinent toujours la densification et il conviendrait de les remplacer par des règles allant davantage dans le sens des résultats souhaités. Les collectivités locales font face à des pressions sur le financement des infrastructures qui nuisent à la promotion immobilière. Ces pressions pourraient être allégées par un mécanisme permettant de partager une base fiscale liée à l'activité économique locale, par une augmentation des redevances d'utilisation des routes et de l'eau, et par la suppression des obstacles qui empêchent de recourir à des taxes locales sur les plus-values foncières provoquées par un changement des règles d'utilisation des terrains ou par des investissements dans des infrastructures. Recentrer le programme KiwiBuild sur l'offre de terrains permettrait de cibler en priorité les efforts des pouvoirs publics sur les principaux goulets d'étranglements et de déplacer les risques sur les promoteurs lorsqu'ils sont le mieux placés pour les gérer. Subventionner la construction de logements locatifs accessibles, comme c'est le cas dans plusieurs autres pays de l'OCDE, serait une autre manière de favoriser l'accessibilité.

### Graphique D. Les prix réels des logements se sont envolés



Source : OCDE, base de données des Perspectives économiques de l'OCDE.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933948606>

**Des réformes s'imposent aussi pour aider les locataires à faible revenu, dont le bien-être a été le plus mis à mal par la baisse de**

**l'accessibilité financière du logement.** Les réformes proposées permettraient dans une certaine mesure de corriger le faible niveau de sécurité des baux pour les locataires, mais elles devraient aller plus loin pour empêcher les propriétaires de recourir à des augmentations de loyer déconnectées des évolutions du marché à des fins d'éviction. L'offre de logements sociaux est faible en comparaison internationale et les résultats pour les populations à risques sont médiocres, avec des situations de surpeuplement, des logements de mauvaise qualité et un nombre élevé de personnes sans domicile fixe. La liste d'attente dans le logement social a plus que doublé au cours des deux dernières années, et il faudrait que l'offre augmente davantage que ce n'est actuellement le cas. Ce résultat pourrait être obtenu en partie grâce à une réaffectation des financements de KiwiBuild, qui permettrait de mieux cibler les personnes le plus dans le besoin.

PRINCIPALES CONCLUSIONS	PRINCIPALES RECOMMANDATIONS
<b>Une économie solide, verte et inclusive servant de socle au bien-être</b>	
L'inflation sous-jacente est légèrement inférieure au point médian de la fourchette retenue comme objectif et les anticipations d'inflation sont bien ancrées.	Continuer de mettre en œuvre une politique monétaire accommodante pour le moment.
La politique budgétaire est actuellement expansionniste, mais devrait être globalement neutre en 2020. Les finances publiques sont sur une trajectoire viable.	Continuer de favoriser le bien-être par une politique budgétaire prudente, en maintenant la dette publique nette sur la trajectoire définie dans la stratégie budgétaire du gouvernement.
Le salaire minimum est élevé par rapport au salaire médian et il est progressivement augmenté, avec de possibles conséquences négatives sur l'emploi des femmes et des jeunes en particulier.	Surveiller l'impact de l'augmentation du salaire minimum sur le marché du travail et en termes de distribution des revenus, particulièrement pour les femmes et les jeunes, et ralentir la progression en cas de conséquences négatives.
La Banque de réserve de Nouvelle-Zélande (RBNZ, <i>Reserve Bank of New Zealand</i> ) a proposé de revoir nettement à la hausse les exigences de fonds propres des banques au cours d'une période de transition de plusieurs années.	Renforcer les exigences de fonds propres, dans la mesure nécessaire au regard des résultats de l'analyse coûts-avantages que va réaliser la RBNZ, et procéder à un suivi attentif des effets de ce renforcement.
Il n'y a pas en Nouvelle-Zélande de système d'assurance des dépôts, si bien que les petits déposants sont exposés à des risques qu'ils ne sont pas vraiment en mesure de gérer.	Mettre en place un système d'assurance à concurrence d'une certaine limite.
En Nouvelle-Zélande, les niveaux de bien-être sont en moyenne élevés, mais pas pour certaines catégories.	Donner la priorité à l'amélioration du bien-être pour les Maoris, les Insulaires du Pacifique, les parents isolés et les enfants, grâce à des politiques mieux ciblées en matière de revenus, d'éducation, de santé et de logement.
Dans le Tableau de bord du cadre d'évaluation des niveaux de vie (LSF, <i>Living Standards Framework</i> ) établi par le Trésor, il manque un certain nombre de données, notamment concernant des domaines où les résultats de la Nouvelle-Zélande sont médiocres. L'infrastructure des données et la base de données factuelles doivent encore être développées.	Améliorer la mesure du capital naturel, de l'innovation, du capital humain et de l'identité culturelle, ainsi que l'intégration des perspectives indigènes, dans le Tableau de bord ou dans la base de données IANZ ( <i>Indicators Aotearoa New Zealand</i> ) de l'Office statistique de Nouvelle-Zélande ( <i>Stats NZ</i> ). Dégager des ressources suffisantes pour qu'il soit possible de recueillir régulièrement des indicateurs clés ayant une granularité suffisante. Il faudrait continuer d'utiliser les indicateurs subjectifs de bien-être pour compléter – et non pour remplacer – les données objectives.
L'intégration de considérations relatives au bien-être dans l'élaboration de l'action publique n'en est qu'à ses débuts. Il est nécessaire de renforcer les capacités opérationnelles de la fonction publique à cet égard.	Étudier les expériences issues de l'établissement du budget 2019 et améliorer encore les orientations méthodologiques concernant la préparation et l'évaluation des demandes de crédits budgétaires. Intégrer les considérations relatives au bien-être dans d'autres activités et instruments d'orientation et d'évaluation de l'action publique, tels que l'analyse d'impact de la réglementation.
La pollution causée par les activités agricoles et la croissance des villes fait baisser la qualité de l'eau, et les ressources en eau sont rares dans certaines régions.	Trouver un accord sur les droits des tribus (iwi) Maoris à l'eau. Ensuite, élargir la portée des dispositifs de tarification de l'eau et d'échange de droits pour atteindre les objectifs définis en matière de qualité et de quantité de l'eau.
Les prix issus du système néo-zélandais d'échange de quotas d'émission (NZ ETS, <i>NZ Emissions Trading Scheme</i> ) sont bien inférieurs aux estimations des coûts climatiques des émissions de CO <sub>2</sub> . De plus, les émissions biologiques de l'agriculture en sont exclues.	Relever le prix des émissions pour le porter à un niveau conforme à l'objectif de transition vers une économie à faibles émissions de la Nouvelle-Zélande. Annoncer une date pour l'inclusion des émissions biologiques dans le système NZ ETS, ou d'autres mesures de tarification et de réglementation permettant de les réduire.
<b>Améliorer le bien-être par une politique migratoire de meilleure qualité</b>	
Le système des visas de travail temporaires parrainés par l'employeur ne permet pas de limiter le recrutement d'immigrés aux situations permettant de remédier à de réelles pénuries de compétences et de main-d'œuvre, attire des migrants peu qualifiés en trop grand nombre, et limite peut-être les incitations des employeurs à recruter et à former des Néo-Zélandais.	Obliger les employeurs à obtenir un agrément avant de pouvoir recruter des travailleurs migrants. Revoir les contrôles au niveau des emplois pour faire en sorte que des immigrés ne puissent être recrutés qu'en cas de véritable pénurie de main-d'œuvre. Assurer la cohérence entre les systèmes d'immigration, d'éducation et de bien-être pour encourager la formation et l'emploi de Néo-Zélandais.
Certains immigrés ayant obtenu un visa <i>Essential Skills</i> sont victimes d'exploitation. Un examen est en cours pour trouver des solutions efficaces et durables.	Faire en sorte qu'il soit plus facile aux migrants titulaires de visas de travail temporaires parrainés par l'employeur de modifier ces visas pour pouvoir changer plus aisément d'employeur.
Des programmes d'intégration aident les immigrés à combler l'écart de rémunération qui les sépare de la population autochtone comparable, mais ils doivent être intensifiés.	Compléter les programmes régionaux d'appariement des compétences ( <i>Regional Skills Matching Programmes</i> ) en mettant en place des programmes de mentorat et des programmes de formation-passerelle.

---

**Accroître le bien-être en améliorant la politique du logement**

Des réglementations foncières inutilement restrictives et complexes ont eu pour effet de faire grimper les prix des terrains et des logements, et affectent de manière disproportionnée la construction de logements accessibles.

Remplacer les réglementations strictes en matière de confinement (par exemple les restrictions concernant les unités multi-habitations, la taille minimale des lots, les contrôles de densité ou les obligations minimales en matière de stationnement) par des règles claires concernant la hauteur et la taille des constructions en fonction de l'emplacement et des espaces verts.

Ce sont les collectivités locales qui supportent l'essentiel des coûts des infrastructures, mais leur capacité à les récupérer est limitée. De ce fait, elles sont budgétairement incitées à résister à l'augmentation de la population en imposant des restrictions en matière d'urbanisation et de construction.

Augmenter les redevances d'utilisation pour l'eau et les routes, et supprimer les obstacles qui empêchent de recourir davantage à des taxes locales ciblées sur les plus-values foncières provoquées par un changement des règles d'utilisation des terrains ou par des investissements dans des infrastructures.

La construction de nouveaux logements abordables grâce au programme KiwiBuild ne permettra d'accroître l'offre globale que si les contraintes sectorielles en matière d'urbanisme, d'infrastructures et de construction sont levées. Un meilleur ciblage du dispositif s'impose, et les pouvoirs publics ont assumé des risques qui auraient dû incomber aux promoteurs.

Recentrer le programme KiwiBuild sur l'offre de terrains en regroupant des lots fragmentés et en réduisant les risques liés à des sites de promotion immobilière.

Donner une plus grande priorité à de nouveaux logements locatifs.

Les locateurs à faible revenu ont été particulièrement touchés par la diminution de l'accessibilité des logements. Les stocks de logements sociaux sont peu élevés en comparaison internationale, et les listes d'attente s'allongent.

Développer l'offre de logement social dans les zones touchées par des pénuries, notamment en élargissant les partenariats avec des organisations non gouvernementales et en réaffectant des fonds de KiwiBuild.

---

## Principaux éclairages sur l'action publique

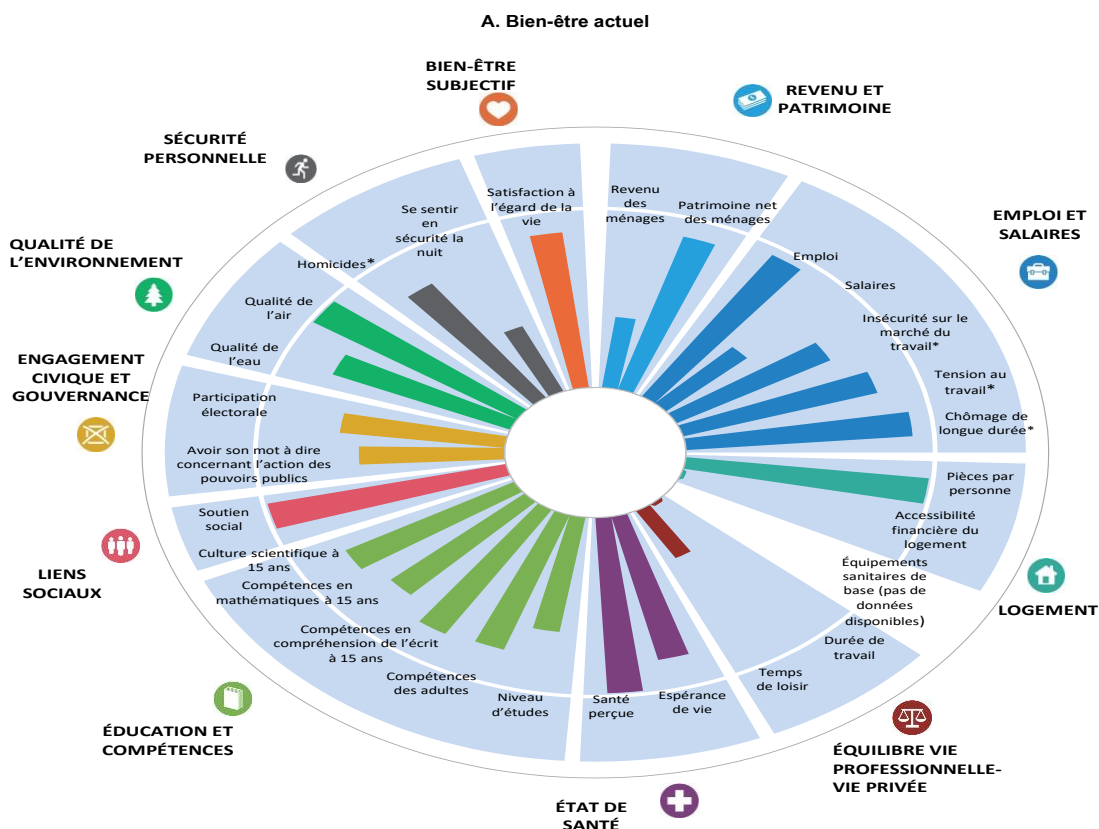
Le gouvernement de Nouvelle-Zélande applique une approche fondée sur le bien-être à la prise de décisions en matière d'action publique et sur le plan budgétaire, dans l'objectif d'améliorer le bien-être des Néo-Zélandais. Cette approche englobe l'ensemble de l'administration, certains organismes publics travaillant de concert pour atteindre les objectifs fixés en la matière, mettre l'accent sur les résultats au niveau intergénérationnel et adopter des indicateurs de résultats plus généraux. Ce nouvel axe prioritaire qu'est le bien-être est déployé au moyen de diverses actions : modification de la législation pour y intégrer la fixation d'objectifs de bien-être et obligation de rendre des comptes *via* la production de rapports ; élaboration de cadres d'évaluation et de séries d'indicateurs ; exploitation de données factuelles sur le bien-être pour éclairer le choix des priorités et des décisions budgétaires.

Globalement, les Néo-Zélandais jouissent d'un niveau de bien-être élevé, ainsi qu'il ressort des indicateurs de *Comment va la vie ?* de l'OCDE (Graphique 1, partie A). Les résultats d'ensemble sont particulièrement bons pour l'emploi et le chômage de longue durée, la taille du logement, la santé perçue, les liens sociaux et la qualité de l'air. Toutefois, comparativement à d'autres pays de l'OCDE, les salaires et le revenu des ménages sont en moyenne inférieurs, ce qui est le signe d'une faible productivité (Graphique 2, partie A), l'accessibilité financière des logements constitue un enjeu de taille, une part importante de la population a généralement une longue durée de travail (50 heures par semaine ou plus) ou ne dispose que d'un temps de loisir réduit, et le sentiment de sécurité est inférieur à la moyenne de l'OCDE.

La Nouvelle-Zélande obtient de bons résultats dans plusieurs dimensions des quatre catégories de ressources – capital naturel, capital financier et physique, capital humain et capital social – qui sont le fondement du bien-être futur. La moitié au moins des indicateurs mesurés par l'OCDE dans chaque catégorie placent la Nouvelle-Zélande dans le tiers supérieur des pays de l'OCDE, sauf dans la catégorie du capital financier et physique (Graphique 1, partie B). Il reste toutefois que des réformes s'imposeront pour lutter contre la dégradation observée, ces dix dernières années, dans certains domaines constituant des points forts relatifs, notamment les compétences cognitives des élèves à l'âge de 15 ans, le chômage de longue durée et la superficie boisée du territoire. Les résultats de la Nouvelle-Zélande sont moins bons pour la constitution de capital intellectuel *via* la recherche-développement (R-D), mais aussi dans la catégorie du capital naturel du fait des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des prélèvements d'eau douce, et enfin dans celle du capital humain, en raison du phénomène de l'obésité qui gagne du terrain. Quoique ne figurant pas dans les indicateurs mentionnés ci-dessus, l'extension de l'élevage laitier a précipité la dégradation de la qualité de l'eau, et la biodiversité est menacée. Au cours de la dernière décennie, le taux de pauvreté infantile a augmenté selon certaines mesures (par exemple lorsque le seuil de pauvreté relative est fixé à 50 % du revenu disponible équivalent médian des ménages avant coûts de logement) mais diminué selon d'autres (par exemple lorsqu'on retient le même seuil de pauvreté relative mais après coûts de logement) (Perry, 2018<sup>[1]</sup>).



Graphique 1. La Nouvelle-Zélande affiche en moyenne de bons résultats pour plusieurs indicateurs de *Comment va la vie ?* de l'OCDE



B. Ressources pour le bien-être futur

CAPITAL NATUREL	CAPITAL PHYSIQUE ET FINANCIER	CAPITAL HUMAIN	CAPITAL SOCIAL
Émissions GES imputables à la production intérieure <b>5</b> →	Actifs fixes produits <b>2</b> →	Niveau d'études des jeunes adultes <b>2</b> →	Confiance envers autrui <b>1</b> ↔
Émissions de CO2 imputables à la <b>2</b> ←	Formation brute de capital fixe <b>2</b> ←	Espérance de scolarisation <b>2</b> ..	Confiance dans la police <b>1</b> ..
Exposition à la pollution de l'air par les PM2.5 <b>1</b> →	Actifs de propriété intellectuelle <b>2</b> →	Compétences cognitives à l'âge de 15 ans <b>1</b> ←	Confiance dans l'administration nationale <b>1</b> ↔
Superficie boisée <b>1</b> ←	Investissement dans la R-D <b>5</b> ↔	Compétences des adultes <b>1</b> ..	Participation électorale <b>1</b> ↔
Ressources renouvelables en eau douce <b>1</b> ..	Dette des ménages <b>2</b> ←	Chômage de longue durée <b>1</b> ←	Association des parties prenantes aux affaires <b>1</b> ..
Prélèvements d'eau douce <b>5</b> ..	Patrimoine net des ménages <b>1</b> ..	Espérance de vie à la naissance <b>2</b> →	Bénévolat dans des associations <b>1</b> ↔
Pas de données de comparaison concernant les espèces menacées	Pas de données de comparaison concernant la valeur financière nette des administrations publiques, la valeur financière nette de l'ensemble de l'économie et le levier financier	Prévalence du tabagisme <b>1</b> →	
		Prévalence de l'obésité <b>5</b> ←	

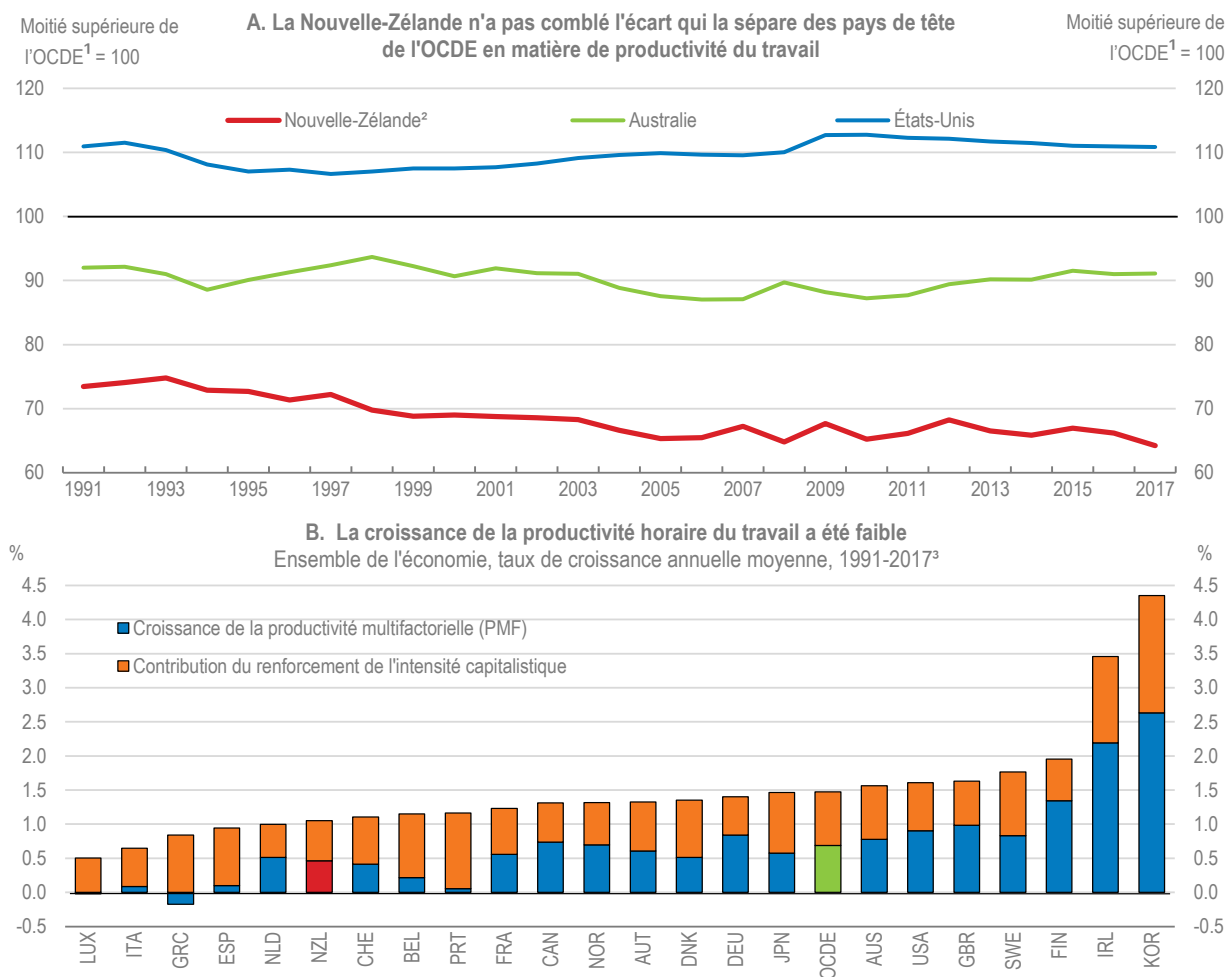
*Note* : Ce graphique met en évidence les domaines qui constituent en matière de bien-être les forces ou les faiblesses de la Nouvelle-Zélande par rapport aux autres pays de l'OCDE. S'agissant du graphique circulaire relatif au bien-être actuel, tant pour les indicateurs positifs que négatifs (signalés par un astérisque « \* »), une barre plus longue indique toujours un niveau de bien-être plus élevé, et une barre plus courte un niveau de bien-être moins élevé. La partie relative aux équipements sanitaires de base n'a pas été remplie faute de données comparatives disponibles. Concernant le tableau de bord du bien-être futur : **1** = partie supérieure du classement des pays de l'OCDE, **2** = partie médiane du classement des pays de l'OCDE, **5** = partie inférieure du classement des pays de l'OCDE. Les tendances mises en évidence couvrent la période qui va de 2005 approximativement à la dernière année connue, qui est généralement 2016. Une flèche orientée vers la droite (en vert) indique une amélioration dans le temps, une flèche orientée vers la gauche (en noir) une dégradation, et une double flèche (en gris) un changement négligeable. Les données manquantes sont indiquées par la mention « .. ».

*Source* : Adaptation de OCDE (2017) *Comment va la vie ? 2017*, sauf indication contraire dans le lien StatLink. Cliquer sur ce lien pour des précisions sur les périodes de référence et les sources.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888933948625>



## Graphique 2. La productivité du travail est faible



1. Moyenne pondérée par la population pour les 17 premiers pays de l'OCDE au classement de la productivité du travail, calculée sur la base des taux de change à parité de pouvoir d'achat (PPA) de 2010.

2. Contrairement à la plupart des autres pays de l'OCDE, notamment à l'Australie et aux États-Unis, la Nouvelle-Zélande ne procède à aucun ajustement des auto-évaluations du nombre d'heures effectivement travaillées, ni, par conséquent, des estimations de la productivité du travail. D'après Ward, Zinni et Marianna (2018, p. 48<sub>[2]</sub>), « [les] estimations du temps de travail obtenues à partir de l'enquête sur la population active [comme en Nouvelle-Zélande] nécessitent souvent des ajustements en raison d'une surdéclaration du nombre d'heures travaillées (par rapport au nombre d'heures travaillées déclaré dans le cadre des enquêtes sur l'emploi du temps), en particulier pour les personnes ayant une longue durée de travail, comme les cadres et les professions libérales, mais aussi parce que les sondés sont susceptibles de sous-estimer leurs absences du travail pour cause de jour férié et de congé annuel ». Pour illustrer l'importance de ces ajustements, ces auteurs recalculent la productivité du travail pour 10 pays de l'OCDE (mais pas pour la Nouvelle-Zélande) n'ayant pas pleinement ajusté leurs données sur le temps de travail dans leurs comptes nationaux officiels, et parviennent à la conclusion que cela réduit les écarts de productivité par rapport aux États-Unis de 10 points de pourcentage environ en moyenne. Ces estimations révisées sont maintenant utilisées dans la Base de données de l'OCDE sur la productivité. Les changements méthodologiques apportées par l'Office statistique de Nouvelle-Zélande au 2<sup>e</sup> trimestre 2016 à l'enquête sur la population active réalisée auprès des ménages ont contribué à sous-estimer la croissance de la productivité du travail en raison d'une augmentation ponctuelle du taux d'activité estimé. La correction de ces changements aboutit néanmoins à une baisse de la productivité du travail estimée pour la période de mars 2016 à mars 2017, quoique d'une ampleur plus modeste (New Zealand Treasury, 2017[5]). La prise en compte prochaine d'estimations inférieures pour le solde migratoire par l'Office statistique de Nouvelle-Zélande (Chapitre 2) se traduira par une légère augmentation de la productivité depuis 2015 compte tenu d'une estimation inférieure du chiffre de population et par conséquent, du nombre d'heures travaillées.

3. 1992-2017 pour la Suisse ; 1996-2017 pour l'Autriche et le Luxembourg ; 1991-2014 pour l'Irlande ; 1991-2016 pour le Japon, la Norvège, le Portugal et l'Espagne. L'agrégat OCDE est la moyenne des 23 pays pour lesquels des données sont disponibles.

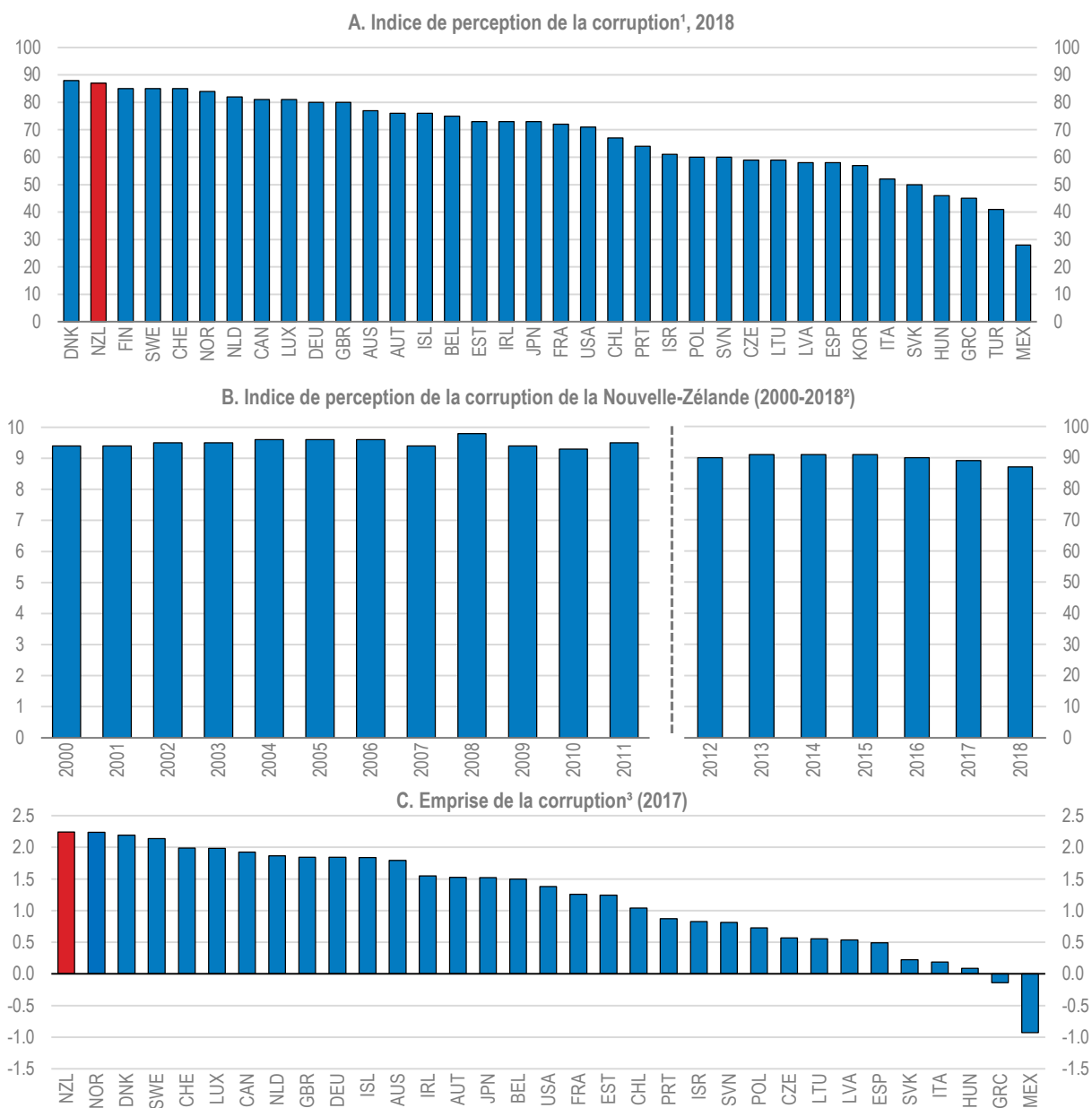
Source : OCDE (2017), *Base de données sur la productivité* ; et Ward, A., M. Zinni et P. Marianna (2018), « International productivity gaps: Are labour input measures comparable? », *Documents de travail statistiques de l'OCDE*, n° 2018/12.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933948644>

Le capital social est particulièrement solide. La faiblesse des indices de perception de la corruption en est sans doute l'un des facteurs explicatifs (Graphique 3, partie A), même si l'on observe une légère dégradation depuis quelques années (partie B). De même, l'exercice de l'autorité publique à des fins d'enrichissement personnel est jugé peu répandu (partie C). La Nouvelle-Zélande a donné suite à bon nombre des recommandations figurant dans le rapport de phase 3 du Groupe de travail sur la corruption (OECD, 2013<sup>[3]</sup>) concernant la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la corruption des agents publics étrangers, notamment en amendant des textes essentiels de son arsenal législatif (OECD, 2016<sup>[4]</sup>). Le Groupe a observé que si le pays a progressé dans la détection et les procédures d'enquête sur des délits de corruption d'agents publics étrangers, aucune des six procédures menées n'a donné lieu à ce jour à des poursuites. Le Groupe insiste sur le fait que la Nouvelle-Zélande doit clairement renforcer l'application du délit de corruption d'agents étrangers (ibid., p. 4).

La Nouvelle-Zélande a connu une forte immigration nette, mais celle-ci a marqué le pas et certains changements méthodologiques ont donné lieu à une légère révision à la baisse des estimations de son ampleur passée réelle. Le système de l'immigration contribue au bien-être en favorisant le développement économique, en aidant au regroupement familial et en répondant à des objectifs humanitaires. Les chiffres de l'immigration sont élevés et les autorisations de séjour sont ciblées sur les personnes hautement qualifiées, afin de renforcer les avantages économiques de l'immigration, même si ces derniers restent limités par le fait que l'offre de logements et d'infrastructures ne parvient à suivre le rythme de l'augmentation de la population qui en résulte, notamment à Auckland. Les immigrants sont bien intégrés à en juger par la plupart des indicateurs (OECD and European Union, 2015<sup>[5]</sup>). Ils parviennent à une bonne situation au regard de l'emploi et à de bons niveaux d'insertion sociale, finissent très souvent par acquérir la nationalité néo-zélandaise et leurs enfants réussissent bien dans leurs études et plus tard, sur le marché du travail. Cependant, les rémunérations perçues à leur arrivée dans le pays sont nettement inférieures à celles des autochtones, à profil d'emploi comparables, et le délai de convergence des salaires est long, à l'instar de ce que l'on observe ailleurs. Si l'on comblait ce fossé en attirant des candidats à l'immigration par de meilleures perspectives d'emploi et en améliorant les dispositifs d'aide à l'intégration, on permettrait à plus d'immigrés de réaliser leur potentiel et de renforcer leur niveau de bien-être et celui du reste de la population. En outre, certains déplorent que le système des visas de travail temporaires parrainés par l'employeur ne limite pas le recrutement d'immigrés aux situations permettant de remédier à de réelles pénuries de compétences et de main-d'œuvre, qu'il attire des migrants peu qualifiés en trop grand nombre, et qu'il puisse limiter les incitations des employeurs à recruter et à former des Néo-Zélandais.

Les coûts de logement représentent maintenant une charge considérable pour les ménages modestes et absorbent 45 % du revenu de ceux qui appartiennent au quintile inférieur de la distribution, contre 15 % pour les ménages du quintile supérieur (Perry, 2018<sup>[1]</sup>). De surcroît, la qualité des logements des ménages modestes est souvent médiocre, parce qu'ils sont mal isolés, humides, dépourvus d'un système de chauffage adapté et surpeuplés (en particulier parmi les ménages d'Insulaires du Pacifique, maoris et asiatiques, ainsi qu'à Auckland).

**Graphique 3. L'indice de perception de la corruption est faible**


1. L'Indice de perception de la corruption varie sur une échelle de 0 (haut niveau de corruption) à 100 (haut niveau d'intégrité).

2. Avant 2012, l'Indice de perception de la corruption variait sur une échelle de 0 (haut niveau de corruption) à 10 (haut niveau d'intégrité). En 2012, un changement de méthodologie permettant de prendre en compte davantage d'informations s'est traduit par l'adoption d'une nouvelle échelle, allant de 0 (haut niveau de corruption) à 100 (haut niveau d'intégrité).

3. L'emprise de la corruption rend compte des perceptions s'agissant du degré d'exercice de l'autorité publique à des fins d'enrichissement personnel, y compris s'agissant de la petite corruption et de la corruption institutionnalisée, ainsi que de la « captation » de l'État par les élites et par des intérêts privés. L'estimation correspond au score du pays au regard de l'indicateur global, exprimé en points d'écart-type, c'est-à-dire variant approximativement entre -2.5 et 2.5.

Source : Transparency International ; Banque mondiale, *Indicateurs mondiaux de gouvernance*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933948663>

La présente *Étude* porte en priorité sur la mise en œuvre d'une approche par le bien-être de l'action publique en Nouvelle-Zélande. Un tableau y est brossé de la situation en la matière, mettant en lumière les points forts et les domaines perfectibles, tandis que les enjeux qu'implique le déploiement d'une telle approche y sont examinés (Chapitre 1). L'immigration a permis d'améliorer le bien-être économique à la fois des immigrés et des natifs de Nouvelle-Zélande, mais les migrations temporaires ont eu des effets négatifs mineurs sur l'embauche de certaines catégories de population et, comme dans d'autres pays, on observe que la rémunération des immigrés à leur arrivée dans le pays est inférieure à celle des autochtones (Chapitre 2). Sont examinés dans cette *Étude* des réformes de la politique migratoire, destinées à en renforcer les avantages et en diminuer les coûts, notamment en aidant à réduire les déficits de main-d'œuvre, en attirant des immigrants par des perspectives de rémunérations plus intéressantes et en améliorant leur intégration. La politique du logement, elle aussi, influe sensiblement sur le bien-être (Chapitre 3). L'offre de logements n'a pas suivi la hausse de la demande ces dernières années, une demande également amplifiée par le solde migratoire positif, ce qui se traduit par des prix de l'immobilier en forte augmentation et par des logements de moins en moins abordables. Des réformes visant à améliorer la réactivité de l'offre à la demande faciliterait l'accessibilité financière des logements et améliorerait ainsi le bien-être. L'*Étude* examine par ailleurs les réformes à mener dans la réglementation du marché du travail et dans la politique de protection de l'environnement pour améliorer le bien-être des générations d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce contexte, les principaux messages de cette *Étude économique* sont les suivants :

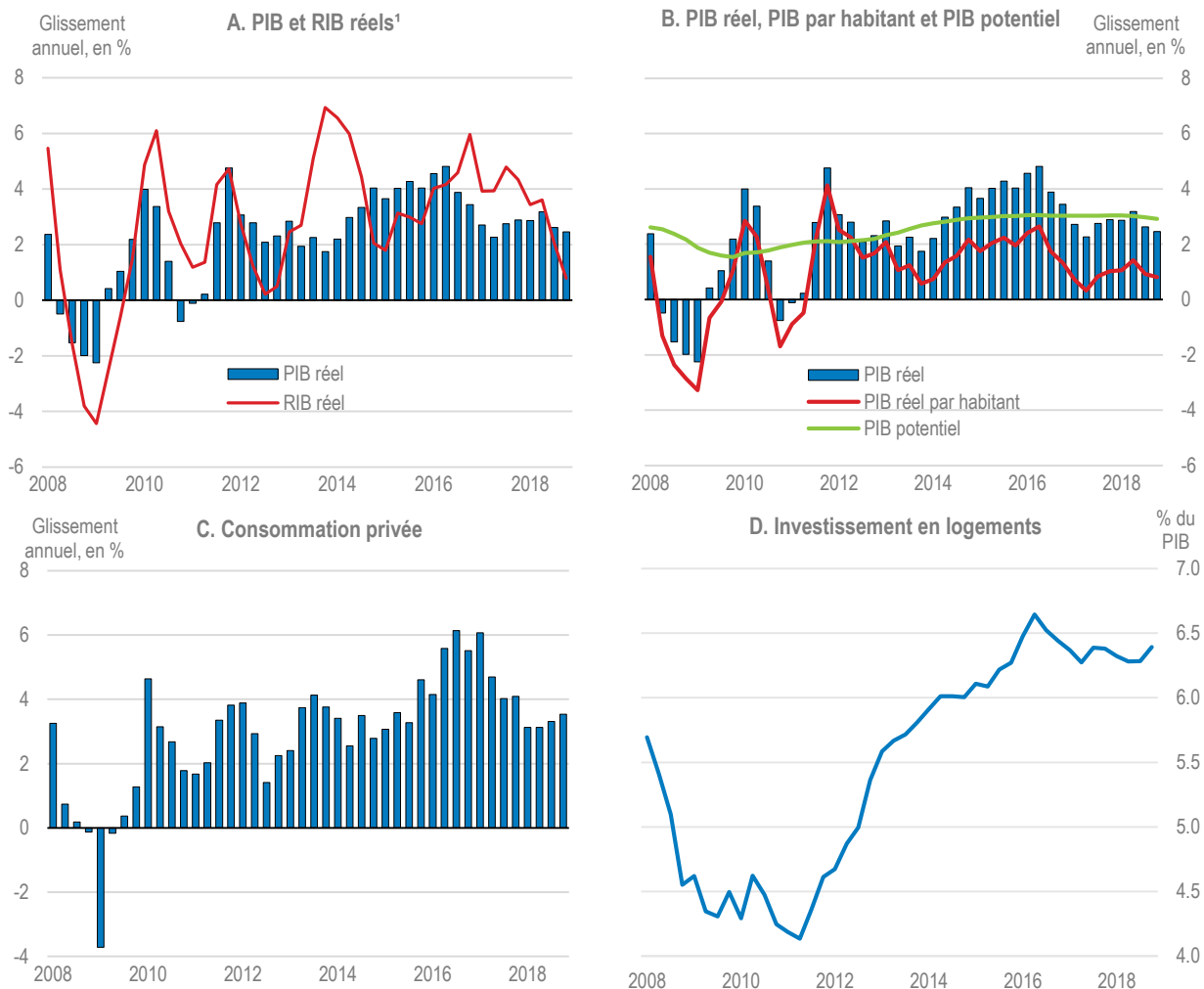
- Le bien-être atteint des niveaux élevés dans la plupart de ses dimensions, mais il faut remédier à certaines faiblesses, notamment aux niveaux de productivité et de rémunération relativement faibles, aux inégalités, aux difficultés que soulèvent l'accessibilité financière des logements et le bien-être infantile, et aux menaces qui planent sur le capital naturel. L'inscription plus forte du bien-être dans l'action publique est prometteuse de gains d'efficacité dans l'orientation stratégique et la mise en œuvre de l'action publique grâce à des mesures plus ciblées, une meilleure appréhension des arbitrages et une action mieux coordonnée entre les organismes publics.
- Malgré une orientation globalement satisfaisante des politiques macroéconomiques et structurelles, la Nouvelle-Zélande se caractérise par des niveaux de productivité, et donc de rémunération, relativement faibles. Cela s'explique par un manque de connexions internationales et d'économies d'échelle, des problèmes d'inadéquation des qualifications et des compétences, des pressions concurrentielles limitées, ainsi que la faiblesse des taux d'investissement et des activités de recherche-développement (R-D) des entreprises. Il faudrait ajuster les politiques publiques de manière à favoriser davantage l'innovation, la dynamique des entreprises et le jeu de la concurrence.
- L'immigration a été synonyme de gains de bien-être aussi bien pour les immigrés que pour les autochtones. Ses bénéfices seraient encore plus grands si les migrations temporaires ciblaient plus efficacement les déficits de compétences et de main-d'œuvre et si les immigrés récemment arrivés étaient mieux intégrés sur le marché du travail.
- Les logements voient leur prix augmenter et sont de moins en moins abordables, et les sans-abri sont nombreux, d'où la nécessité de réformes urgentes pour relâcher les tensions qui pèsent sur l'offre de logements.

## Évolutions économiques récentes, politique macroéconomique et politique du marché du travail

### *La croissance économique s'est stabilisée, mais les contraintes de capacités demeurent fortes*

La croissance économique est un déterminant important du bien-être, compte tenu de sa contribution positive à l'évolution de l'emploi et des revenus. Par rapport au taux élevés enregistrés en 2015 et 2016, la croissance a ralenti pour s'établir aux alentours de 2½ pour cent, juste en deçà de l'estimation de l'OCDE de la croissance potentielle, et la croissance du PIB par habitant est devenue inférieure à 1 % (Graphique 4, parties A et B). Le fléchissement de la croissance de la consommation privée a joué un rôle essentiel à cet égard (partie C), l'immigration et les gains de patrimoine résultant de la hausse des prix des logements ayant ralenti. Ces effets ont été compensés au second semestre de 2018 par des augmentations des transferts publics, notamment avec l'entrée en vigueur du train de mesures en faveur des familles (*Families Package*). L'investissement en logements a rapidement progressé entre 2011 et 2016, étayé par les travaux de reconstruction consécutifs aux séismes intervenus dans le Canterbury. Son niveau s'est depuis stabilisé en proportion du PIB, le secteur de la construction ayant été confronté à des contraintes de capacité liées à des pénuries de main-d'œuvre, des difficultés d'accès au crédit et un manque de terrains allant de pair avec des infrastructures adéquates (partie D).

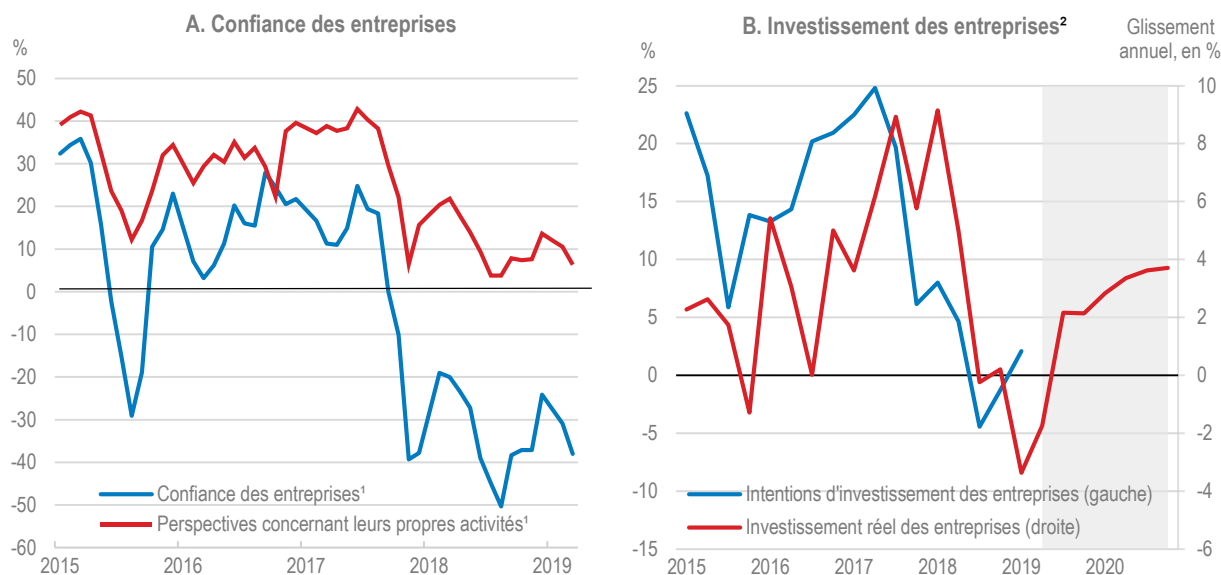
On estime que la production est légèrement supérieure à son niveau potentiel depuis 2016. Malgré des tensions sur les capacités, l'investissement des entreprises a été faible en 2018. Cela tient en partie au fléchissement de la confiance des entreprises (Graphique 5), sachant que la Nouvelle-Zélande est passée de la catégorie des cinq pays de l'OCDE où son niveau était le plus élevé en 2016 à celle des cinq pays où il était le plus bas en 2018. Cette faiblesse de la confiance des entreprises est liée à des préoccupations concernant la politique du gouvernement (citées par plus de 60 % des sondés), les ressources en main-d'œuvre disponibles et leur coût, ainsi que la modestie des marges bénéficiaires (NZIER, 2018<sup>[6]</sup>). Les réformes du marché du travail proposées et en cours (voir ci-après) entrent probablement en ligne de compte, même si l'on ne dispose d'aucunes données permettant d'établir un lien entre la faiblesse de la confiance des entreprises et des mesures spécifiques. Les préoccupations exprimées par le secteur des entreprises devraient être prises en compte et mises en balance avec les objectifs plus globaux des réformes. En revanche, le secteur du tourisme est florissant et les termes de l'échange de la Nouvelle-Zélande demeurent élevés (Graphique 6). La faiblesse de l'investissement des entreprises, sa volatilité due à de gros investissements concentrés et des problèmes de biosécurité concernant certaines livraisons de véhicules à moteur ont contribué à la lenteur de la croissance des importations à la fin de 2018 et au début de 2019, entraînant une augmentation temporaire de la contribution du solde extérieur à la croissance. La position extérieure globale nette de la Nouvelle-Zélande s'est considérablement améliorée depuis 2009, même si le niveau de ses engagements extérieurs nets demeure élevé en termes de comparaison internationale. La Nouvelle-Zélande est exposée aux évolutions de la situation économique en Chine, à la fois directement, parce que celle-ci constitue son principal marché d'exportation, et indirectement, *via* les liens existant entre la Chine et l'Australie, qui est le second marché d'exportation de la Nouvelle-Zélande (Graphique 7).

**Graphique 4. La croissance a ralenti pour s'établir légèrement en deçà de son niveau potentiel**

1. Le revenu intérieur brut (RIB) réel est égal au produit intérieur brut (PIB) réel corrigé des variations des termes de l'échange.

Source : OCDE, base de données des Perspectives économiques de l'OCDE.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933948682>

**Graphique 5. La faiblesse de la confiance des entreprises a contribué à l'atonie de l'investissement**

1. Différence entre le pourcentage d'entreprises qui s'attendent à une amélioration et le pourcentage de celles qui s'attendent à une dégradation.

2. La zone ombrée indique la période de prévision. Les intentions d'investissement des entreprises sont mesurées par la différence entre le pourcentage d'entreprises qui prévoient d'accroître leurs investissements en immobilisations corporelles sur un an et le pourcentage de celles qui prévoient de réduire ces investissements.

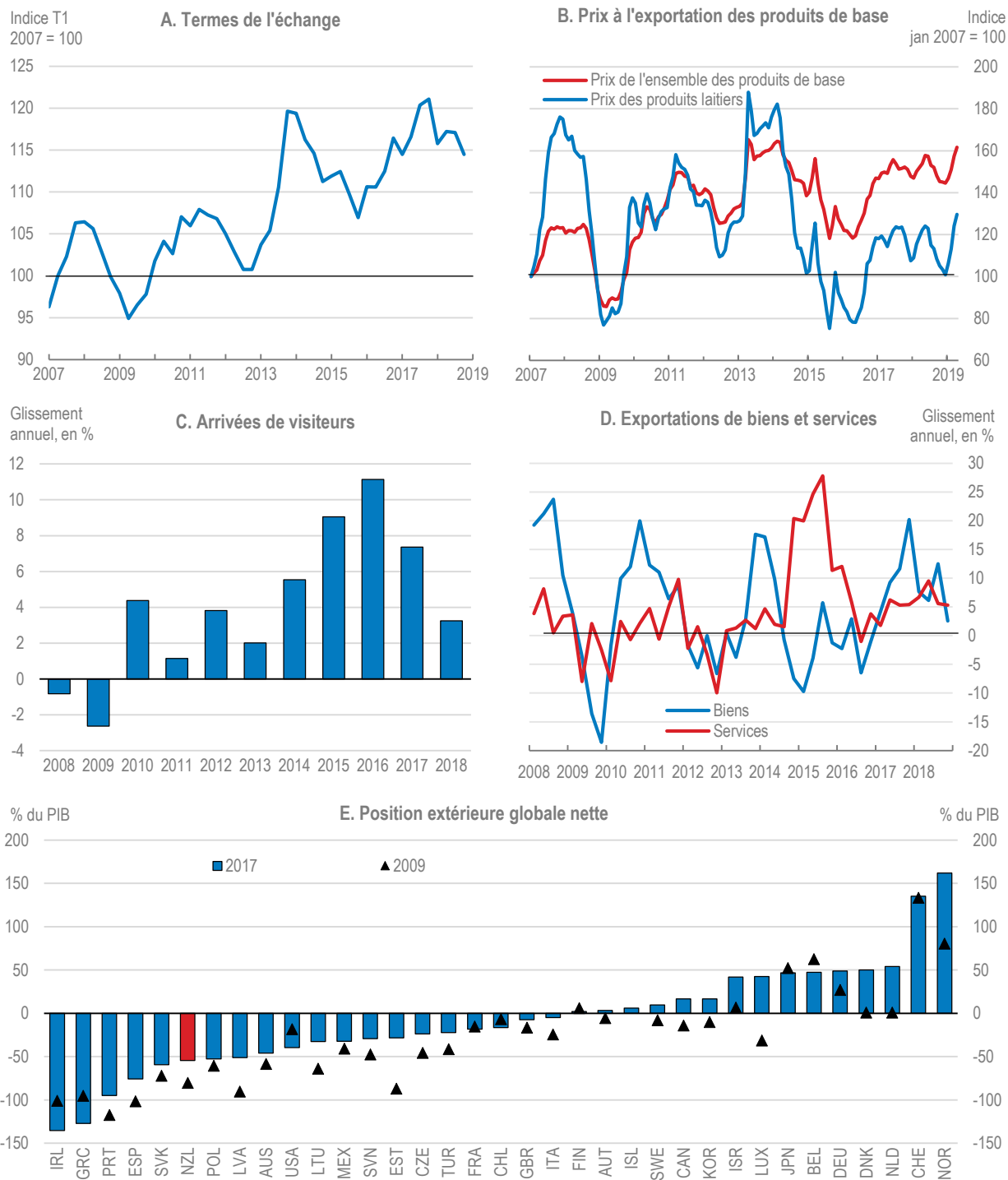
Source : ANZ Bank, *Business Outlook Survey* ; OCDE, *base de données des Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 105.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933948701>

Le marché du travail est tendu, compte tenu de l'existence de pénuries de main-d'œuvre généralisées. Le taux de chômage a atteint son point le plus bas depuis dix ans à la fin de 2018 (Graphique 8). Par ailleurs, la proportion de chômeurs sans emploi depuis au moins 12 mois a continué d'augmenter, même si elle ne représente que la moitié de la moyenne de l'OCDE. La croissance des salaires s'est redressée, en partie sous l'effet des hausses de salaire minimum et des augmentations de salaire des soignants. En outre, les syndicats du secteur public ont renforcé leur action en vue d'obtenir des hausses de salaires. Néanmoins, comme dans nombre d'autres pays de l'OCDE, la croissance globale des salaires nominaux demeure plus limitée que lors des précédentes phases d'expansion, compte tenu de la faiblesse des gains de productivité, des anticipations d'inflation et des flux d'emploi à emploi.



**Graphique 6. La vigueur de la demande extérieure a soutenu l'activité économique**

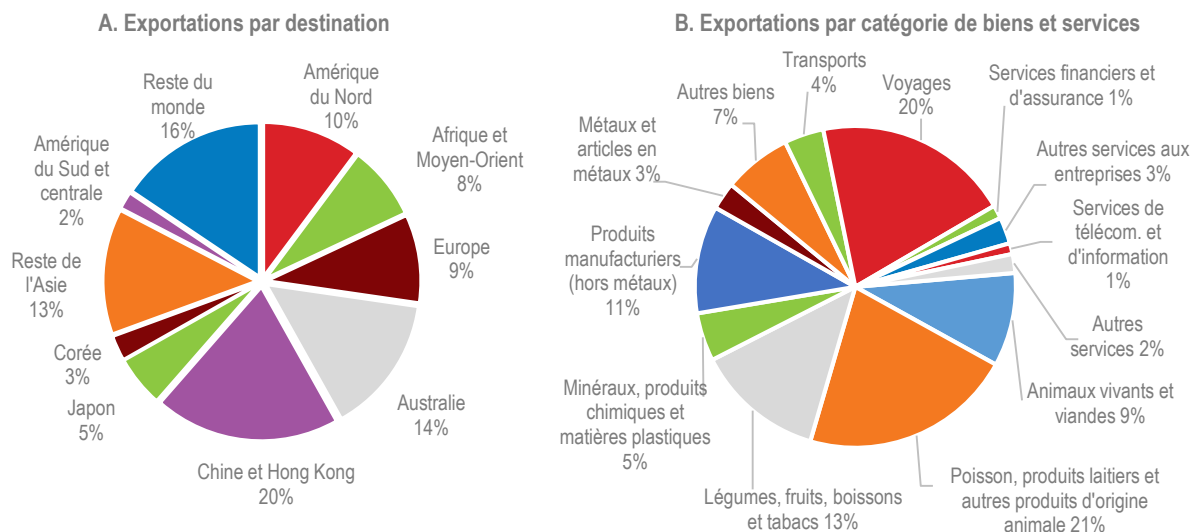


Source : OCDE, base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 105 ; Stats NZ ; Fonds monétaire international (FMI), base de données sur les statistiques de la balance des paiements.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933948720>

**Graphique 7. La Chine et l'Australie sont les principaux marchés d'exportation**

2018



*Note* : La catégorie « Autres services » recouvre les services fournis ou reçus par les administrations publiques, non classés ailleurs (n.c.a.) ; les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs ; la construction ; les services d'entretien et de réparation ainsi que les frais pour usage de la propriété intellectuelle, non classés ailleurs (n.c.a.).

*Source* : Stats NZ.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933948739>

L'inflation demeure en deçà du point médian de la fourchette de 1 % à 3 % retenue comme objectif par la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande (RBNZ, *Reserve Bank of New Zealand*), mais la hausse des prix des produits non exportables s'est nettement accélérée pour atteindre 2,8 % (Graphique 9), compte tenu du manque de capacités disponibles dans l'économie. L'inflation sous-jacente demeure aux alentours de 1,7 %, juste en deçà du point médian de la fourchette retenue comme objectif. Les anticipations d'inflation sont bien ancrées, à un niveau proche de 2 % à tous les horizons.

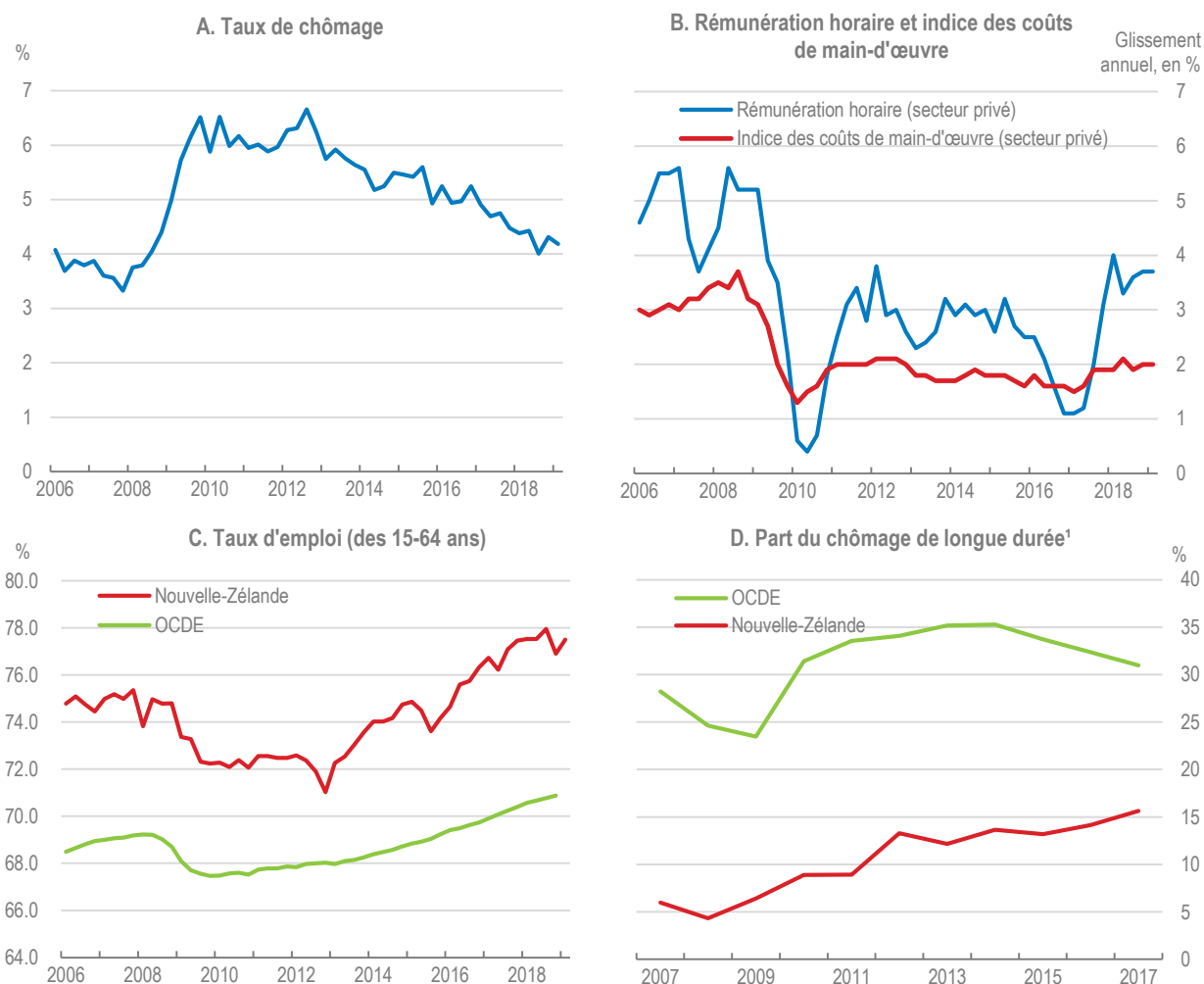
### *La faiblesse de la productivité pèse sur le bien-être*

Un ample écart de productivité du travail sépare la Nouvelle-Zélande de la moitié supérieure des pays de l'OCDE, même s'il est un peu surestimé en raison de différences de méthodologie entre la Nouvelle-Zélande et la plupart des autres pays concernant la mesure du nombre d'heures effectivement travaillées (Graphique 2, partie A). Le niveau relativement faible de la productivité pèse sur le bien-être en limitant la progression des revenus du travail et des ménages et, toutes choses égales par ailleurs, les recettes disponibles pour financer la réalisation d'objectifs sociétaux. Depuis le milieu des années 1990, la croissance du PIB par habitant correspond à celle observée dans d'autres pays de l'OCDE, malgré la médiocrité des gains de productivité, du fait de la progression du nombre d'heures travaillées par personne. Cette faiblesse des gains de productivité du travail tient à la fois à la lenteur de la croissance de la productivité multifactorielle et à l'insuffisance de l'investissement (Graphique 2, partie B). En conséquence, l'écart de productivité entre la Nouvelle-Zélande et les pays de tête de la zone OCDE n'a pas diminué.

Comme cela avait été indiqué dans l'*Étude économique* de 2017, les résultats médiocres obtenus en matière de productivité, malgré un cadre d'action globalement favorable,

s'expliquent par un manque de connexions internationales et d'économies d'échelle, des niveaux élevés d'inadéquation des qualifications et des compétences, des pressions concurrentielles limitées, et la faiblesse de l'investissement et des activités de recherche-développement (R-D) des entreprises. La situation géographique de la Nouvelle-Zélande et sa population modeste pèsent également dans la balance, dans la mesure où elles limitent les gains liés aux effets d'agglomération et à la spécialisation.

**Graphique 8. Le marché du travail est tendu**



1. Le chômage de longue durée désigne les personnes qui sont au chômage depuis au moins 12 mois.

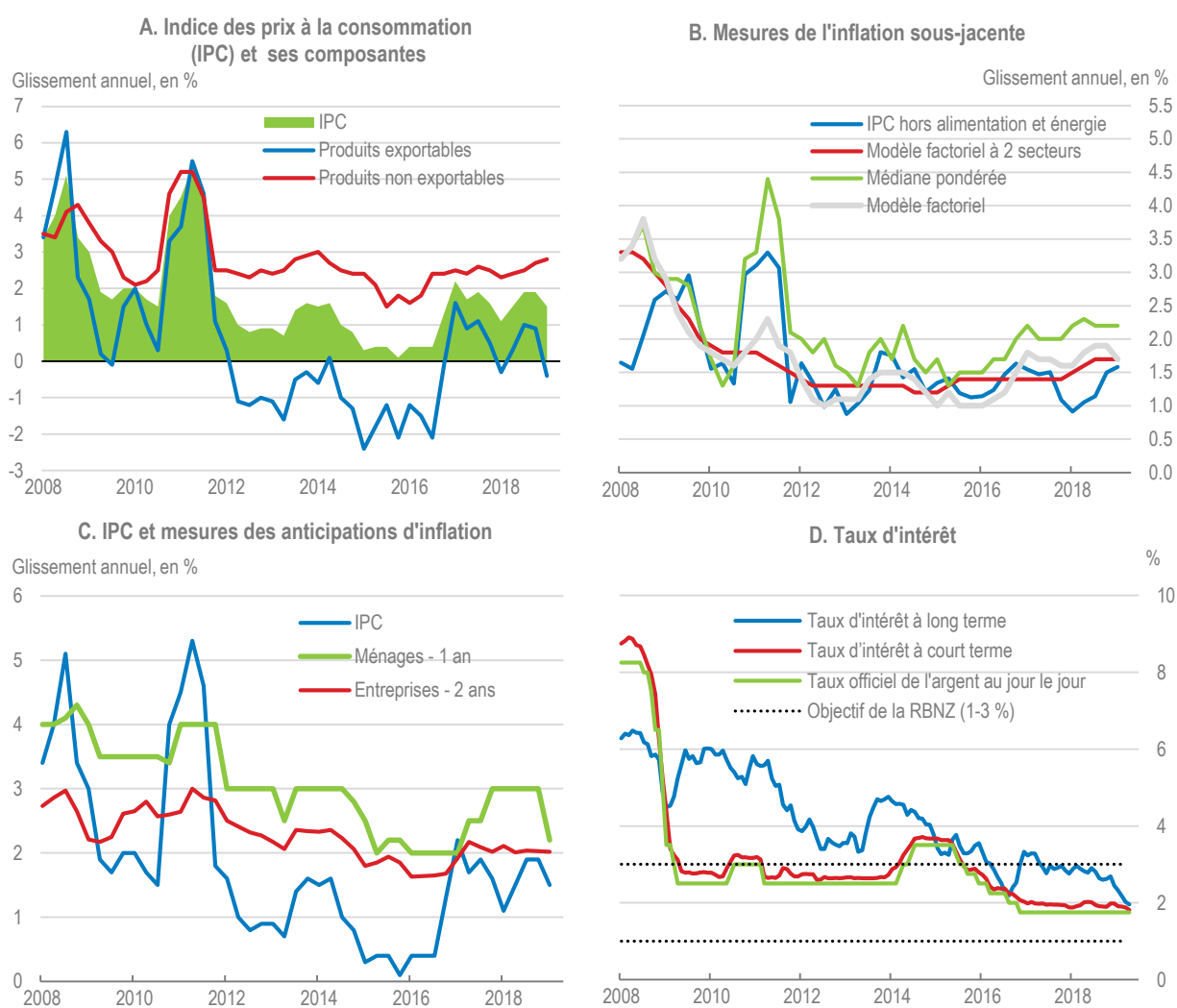
Source : OCDE, base de données des Statistiques de la population active ; et Stats NZ, *Labour Market Statistics*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933948758>

Il est possible de renforcer la productivité et, partant, de tirer vers le haut les revenus du travail et des ménages en prenant des mesures pour favoriser la diffusion des innovations et des technologies, ainsi que le rattrapage des économies les plus productives à l'échelle mondiale. Elles peuvent consister, par exemple, à renforcer la dynamique des entreprises en soutenant davantage le capital-risque axé sur les entreprises en phase de développement initial et en facilitant la sortie du marché des entreprises non viables, à étayer davantage la collaboration entre les établissements de recherche et les entreprises, et à accentuer les

pressions concurrentielles (Tableau 1). Un déploiement stratégique des nouvelles prérogatives de la Commission du commerce en matière d'études de marché et un renforcement du soutien apporté aux entreprises *via* le nouveau crédit d'impôt en faveur de la R-D devraient également contribuer à stimuler la productivité. Il serait possible de réduire les problèmes d'inadéquation des qualifications et des compétences en améliorant l'information sur les carrières et l'orientation professionnelle ainsi que les pratiques de gestion, et en engageant des réformes pour réduire les obstacles à la construction de logements neufs liés à l'urbanisme et aux infrastructures (voir ci-après), qui tirent vers le haut les prix de l'immobilier d'habitation dans les zones en expansion, de sorte qu'il est plus difficile pour les travailleurs de prendre un emploi correspondant mieux à leur profil, dans lequel ils seraient plus productifs.

**Graphique 9. L'inflation est juste en deçà du point médian de la fourchette retenue comme objectif**



*Note* : Le secteur des produits exportables recouvre l'industrie manufacturière, l'agriculture, la sylviculture, la pêche et le secteur minier. Le secteur des produits non exportables recouvre les services fournis localement, dans des domaines tels que la santé, l'enseignement, le commerce de détail et la construction.

*Source* : Stats NZ ; Reserve Bank of New Zealand (RBNZ) ; OCDE, base de données des Perspectives économiques de l'OCDE.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933948777>

L'expérience internationale indique qu'une réduction des obstacles à l'investissement direct étranger (IDE) pourrait favoriser le jeu de la concurrence, ouvrir l'accès aux chaînes d'approvisionnement mondiales et se traduire par des transferts hautement nécessaires en matière de technologies, de compétences et de qualité de la gestion des entreprises. En Nouvelle-Zélande, la productivité du travail est presque deux fois plus élevée dans les entreprises sous contrôle étranger que dans les entreprises nationales, mais les effets d'entraînement mis en évidence en matière de productivité entre les entreprises à capitaux étrangers et les entreprises à capitaux locaux sont relativement modestes et concentrés dans les secteurs de la construction et du commerce de détail (Doan, Maré and Iyer, 2015<sup>[7]</sup>). La Nouvelle-Zélande est dotée d'un processus de sélection des investissements étrangers de vaste portée, dont le ciblage laisse à désirer, qui est chronophage et source d'incertitude et de coûts de mise en conformité considérables pour les investisseurs. Ces coûts induits par le respect de la réglementation ont été réduits récemment pour certaines transactions, notamment dans le domaine de la sylviculture. De nouvelles mesures devraient être prises en ce sens.

**Tableau 1. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant le renforcement de la productivité**

Recommandations des <i>Études</i> précédentes	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i>
Réduire progressivement la portée du processus de sélection des investissements étrangers. Continuer de réduire les coûts induits par le respect de la réglementation et renforcer la prévisibilité de l'action publique pour les investisseurs.	Mise en place d'un processus simplifié pour les investissements étrangers dans le secteur de la sylviculture, prévoyant notamment des autorisations permanentes et une dispense pour les acquéreurs étrangers achetant moins de 1000 hectares de droits d'exploitation forestière par an.
Déterminer s'il ne serait pas judicieux de recentrer le droit de la concurrence sur les effets des comportements potentiellement anticoncurrentiels, plutôt que sur l'intention qui les sous-tend.	
Donner à la Commission du commerce les prérogatives et les ressources nécessaires pour réaliser des études de marché.	La Commission du commerce a été habilitée à réaliser des études de marché.
Développer l'utilisation des évaluations <i>ex post</i> des décisions de la Commission du Commerce pour évaluer ses performances.	Aucune mesure n'a été prise – des évaluations <i>ex post</i> sont toujours réalisées de façon ponctuelle.
Accroître le soutien budgétaire à la recherche-développement (R-D) des entreprises. Maintenir ou renforcer le soutien à long terme apporté aux initiatives fructueuses de collaboration entre établissements de recherche et entreprises.	Un crédit d'impôt en faveur de la R-D de 15 % a été instauré, en lieu et place des aides au développement de la R-D désignées sous le nom de <i>Growth Grants</i> .
Pour remédier à la pénurie de financements sur fonds propres, modifier la stratégie du Fonds d'investissement en capital-risque de Nouvelle-Zélande (NZVIF, <i>New Zealand Venture Investment Fund</i> ) afin de mieux soutenir les entreprises en phase de développement initial.	Aucune mesure n'a été prise.
S'orienter vers la privatisation d'entreprises publiques, et envisager une réduction de la part des actifs portuaires détenue par les collectivités locales, afin de renforcer la discipline de marché dans ce secteur.	Aucune mesure n'a été prise.

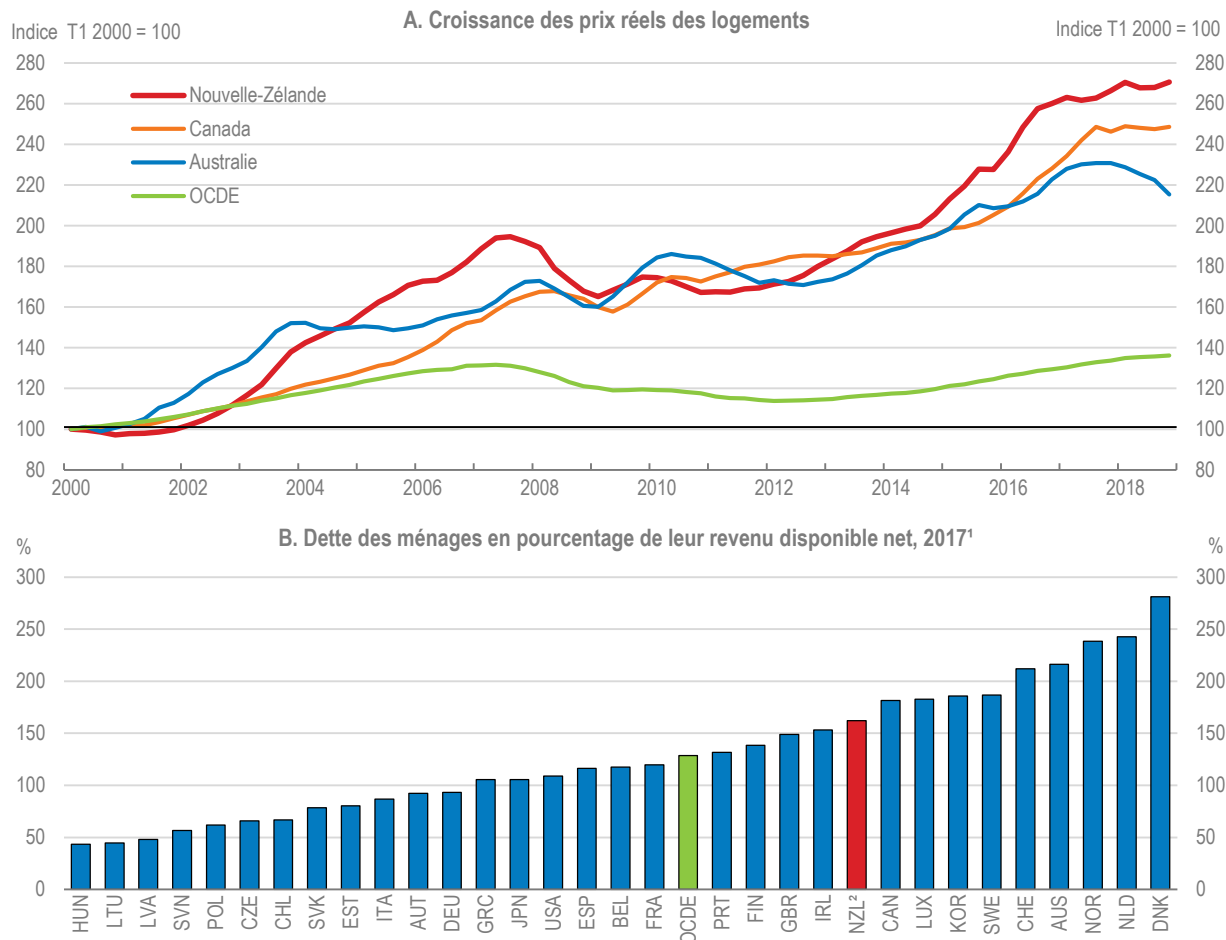
### *Les politiques macroéconomiques conservent une orientation expansionniste*

La stabilité économique de la Nouvelle-Zélande repose sur des politiques macroéconomiques rationnelles, qui contribuent de manière importante au bien-être subjectif de la population, dans la mesure où les récessions ont d'amples effets négatifs sur

la satisfaction déclarée à l'égard de vie des personnes qui basculent dans le chômage ou craignent de perdre leur emploi (Tella, MacCulloch and Oswald, 2003<sup>[8]</sup>). Un cadre macroéconomique solide contribue également de manière importante au financement durable de services publics essentiels pour le bien-être de la population, tels que les services de soins de santé et d'enseignement. De manière justifiée, compte tenu de la faiblesse et de la stabilité de l'inflation, le taux d'intérêt directeur (qui est de 1.5 %) demeure nettement inférieur au taux neutre, estimé par la RBNZ aux alentours de 3½ pour cent. La prime d'échéance a diminué au cours de l'année écoulée, les rendements des obligations d'État à 10 ans ayant diminué, compte tenu des anticipations d'un resserrement monétaire plus tardif qu'on ne le pensait initialement au niveau intérieur et de l'aplatissement des courbes de rendements à l'échelle mondiale, sous l'influence prédominante des États-Unis, où les taux à long terme n'ont pas suivi les taux directeurs lorsque ceux-ci ont été relevés. La RBNZ a rompu avec l'orientation neutre de sa politique monétaire en mars 2019, en soulignant que sa prochaine décision concernant le taux directeur serait plus probablement une baisse qu'une hausse.

Les prix des logements ont augmenté rapidement pendant près de deux décennies, de même que la dette des ménages, qui est maintenant supérieure à la moyenne de l'OCDE (Graphique 10). Les critères d'octroi des prêts bancaires se sont durcis depuis la fin de 2016, du fait d'une diminution de la tolérance à l'égard du risque (en particulier vis-à-vis des promoteurs immobiliers) et de modifications de la réglementation, y compris en Australie, sachant que les banques à capitaux australiens présentes en Nouvelle-Zélande se sont vu imposer de réduire leur exposition, hors titres de participation, vis-à-vis de leurs filiales et succursales néo-zélandaises.

Le durcissement des critères d'octroi des prêts a freiné le crédit hypothécaire. Le ralentissement de la croissance démographique, les restrictions relatives aux acquisitions effectuées par des étrangers, l'élargissement du champ d'application de l'impôt sur les plus-values aux placements immobiliers détenus pendant une période inférieure ou égale à cinq ans, l'assouplissement de certaines restrictions d'urbanisme et un problème aigu d'accessibilité financière du logement ont également contribué à freiner la hausse des prix des logements au cours des deux dernières années (les prix ayant même légèrement baissé à Auckland à la fin de 2018 et au début de 2019). La RBNZ applique des restrictions macroprudentielles concernant les quotités de financement (ratios prêt/valeur du bien) depuis 2013, tout en s'efforçant de concilier les objectifs de croissance et de stabilité ; à cet égard, elle a récemment assoupli ces restrictions compte tenu du durcissement des critères d'octroi des prêts des banques ainsi que du ralentissement de la croissance du crédit et des prix des logements. Des analyses complémentaires seraient bienvenues pour évaluer l'opportunité d'un plafonnement des ratios dette/revenu (ou, ce qui est plus courant, du service de la dette), qui peut compléter les plafonds appliqués aux quotités de financement en garantissant que les ménages disposent de revenus suffisants pour assurer le service de leur dette (Tableau 2).

**Graphique 10. Les prix des logements et l'endettement des ménages ont nettement augmenté**

1. 2018 pour la Norvège, le Portugal et la Suède. 2016 pour le Japon et la Suisse. 2015 pour le Chili.

2. Données de la RBNZ (2017), incluant les dettes contractées pour investir dans l'immobilier locatif.

Source : OCDE, bases de données des Perspectives économiques de l'OCDE et des Comptes nationaux ; Reserve Bank of New Zealand (RBNZ).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933948796>



**Tableau 2. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la stabilité financière et des prix**

Recommandations des <i>Études</i> précédentes	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i>
Étudier la possibilité d'imposer aux banques des ratios de levier, une garantie permanente des dépôts et des exigences de fonds propres plus strictes concernant les banques trop grande pour faire faillite.	La Banque de réserve de Nouvelle-Zélande (RBNZ, <i>Reserve Bank of New Zealand</i> ) a proposé de relever à 16 % le niveau du ratio de fonds propres de base imposé par la réglementation aux banques d'importance systémique, qui s'établit aujourd'hui à 8,5 %. Dans le cadre de la consultation relative à cette proposition, la RBNZ a également posé la question de savoir s'il serait souhaitable d'intégrer dans la réglementation applicable aux fonds propres en Nouvelle-Zélande des obligations en matière de ratio de levier. Le Trésor et la RBNZ mènent également une consultation sur la possibilité d'instaurer un principe de préférence pour les déposants ou un système de garantie des dépôts, qui constitue un thème essentiel de la deuxième phase du réexamen par le gouvernement de la loi sur la Banque de réserve ( <i>Reserve Bank Act</i> ).
Inclure une limitation du ratio dette/revenu dans les instruments macroprudentiels de la Banque de réserve pour améliorer la résilience des bilans des banques, en veillant à ce que les avantages d'une telle mesure soient supérieurs à ses coûts.	La RBNZ a assoupli les restrictions relatives aux quotités de financement, de sorte que la proportion maximale de l'ensemble des nouveaux crédits octroyés par une banque à des propriétaires occupants représentée par les emprunteurs ayant un apport personnel inférieur à 20 % est maintenant de 20 % (contre 10 % en 2017), et que pas plus de 5 % de l'ensemble des nouveaux prêts pour investissement locatif peuvent être accordés à des emprunteurs ayant un apport personnel inférieur à 30 % (contre 40 % en 2017). La Banque de réserve a demandé qu'un mécanisme de plafonnement du ratio dette/revenu soit ajouté à sa panoplie d'outils prudentiels.

### *Réexamen de la loi sur la Banque de réserve*

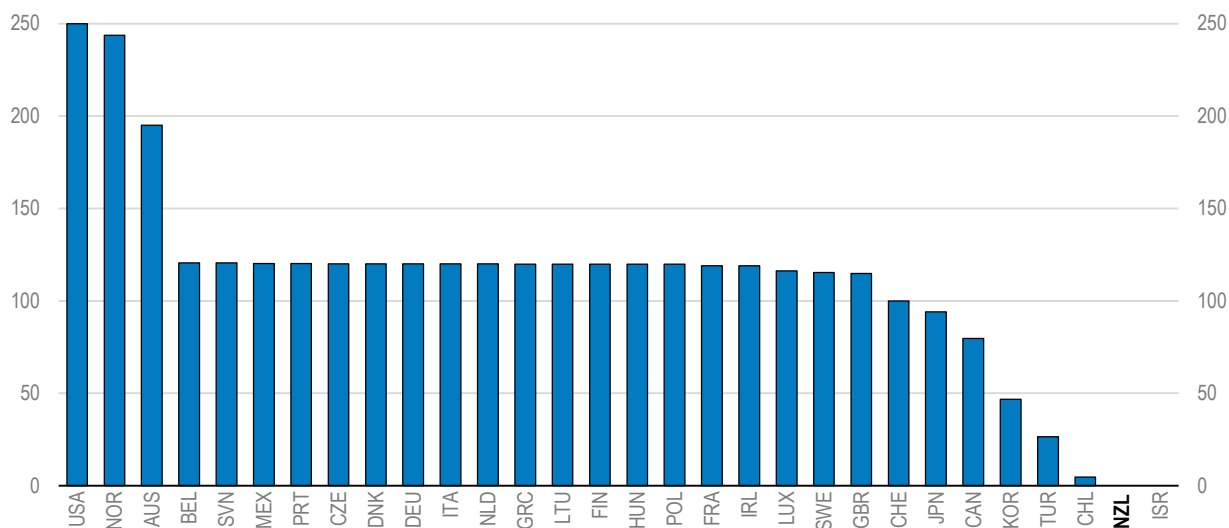
Le gouvernement a achevé la première phase de son processus de réexamen de la loi sur la Banque de réserve (*Reserve Bank Act*). Compte tenu de l'importance que revêt la stabilité financière et des prix pour les résultats économiques et, partant, pour le bien-être, l'objet de la loi sur la Banque de réserve a été clarifié et consiste maintenant à « promouvoir la prospérité et le bien-être des Néo-Zélandais ». Un objectif de niveau d'emploi maximum viable est venu compléter l'objectif de stabilité des prix assigné à la politique monétaire, et un Comité de politique monétaire a été créé pour remplacer le gouverneur dans son rôle de prise de décisions. Un observateur du Trésor dépourvu de droit de vote siègera au sein du Comité pour favoriser la coordination des politiques monétaire et budgétaire. Une telle pratique est certes inhabituelle parmi les pays de l'OCDE, mais on ne dispose d'aucun élément montrant qu'elle ait amoindri l'indépendance de la Banque d'Angleterre ou de la Banque du Japon, et elle ne va pas aussi loin qu'en Australie, où le Secrétaire au Trésor est un membre votant de l'organe de décision de la banque centrale.

La deuxième phase du processus portera sur le rôle de la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande (RBNZ, *Reserve Bank of New Zealand*) en matière de réglementation, de surveillance et de gestion des crises sur les marchés de capitaux, ainsi que sur d'autres modifications pouvant être apportées aux objectifs et à la gouvernance de la Banque. Sera également examinée la possibilité de mettre en place un système de garantie des dépôts, comme il en existe dans tous les autres pays de l'OCDE, à une exception près. Un mécanisme de garantie des dépôts est assorti en règle générale d'objectifs de stabilité financière ainsi que de protection des consommateurs, les seuils de protection étant généralement supérieurs à 100 000 USD (Graphique 11). En cas de défaillance bancaire, un système de garantie des dépôts ferait du déclenchement de la procédure de résolution avec maintien de l'ouverture des banques (OBR, *Open Bank Resolution*) une option plus crédible, en protégeant les déposants jusqu'à une limite prédéfinie. Cela n'accentuerait pas sensiblement l'aléa moral, étant donné que les petits déposants sont mal placés pour évaluer

les risques de défaillance bancaire, et qu'il existe vraisemblablement une présomption de garantie implicite en tout état de cause, en partie liée au système de garantie des dépôts de détail qui avait été mis en place au cours de la crise financière mondiale.

### Graphique 11. L'absence de système de garantie des dépôts singularise la Nouvelle-Zélande

Seuils de protection des déposants, par déposant et par établissement (milliers USD), à la fin de 2017



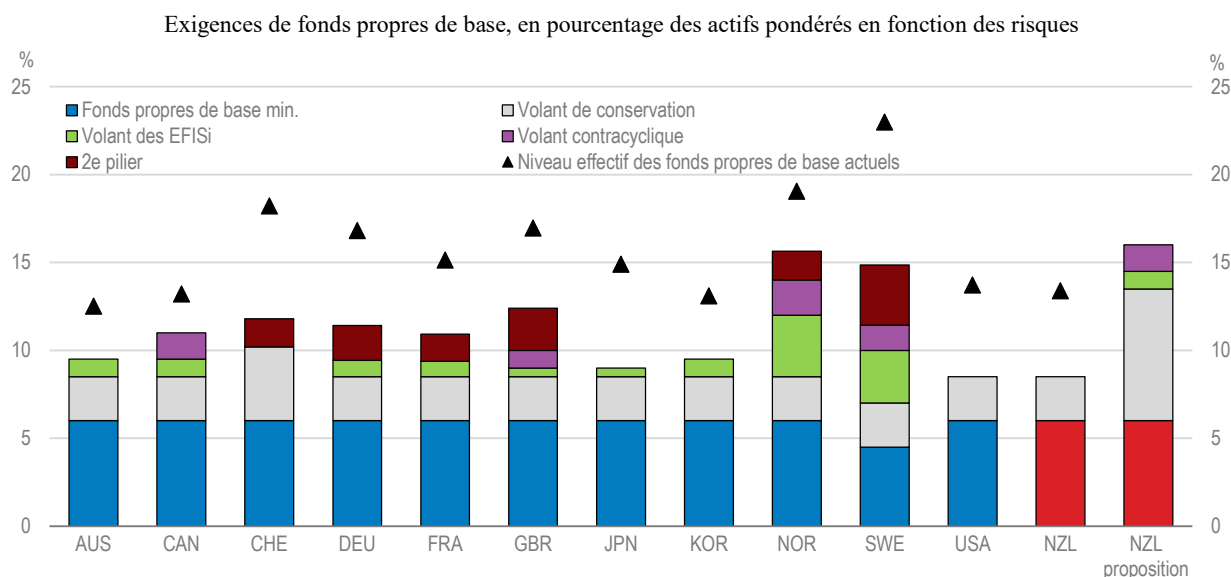
Source : Enquête annuelle de 2018 de l'Association internationale de protection des dépôts (IADI, *International Association of Deposit Insurers*).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933948815>

### Proposition de renforcement des exigences de fonds propres des banques

À la fin de 2018, la RBNZ a proposé de revoir nettement à la hausse les exigences de fonds propres de base applicables aux banques, afin de réduire le risque de défaillance en cas de crise. Même si les comparaisons internationales sont rendues difficiles par les différences de coefficients de pondération des actifs en fonction des risques utilisés et de contexte économique, la concrétisation de cette proposition se traduirait par des exigences de fonds propres de base plus strictes que celles qui s'appliquent dans d'autres pays de l'OCDE (Graphique 12). L'augmentation des fonds propres effectivement détenus ne sera pas aussi importante que celle des exigences de fonds propres réglementaires, pour autant que les banques fassent le choix de réduire leurs volants de fonds propres discrétionnaires. Un durcissement des exigences de fonds propres réduit la probabilité que les banques deviennent insolvables, donc la probabilité d'une crise bancaire et ses coûts anticipés. Il peut cependant aussi peser sur l'activité économique en rehaussant les taux d'intérêt débiteurs des banques, en raison de l'augmentation de leurs coûts de financement (même si celle-ci est compensée en partie par une diminution du risque lié aux fonds propres des banques). Pour élaborer sa proposition d'exigences de fonds propres, la RBNZ a d'abord utilisé un seuil probabiliste et déterminé le niveau de capitaux propres suffisant pour faire face à la crise financière la plus grave qui puisse se produire sur une période de 200 ans ; puis, elle a mis en regard les effets inverses induits sur l'activité économique, d'une part, et sur les coûts anticipés des crises économiques, d'autre part, par les différents niveaux de fonds propres envisageables à partir de ce seuil.

**Graphique 12. Les nouvelles exigences de fonds propres proposées sont plus strictes que dans d'autres économies de l'OCDE**



*Note :* Pour les banques considérées comme revêtant une importance systémique intérieure mais pas une importance systémique mondiale. Le chiffre indiqué pour le volant des EFISi (établissements financiers d'importance systémique intérieure) est son niveau moyen dans l'ensemble des banques auxquelles il s'applique actuellement. Le niveau des exigences du 2<sup>e</sup> pilier est une moyenne des données disponibles pour les banques d'importance systémique. Dans le cas de la Suisse, les exigences du 2<sup>e</sup> pilier correspondent au niveau maximal de fonds propres totaux exigés parmi les banques ne revêtant pas une importance systémique mondiale. S'agissant de la Suède, les données correspondent à la moyenne des exigences de fonds propres de base de catégorie 1 calculée pour les trois plus grandes banques. Dans le cas de l'Australie, l'Autorité australienne de réglementation prudentielle (APRA, *Australian Prudential Regulation Authority*) va imposer aux grandes banques australiennes d'avoir un ratio de fonds propres de base de catégorie 1 de 10.5 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et elle propose actuellement de revoir encore à la hausse les exigences de fonds propres totaux des grandes banques. Les règles de pondération des actifs en fonction des risques varient suivant les pays.

*Source :* Banque d'Angleterre ; Comité européen du risque systémique (CERS) ; Autorité australienne de réglementation prudentielle (APRA, *Australian Prudential Regulation Authority*) ; Banque des règlements internationaux (BRI) ; Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) du Canada ; Agence des services financiers (ASF) du Japon ; Banque de Norvège (*Norges Bank*) ; Commission des services financiers (CSF) de Corée du Sud ; Autorité de surveillance financière (*Finansinspektionen*) de Suède ; et Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) suisse.

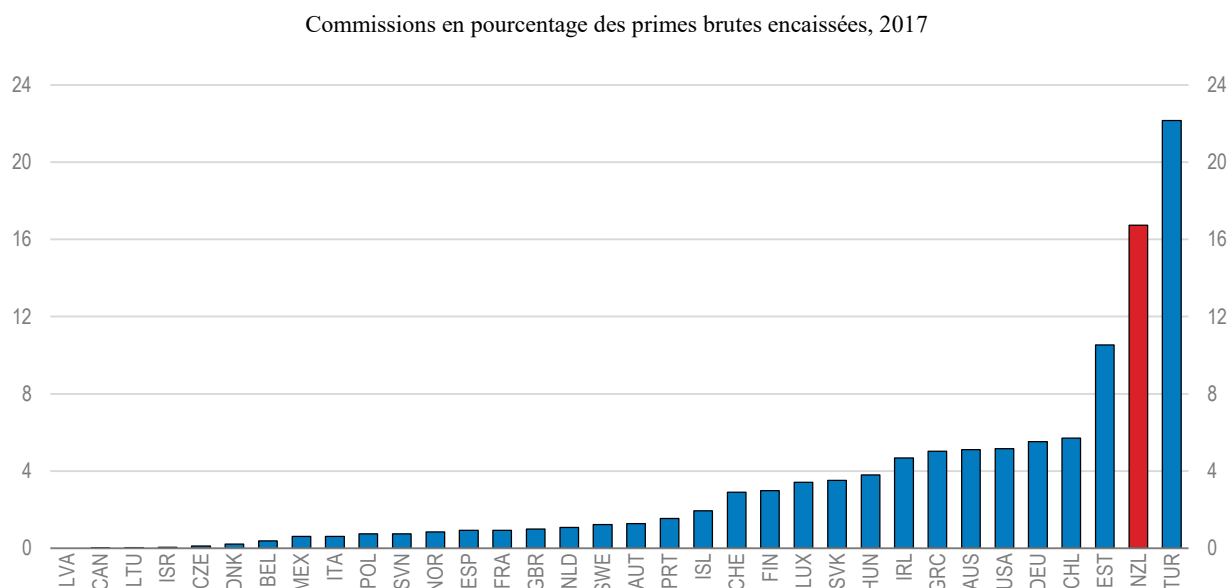
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933948834>

De solides arguments militent en faveur d'un durcissement des exigences de fonds de propres, mais une incertitude considérable entoure le niveau auquel il convient de les porter. Dans la mesure où la Nouvelle-Zélande est une petite économie ouverte, il est probable que l'effet négatif des crises financières sur la production soit plus important que dans des pays de plus grandes taille (Furceri and Mourougane, 2012<sub>[9]</sub>). Le niveau élevé d'endettement des ménages exacerbe également les risques. Des facteurs contextuels locaux de ce type ont été intégrés dans l'analyse quantitative réalisée par la RBNZ (2019<sub>[10]</sub>), qui montre qu'une forte incertitude entoure le niveau « optimal » des ratios de fonds propres, mais qu'il serait clairement bénéfique de porter le niveau des capitaux propres aux alentours de 12 % à 13 % des actifs pondérés en fonction des risques (ou 7.5 % à 8 % des actifs non pondérés). Le choix par la RBNZ d'un seuil probabiliste correspondant à l'événement le plus grave qui puisse se produire sur une période de 200 ans détermine le niveau d'exigences de fonds propres qu'elle propose d'appliquer, qui est nettement supérieur à celui

qu'elle préconisait antérieurement (RBNZ, 2012<sup>[11]</sup>). La RBNZ, qui a terminé sa consultation publique concernant sa proposition en mai 2019, devrait revoir à la hausse les exigences de fonds propres en fonction des résultats de l'analyse coûts-avantages qu'elle va réaliser. Les effets induits sur les marges d'intérêt, l'offre de crédit bancaire et le transfert d'activités de crédit en dehors du secteur bancaire (au profit des coopératives de crédit, par exemple) doivent faire l'objet d'un suivi attentif.

L'Autorité des marchés financiers (FMA, *Financial Markets Authority*) et la RBNZ ont réalisé ensemble une étude du comportement et de la culture des banques et des compagnies d'assurance vie néo-zélandaises en 2018. Elles sont parvenues à la conclusion qu'il n'existait pas de problème généralisé de comportements répréhensibles ou de culture laissant à désirer dans les banques. Néanmoins, elles ont mis en évidence de nombreuses défaillances dans les systèmes et les dispositifs de contrôle des compagnies d'assurance vie, allant de pair avec une importance insuffisante accordée à l'intérêt des clients (notamment en cas de commercialisation *via* des intermédiaires), des mécanismes d'incitation inappropriés en matière de vente, et un manque d'initiatives prises en vue de remédier à des problèmes connus. En outre, le niveau élevé des commissions réduit l'accessibilité financière de l'assurance vie (Graphique 13). Les autorités de régulation sont parvenues à la conclusion que la qualité globale des approches adoptées tant par les banques que par les compagnies d'assurance vie pour identifier les risques comportementaux, les gérer et y faire face devaient s'améliorer sensiblement.

**Graphique 13. Les commissions sont élevées dans le secteur de l'assurance vie**



Note : Les données se rapportent à 2015 pour le Canada, l'Estonie, la France, la Grèce, l'Islande, Israël, les Pays-Bas, la République slovaque et le Royaume-Uni.

Source : OCDE, base de données statistiques sur la finance et les assurances.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933948853>

### *La politique budgétaire devrait se durcir*

La politique budgétaire a pris une orientation expansionniste en 2018 compte tenu du redressement des dépenses d'infrastructure et de santé, de la suppression des frais d'inscription en première année dans l'enseignement supérieur, et de l'augmentation des

transferts versés aux étudiants et aux familles. L'orientation budgétaire devrait rester expansionniste en 2019, être globalement neutre en 2020 et devenir modérément restrictive à partir de 2021, du fait d'un ralentissement des dépenses en l'absence de nouvelles mesures discrétionnaires importantes, ce qui permettra aux recettes fiscales de revenir au niveau des dépenses sur fond de poursuite de l'expansion économique (Tableau 3).

La politique budgétaire est sur une trajectoire viable, sachant que la dette publique est modeste et devrait diminuer en proportion du PIB. Même dans un scénario d'évolution défavorable de la croissance économique et des taux d'intérêt, et avec une orientation neutre de la politique budgétaire, la dette des administrations publiques resterait peu ou prou stable jusqu'en 2040 (Graphique 14). La Nouvelle-Zélande a une population relativement jeune, mais son taux de dépendance des personnes âgées devrait, comme la moyenne de l'OCDE, presque doubler d'ici à 2060, ce qui accentuera les tensions budgétaires compte tenu du ralentissement de la croissance des recettes et de l'augmentation des dépenses de soins de santé et de retraite. Le gouvernement attache une grande importance à la réputation de prudence budgétaire de la Nouvelle-Zélande et s'est fixé pour objectif de ramener la dette nette de la Couronne au sens strict à 20 % du PIB d'ici à 2022. Une telle stratégie est judicieuse, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une petite économie fortement exposée aux chocs mondiaux et aux catastrophes naturelles, et des problèmes liés au vieillissement démographique qui se profilent à l'horizon. Le gouvernement a annoncé que son but serait d'inscrire la dette nette dans une fourchette de 15 % à 25 % du PIB après avoir atteint son objectif de 20 %, sous réserve que l'économie ne subisse pas de choc important. La concrétisation des recommandations formulées dans la présente *Étude* n'aurait guère d'effet sur le solde budgétaire global (Encadré 1). Le gouvernement s'emploie actuellement à mettre en place une institution budgétaire indépendante, comme cela avait été préconisé dans l'*Étude économique* de 2017 (Tableau 5).

**Tableau 3. La politique budgétaire devrait prendre une orientation restrictive**

En pourcentage du PIB (sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs	Prévisions				
	2017/18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Recettes fiscales de la Couronne au sens étroit	27.8	28.2	28.2	28.5	28.6	28.8
Dépenses de la Couronne au sens étroit	27.9	29.1	29.4	29.6	29.0	28.8
dont : Sécurité sociale et aide sociale	9.0	9.7	9.8	9.7	9.6	9.5
Santé	5.9	6.1	6.1	5.7	5.5	5.3
Éducation	4.7	4.8	4.7	4.6	4.4	4.3
Dépenses d'équipement	2.0	2.2	2.9	2.6	2.4	2.2
Solde de la Couronne au sens étroit <sup>1,2</sup>	-0.1	-0.9	-1.3	-1.1	-0.4	0.0
Solde de la Couronne au sens large <sup>1,2</sup>	1.9	1.2	0.4	0.6	1.3	1.7
Solde de la Couronne au sens large corrigé des variations cycliques	1.6	1.1	0.3	0.4	1.2	1.7
Impulsion budgétaire (Couronne au sens étroit et entité de la Couronne) <sup>3</sup>	0.3	1.1	0.0	-0.2	-0.6	-0.5
Dette nette de la Couronne au sens étroit	19.9	20.1	20.4	20.7	19.9	18.7
Dette brute de la Couronne au sens étroit	30.5	27.8	27.4	26.5	27.6	25.3
Capacité (+) / besoin (-) de financement des administrations publiques	1.2	0.5	-0.5	0.2	0.9	1.5
égale à : capacité/besoin de financement de l'administration centrale <sup>4</sup>	1.3	0.6	-0.4	0.3	1.0	1.5
plus capacité/besoin de financement des collectivités locales <sup>5</sup>	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
<i>Pour mémoire (prévisions du Trésor)</i>						
Croissance du PIB réel (dans l'optique de la production)	3.2	2.4	3.0	2.8	2.4	2.4
Croissance du PIB nominal (dans l'optique des dépenses)	5.7	3.8	5.8	5.4	4.9	4.7
Indice des prix à la consommation (IPC) (variation annuelle en %)	1.5	1.8	2.0	2.1	2.0	2.0
Rendement des obligations d'État à 10 ans (%)	2.8	1.9	2.3	2.5	2.7	2.9

1. La Couronne au sens étroit recouvre les ministères, les services parlementaires, le Fonds de réserve pour les retraites de Nouvelle-Zélande (NZSF, *New Zealand Superannuation Fund*) et la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande (RBNZ, *Reserve Bank of New Zealand*). La Couronne au sens large englobe la Couronne au sens étroit ainsi que les entités de la Couronne – telles que la Commission d'indemnisation des accidents (ACC, *Accident Compensation Commission*) et *Callaghan Innovation* – et les entreprises publiques.

2. Correspond au solde de fonctionnement avant profits et pertes.

3. Hors dépenses et recettes de la Commission des tremblements de terre (EQC, *Earthquake Commission*) et de l'entreprise publique Southern Response liés aux séismes de Canterbury and Kaikoura.

4. Sur la base des prévisions élaborées dans l'optique des statistiques de finances publiques (SFP) tirées du Rapport budgétaire de mai 2018, corrigées des variations du solde de la Couronne au sens large intervenues entre le Rapport sur la situation économique et budgétaire (*Budget Economic and Fiscal Update*) et le Rapport sur la situation économique et budgétaire de milieu d'exercice (*Half Year Economic and Fiscal Update*).

5. Estimations fondées sur l'hypothèse d'une stabilisation du déficit de 2017/18 (Stats NZ, 2018).

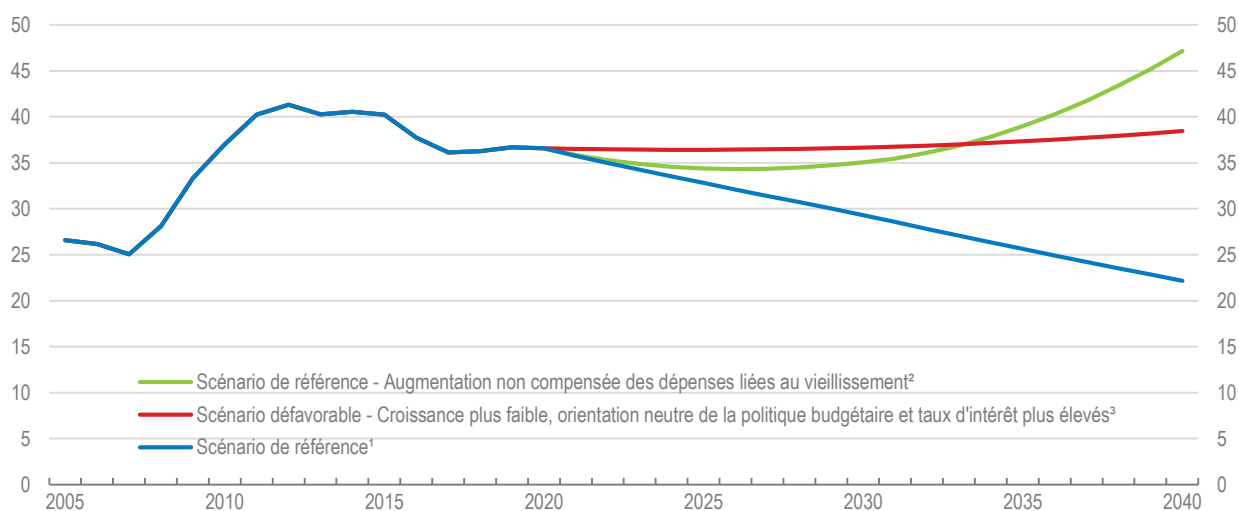
Source : Treasury (2018) *Half Year Economic and Fiscal Update* ; calculs de l'OCDE fondés sur Stats NZ (2018), *Government Finance Statistics (General Government): Year Ended June 2018* ; Stats NZ (2018), *National accounts (income and expenditure): Year ended March 2018*, et Treasury (2018) *Budget Economic and Fiscal Update*.

Le gouvernement a créé à la fin de 2017 un Groupe de travail sur la fiscalité, chargé d'examiner l'avenir du système d'imposition néo-zélandais. Son mandat excluait plusieurs questions du périmètre de cet examen, notamment toute augmentation éventuelle de taux de l'impôt sur le revenu ou de la taxe sur les biens et services (GST, *Goods and Services Tax*), les droits de succession, et le régime d'imposition des résidences principales. Le Groupe a souligné l'importance que revêtait le système fiscal pour le bien-être de la population, en permettant à l'État de collecter des recettes de manière juste et efficace, de jouer un rôle de redistribution et d'influer sur les comportements. La majorité des membres du Groupe a recommandé un élargissement conséquent du régime d'imposition des plus-values, à l'exclusion de la résidence principale, conformément à son mandat. La création

d'un impôt sur les plus-values a ensuite été exclue par le gouvernement. L'OCDE avait précédemment recommandé de mettre en place un impôt général sur les plus-values (Tableau 5), qui offrirait divers avantages tout en présentant certains coûts (Tableau 6). Exclure la résidence principale de son champ d'application impliquerait que toute baisse des prix des logements serait sans doute limitée (et accompagnée d'une hausse des loyers) et renforcerait les incitations à épargner dans l'optique d'acquérir la résidence principale. Conjuguée à d'autres exonérations (des exemptions relatives aux exploitations agricoles et aux petites entreprises ont par exemple été envisagées), une telle disposition réduirait les bénéfices à attendre de l'imposition des plus-values. Le Groupe a également recommandé d'élargir le champ d'application de la taxe d'élimination des déchets et d'augmenter son taux, de renforcer le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, et d'utiliser davantage les péages de congestion pour les routes.

#### Graphique 14. La dette publique est viable, mais le vieillissement démographique va accentuer les tensions budgétaires

Simulations concernant la dette brute des administrations publiques, en pourcentage du PIB



1. Le scénario de référence repose sur les prévisions tirées des *Perspectives économiques de l'OCDE* concernant l'évolution de la dette des administrations publiques jusqu'en 2020, telles qu'elles figurent dans le tableau 8. On pose l'hypothèse que le taux de croissance du PIB réel est égal à son niveau potentiel à partir de 2021, sur la base des projections à long terme de l'OCDE et des projections démographiques médianes de l'Office statistique de Nouvelle-Zélande (*Stats NZ*). À partir de 2021, il est supposé que le solde primaire et le déflateur du PIB s'établissent à 0.72 % du PIB (sur la base de la prévision de 2020) et à 2.0 %, respectivement. Le taux d'intérêt moyen sur la dette publique converge de manière linéaire vers l'estimation du Trésor du taux à terme sans risque à l'horizon 2040 (soit 3.51 %).

2. Dans le scénario de référence accompagné d'une augmentation non compensée des dépenses liées au vieillissement démographique, le solde primaire diminue de 0.11 point de PIB par an jusqu'en 2030 puis de 0.18 point de PIB par an ensuite, sur la base des projections fondées sur l'« évolution tendancielle des dépenses » relatives aux recettes et dépenses non financières tirées de la déclaration de 2016 sur la situation budgétaire à long terme.

3. Dans le scénario défavorable, la croissance du PIB réel est amputée de 0.5 point de pourcentage environ et s'établit à 2.0 %, l'orientation de la politique budgétaire mesurée par le solde primaire est neutre, et le taux d'intérêt moyen sur la dette publique converge de manière linéaire vers l'estimation du Trésor du taux d'intérêt sans risque à long terme (soit 4.75 %).

Source : Y. Guillemette et D. Turner (2018), « The Long View: Scenarios for the World Economy to 2060 », *Études de politique économique de l'OCDE*, n° 22 ; OCDE (2019), *base de données des Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 105 ; Stats NZ (2016), *National Population Projections: 2016–2068* ; Treasury (2019), *Discount Rates and CPI Assumptions for Accounting Valuation Purposes* ; Treasury (2016), *2016 Statement on the Long-Term Fiscal Position*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933948872>



### Encadré 1. Quantifier les recommandations budgétaires formulées dans cette *Étude*

Le tableau 4 présente une quantification approximative de l'effet net induit sur le budget des administrations publiques par la recommandation d'accroître l'offre de logements sociaux. Les autres recommandations ne sont pas quantifiées, parce qu'elles correspondent à des transferts de ressources entre différents niveaux d'administration ou programmes (autres recommandations relatives au logement) ou à des dépenses très modestes (développement du mentorat, cours d'anglais et programmes de formation-passerelle pour les immigrés).

**Tableau 4. Effet budgétaire annuel potentiel à long terme des recommandations de l'OCDE**

	% du PIB	Millions NZD par an
Accroître l'offre de logements sociaux	0.01	33

*Note* : Augmentation de l'offre de logements sociaux correspondant au coût annuel à long terme de 1 922 nouveaux logements, nécessaires en sus des 6 400 nouveaux logements prévus au cours des quatre prochaines années pour satisfaire la demande des personnes qui étaient inscrites sur liste d'attente avec le rang de priorité A en décembre 2018. Coût par logement social fondé sur les données du ministère du Développement social (2017<sub>[12]</sub>).

**Tableau 5. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la politique budgétaire et la fiscalité**

Recommandations des <i>Études</i> précédentes	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i>
Rapprocher l'échéance du relèvement de l'âge de la retraite de 65 ans à 67 ans, allonger la période de transition puis indexer l'âge de départ à la retraite sur l'espérance de vie. Réduire progressivement la dette publique nette, conformément à la stratégie budgétaire du gouvernement. Accroître les dépenses qui améliorent le bien-être de la population et procéder à des réductions d'impôts, sans sortir du cadre de la stratégie budgétaire.	Le gouvernement a annoncé que l'âge d'ouverture des droits à la retraite resterait 65 ans.  La dette publique nette continue de diminuer. Certaines dépenses nouvelles n'ont pas contribué à améliorer le bien-être de la population autant que possible, parce qu'elles ont été mal ciblées : le chèque énergie hivernal (WEP, <i>Winter Energy Payment</i> ) n'est pas soumis à conditions de ressources pour les personnes âgées de 65 ans ou plus ; la gratuité de l'enseignement supérieur profite davantage aux catégories socioéconomiques les plus favorisées ; et les principaux bénéficiaires du programme KiwiBuild sont les personnes qui ont les moyens d'acquérir leur propre logement.
Créer un conseil budgétaire indépendant, dont la mission principale sera de fournir des conseils et des analyses sur l'orientation de la politique budgétaire.	Le gouvernement a mené des consultations sur sa proposition de mettre en place une institution budgétaire indépendante qui fournirait une évaluation indépendante de la conduite de la politique budgétaire, aiderait le Parlement à jouer son rôle de surveillance à l'égard des finances publiques, et fournirait une évaluation indépendante du coût des mesures proposées par les partis politiques.
Procéder à un réexamen de la fiscalité dans le cadre duquel soient étudiés les paramètres de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, ainsi que la possibilité de définir de nouvelles bases d'imposition.	Le rapport final du Groupe de travail sur la fiscalité a été rendu public en février 2019.
Éliminer la double imposition des bénéfices transtasmaniens distribués aux actionnaires, en continuant de travailler sur un accord avec l'Australie pour la reconnaissance mutuelle des crédits d'imputation dans les régimes fiscaux des deux pays relatifs à l'investissement étranger.	Aucune mesure n'a été prise.



Mettre en place un impôt sur les plus-values et renforcer la fiscalité environnementale et l'imposition de la propriété immobilière ou foncière, en vue de rendre la structure fiscale plus efficace et équitable.	Le champ d'application de l'impôt sur les plus-values prélevé sur les placements immobiliers a été élargi, puisqu'il est maintenant appliqué aux biens détenus pendant une période inférieure ou égale à cinq ans, au lieu de deux ans précédemment.
Envisager de limiter les crédits d'impôt au titre du régime d'épargne-retraite KiwiSaver aux adhérents ayant des revenus modestes. Élargir à l'ensemble des salariés le champ d'application du principe d'adhésion automatique à KiwiSaver. Substituer à la stratégie d'investissement des fonds par défaut une stratégie fondée sur l'ensemble du cycle de vie, adaptée à l'âge des adhérents.	Aucune mesure n'a été prise.

**Tableau 6. Principaux avantages et inconvénients d'un impôt sur les plus-values à large assiette**

Pour un impôt sur les plus-values réalisées, sans indexation sur l'inflation

Avantages	Inconvénients
Renforcer la progressivité du régime fiscal.	Effet de verrouillage source d'inefficience, les agents économiques étant incités à conserver leurs actifs pour éviter de payer l'impôt sur les plus-values.
Améliorer l'équité horizontale en taxant tous les revenus, qu'ils soient perçus sous forme de plus-values ou sous d'autres formes.	L'impôt s'applique aux plus-values aussi bien en termes nominaux qu'en termes réels <sup>1</sup> .
Réaliser des gains d'efficience en réduisant les incitations fiscales à investir dans des actifs permettant d'engranger des plus-values plutôt qu'un revenu, en particulier dans l'immobilier d'habitation.	En l'absence d'autres modifications de la fiscalité, cela peut avoir un effet dissuasif sur l'épargne et l'investissement en réduisant leur rendement après impôts, en particulier si les possibilités de déduction des moins-values sont strictement limitées.
Réduire les incitations à contourner le système d'imposition en transformant des revenus ordinaires en plus-values.	Une imposition des plus-values sur actions est susceptible de se traduire dans une certaine mesure par une double imposition des bénéficiés non distribués sur lesquels l'impôt sur les sociétés a déjà été prélevé <sup>2</sup> .

1. Il s'agit là d'une caractéristique générale des systèmes d'impôts assis sur les valeurs nominales, et elle joue un rôle plus important pour les actifs portant intérêt. En effet, dans la mesure où les plus-values taxées uniquement lorsqu'elles sont réalisées bénéficient d'un report d'imposition, les gains réels après impôts augmentent au fil du temps, de sorte que les prélèvements assis sur la valeur nominale des gains pèsent davantage sur les actifs portant intérêt que sur les plus-values (Burman, 2009<sup>[13]</sup>).

2. Les bénéfices non distribués ne font pas l'objet d'une double imposition intégrale, compte tenu de la valeur attribuée aux crédits d'imputation non utilisés pouvant être employés pour de futurs dividendes, étant donné que cette valeur sera capitalisée dans la valeur de la société et se traduira donc par une augmentation des plus-values (Burman and White, 2009<sup>[14]</sup>). Les sociétés néo-zélandaises peuvent aussi éviter une double imposition de leurs bénéfices non distribués en procédant à une distribution d'actions gratuites imposables (Tax Working Group, 2019).

Source : OCDE (2017), *OECD Economic Surveys: New Zealand*.

## ***Le gouvernement prévoit une réforme du marché du travail pour accroître les salaires des travailleurs faiblement rémunérés***

### ***Salaires minimums***

Le relèvement des salaires minimums est un élément essentiel du Programme du gouvernement sur les relations professionnelles (*Workplace Relations Package*) visant à accroître les revenus des travailleurs faiblement rémunérés. Le gouvernement prévoit d'augmenter progressivement le salaire horaire minimum en vigueur en 2018 (16.50 NZD) de 21 % d'ici 2021, ce qui reviendra à une hausse de 7 % du salaire minimum par rapport au salaire médian, dont le ratio est déjà l'un des plus élevés de l'OCDE (Graphique 15). Les augmentations annuelles planifiées sont subordonnées aux conclusions de l'examen annuel,

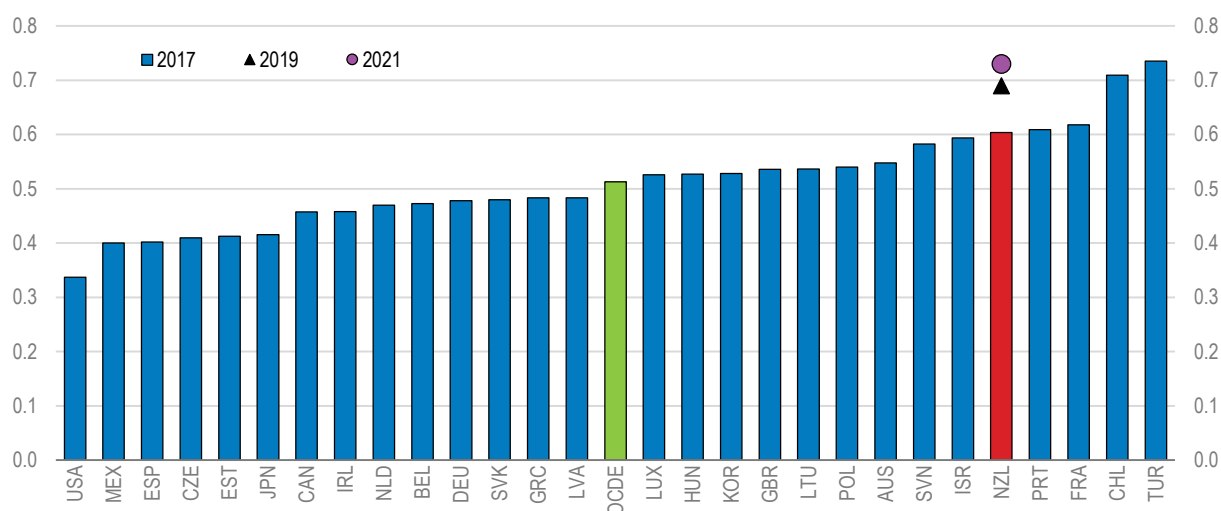
tenant compte la situation économique au moment où il est réalisé. D'après le Trésor néo-zélandais (2017<sup>[15]</sup>), le coup de pouce apporté au salaire minimum (+7 %, soit un salaire horaire minimum de 17.60 NZD) devrait faire passer la part des heures travaillées au salaire minimum de 8 % actuellement à 19 % d'ici à 2021, réduire le nombre total d'heures travaillées de 0.4 % (si l'on suppose que l'élasticité de la demande de travail par rapport aux salaires est égale à -0.3), rehausser le taux de croissance des salaires de 1.6 point de pourcentage sur la période 2018-21, et entraîner en termes nets une diminution du PIB potentiel de 0.2 % d'ici à 2021. Si l'on ajoute les effets de cette réforme sur la productivité multifactorielle, l'intensité capitalistique et le taux d'emploi, le PIB par habitant reculerait de 0.3 % du PIB par habitant au bout de deux ans et de 1.8 % à long terme en raison d'une diminution du taux d'emploi des jeunes et des femmes d'âge très actif, groupes qui présentent une plus forte proportion de travailleurs à bas salaires que les autres groupes étudiés (hommes d'âge très actif et seniors), d'après une analyse de l'OCDE sur un groupe de pays (Égert and Gal, 2017<sup>[16]</sup>). Ces estimations reposent sur les effets moyens de différentes politiques publiques dans l'ensemble des pays de l'OCDE et les conséquences de la réforme pourraient être significativement différentes en Nouvelle-Zélande que dans la zone OCDE en moyenne. S'appuyant sur un examen des données empiriques, l'OCDE (2015<sup>[17]</sup>) constate que l'effet de hausses modérées du salaire minimum sur l'emploi est généralement faible, alors que l'effet sur certains groupes vulnérables — comme les jeunes — est parfois plus préjudiciable, ces conclusions restant cependant controversées (OECD, 2018<sup>[18]</sup>). Une fois de plus, la situation pourrait s'avérer différente en Nouvelle-Zélande.

Le coup de pouce apporté au salaire minimum suppose un arbitrage en termes de bien-être : il augmente le salaire des travailleurs faiblement rémunérés, et partant, resserre la distribution des revenus ; mais il peut également aggraver la pauvreté pour d'autres individus dans la mesure où il les fait sortir de l'emploi. D'après des données internationales, des niveaux élevés de salaire minimum, comme en Nouvelle-Zélande, réduisent effectivement les inégalités salariales, mais l'effet est moins important à long terme, car les individus peuvent trouver, quitter et retrouver un emploi ou non et se déplacer le long de l'échelle des salaires (OECD, 2015<sup>[17]</sup>; OECD, 2018<sup>[18]</sup>). Toutefois, l'augmentation des salaires minimums risque de réduire les perspectives d'emploi des jeunes, en particulier dans la mesure où le salaire minimum jeune, plus faible que celui des adultes, ne peut s'appliquer que sur une très courte période (un employeur ne peut rémunérer un salarié au salaire minimum jeune que durant les six premiers mois du contrat de travail) et sous réserve de respecter plusieurs critères d'éligibilité (âge, emplois occupés précédemment, prestations sociales dont a bénéficié le salarié et obligation de formation professionnelle) qui sont tellement complexes que dans la plupart des cas, les employeurs préfèrent tout simplement verser le salaire minimum adulte. Durant la dernière période où le salaire minimum réel des jeunes a fortement augmenté (+122.8 % pour les moins de 20 ans et +32.9 % pour les adultes entre 1999 et 2008), le ratio taux de chômage des jeunes (15-24 ans) sur taux de chômage des adultes en âge de travailler (25-64 ans) est passé de 2.9 en 2000 à 4.1 en 2008. À la même période, le ratio moyen taux de chômage des jeunes sur taux de chômage des adultes en âge de travailler dans les pays de l'OCDE a très peu augmenté et se situait à un niveau nettement inférieur (2.3 en 2000, 2.5 en 2008) à celui de la Nouvelle-Zélande. À partir de données sur les fortes hausses des salaires minimums appliquées en Nouvelle-Zélande durant cette période, Maloney et Pacheco (2012<sup>[19]</sup>) estiment qu'une augmentation de 10 % des salaires minimums fait baisser de moins de 0.1 point de pourcentage le taux de pauvreté relatif au seuil de 50 %, même sans diminution du nombre d'heures travaillées. Les raisons en sont que dans de nombreux ménages à faible revenu, tous les membres du ménage sont sans emploi et que nombre de travailleurs rémunérés au salaire minimum n'appartiennent pas à des ménages pauvres. De

plus, une augmentation des salaires minimums n'améliorerait pas la situation des ménages pauvres avec enfants, car le crédit d'impôt minimum pour familles a un taux d'imposition marginal effectif de 100 % (MBIE, 2018<sub>[20]</sub>). Les effets plutôt limités des salaires minimums sur la réduction de la pauvreté en Nouvelle-Zélande concordent avec les résultats mis en évidence dans d'autres pays de l'OCDE (2018<sub>[18]</sub>).

### Graphique 15. Le salaire minimum est relativement élevé par rapport au salaire médian

Salaire minimum en proportion du salaire médian des travailleurs à temps plein



Source : Stats NZ ; OCDE, base de données des revenus du travail.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933948891>

### Accords de rémunération équitable

Un autre élément du Programme sur les relations de travail vise à accroître les revenus en renforçant le pouvoir de négociation des travailleurs par la mise en place d'accords de rémunération équitable (FPA, *Fair Pay Agreements*) dans les professions et les branches où les salaires sont bas. Le Groupe de travail sur les accords de rémunération équitable (*Fair Pay Agreement Working Group*) (2018<sub>[21]</sub>), créé pour conseiller le gouvernement dans la mise en place de ces accords, a présenté son rapport, mais les décisions relatives à la conception de ce dispositif n'ont pas encore prises. Ces accords permettraient aux représentants des employeurs et des travailleurs d'une profession ou d'une branche donnée de convenir d'un ensemble de conditions minimales d'emploi plus favorables que les minimums prévus dans la loi (comme le salaire minimum et les droits à congé minimum) qui s'appliquerait à toutes les entreprises, que l'employeur ou les travailleurs aient pris part au processus de négociation ou non (toutes les parties de la branche au moment des négociations auraient la possibilité d'y être représentées). Le Groupe de travail recommande que le processus de négociation ne puisse être engagé que par les travailleurs ou leurs représentants syndicaux et soit soumis à un seuil de représentativité (il faudrait au minimum 1 000 travailleurs ou 10 % des travailleurs d'une branche ou d'une profession pour engager des négociations) ou à une exigence de préservation de l'intérêt public (auquel cas la négociation viserait à éliminer une situation préjudiciable sur le marché du travail). Lorsque les parties à la négociation parviennent à un accord, ce dernier devrait, suivant les recommandations du Groupe de travail, être ratifié par une majorité simple à la fois des employeurs et des travailleurs pour entrer en vigueur. Dans les autres cas, un tribunal

déterminerait les conditions de l'accord et la ratification ne serait pas nécessaire. Pour les entreprises couvertes par un accord de rémunération équitable, les accords d'entreprise (dont les contrats de travail individuels) ne pourraient prévoir que des dispositions plus favorables que celles figurant dans la convention applicable. Dans la classification des systèmes de négociation collective de l'OCDE, ces accords de rémunération équitable correspondent à un système de négociation essentiellement centralisé, où les accords de branche ont un rôle considérable et où les extensions sont courantes, ou bien à un système organisé décentralisé, si le pouvoir normatif des accords de niveau inférieur est important (OECD, 2018<sup>[22]</sup>).

Si elle était adoptée, cette réforme pourrait marquer une rupture fondamentale avec le système néo-zélandais actuel, considéré comme totalement décentralisé, l'essentiel des négociations se faisant à l'échelle de l'entreprise, comme au Canada, au Royaume-Uni, aux États-Unis et dans dix autres pays de l'OCDE. En Nouvelle-Zélande, il existe aujourd'hui peu d'organisations patronales qui soient capables de négocier au niveau de la branche ou de la profession, et le taux de syndicalisation n'est que de 18 %.

Compte tenu de l'incertitude considérable qui entoure la conception et la portée de ce dispositif, les effets d'une telle réforme sont également très incertains. S'appuyant sur des données internationales, l'OCDE (2018<sup>[22]</sup>) considère que la réforme pourrait accroître l'emploi et réduire les inégalités de salaires des salariés à temps complet, mais aussi faire baisser la croissance de la productivité du travail ainsi que de la productivité multifactorielle dans les branches concernées (OECD, 2017<sup>[23]</sup>). D'après ce dernier résultat, une moindre flexibilité à l'échelle de l'entreprise, caractéristique des systèmes de négociation centralisés, pourrait se traduire par une plus faible croissance de la productivité. Le simulateur utilisé par le Département des affaires économiques de l'OCDE pour quantifier l'effet des réformes structurelles montre que la réforme ferait baisser le PIB par habitant à long terme, et ce, d'autant plus que les extensions sont nombreuses (Égert and Gal, 2017<sup>[16]</sup>).

Selon l'OCDE (2018<sup>[22]</sup>), les systèmes décentralisés organisés (Traxler, 1995<sup>[24]</sup>) pourraient permettre d'obtenir de meilleurs résultats en termes d'emploi et d'inégalités salariales sans faire baisser la productivité. Pour ce qui est des accords de branche, la décentralisation organisée permet de déterminer certains éléments des conditions de travail et d'organisation au niveau de l'entreprise ou au niveau de l'individu sous certaines conditions. Il existe à cet égard un modèle à la carte, dans lequel les conditions de travail ne sont pas définies par un accord d'entreprise, mais par chaque travailleur. Ce modèle est très répandu aux Pays-Bas et pourrait davantage convenir à la Nouvelle-Zélande que d'autres systèmes. Les travailleurs ont la possibilité d'échanger, dans des limites prédéfinies, des unités de rémunération, de temps de travail et de temps libre. D'autres modèles, reposant sur une négociation à plusieurs niveaux et sur une forte représentation locale (ou sur les extensions), sont probablement moins adaptés à la situation de la Nouvelle-Zélande en raison de l'importance des petites et moyennes entreprises (PME), dans lesquelles la négociation au niveau de l'entreprise se fait généralement au niveau individuel.

Dans la mesure où il s'agirait d'accords de branche couvrant également les PME, les FPA pourrait contribuer à la diffusion des meilleures pratiques en termes de gestion du personnel, de formation, de santé et de sécurité, d'utilisation des technologies, de régimes d'assurance ou de retraite (OECD, 2019<sup>[25]</sup>). À cet égard, les FPA pourraient contribuer de manière significative à améliorer la sécurité sur le marché du travail et à renforcer la capacité d'adaptation des travailleurs aux besoins du marché de l'emploi (OECD, 2018<sup>[22]</sup>). Dans la mesure où l'évolution de la demande de biens et de services ainsi que les

changements technologiques se répercutent rapidement sur les besoins de compétences, les partenaires sociaux pourraient aider activement les travailleurs privés de leur emploi à en retrouver un bon (OECD, 2019<sup>[25]</sup>), conformément aux recommandations formulées dans la précédente *Étude* concernant le renforcement du soutien apporté aux travailleurs licenciés (Tableau 7).

### *Équité salariale entre hommes et femmes*

Le Programme sur les relations professionnelles cherche également à promouvoir l'équité salariale entre hommes et femmes et par là, à contribuer à réduire l'écart de salaire entre hommes et femmes, qui, bien que plus faible que dans la plupart des autres pays, atteint cependant 7.2 % pour les salariés à temps plein (voir le graphique 19, partie A). À cet effet, le gouvernement a déposé un projet de loi visant à faciliter le traitement des plaintes en matière d'équité salariale, actuellement examiné par le Parlement. L'approche par l'équité salariale compare les emplois généralement occupés par des femmes et d'autres emplois généralement occupés par des hommes afin de définir une rémunération respectant le principe « à travail de valeur égale, salaire égal », déterminée, entre autres, par les compétences et les qualifications nécessaires pour chaque travail. Elle se différencie de la législation en matière d'égalité de rémunération, qui repose sur le principe « à travail égal, salaire égal », quel que soit le genre du travailleur. La Nouvelle-Zélande a adopté ce type de législation pour le secteur public en 1960 et le secteur privé au moyen de la loi sur l'égalité de rémunération de 1972 (*Equal Pay Act 1972*). En 2014, la Cour d'appel a jugé que cette loi couvrait l'équité salariale entre hommes et femmes. Le projet de loi examiné par le Parlement permettrait aux femmes de déposer une plainte, de façon plus simple et selon une procédure plus accessible en modifiant la loi sur l'égalité de rémunération, au lieu d'intenter une action en justice en première instance. La hausse des coûts salariaux résultant des règlements de litiges en matière d'équité salariale pourrait entraîner une faible augmentation du taux de chômage.

Il existe de nombreuses incertitudes quant à l'importance des arriérés de rémunération négociés ou à la possibilité même d'accorder un arriéré de rémunération. Les parties sont libres de déterminer par négociation si le règlement d'un litige en matière d'équité salariale doit inclure le versement d'arriérés de rémunération. Un tribunal ne peut envisager d'accorder le versement d'arriérés de rémunération que s'il en fixe les conditions et si tous les autres moyens raisonnables de régler le différend ont été épuisés. Lorsqu'un tribunal décide d'accorder le versement d'arriérés de rémunération et définit leur montant, il doit prendre en compte certains éléments discrétionnaires, comme la « capacité de l'employeur à payer ».

Le projet de loi limite actuellement le délai de prescription des arriérés de rémunération à la date à laquelle la plainte a été déposée, lorsque la plainte a été déposée dans les cinq années suivant l'adoption du projet de loi. Si la plainte a été déposée plus tard, le délai de prescription correspond au cinquième anniversaire de l'adoption de la loi. Pour les plaintes déposées avant l'adoption du projet de loi, le délai de prescription correspond à la date du dépôt de la plainte. Du point de vue de l'OCDE, un tribunal ne devrait pas pouvoir accorder des arriérés de salaire au titre de la période antérieure à l'entrée en vigueur de la loi, comme cela a été le cas pour la loi sur le règlement des paiements des employés dans les services d'aide à la personne adoptée en 2017, de façon à éviter que la réforme n'ait un effet financier négatif sur certaines petites entreprises qui ont versé le salaire du marché de bonne foi.

**Tableau 7. Recommandations antérieures de l'OCDE sur le marché du travail**

Recommandations des <i>Études</i> précédentes	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i>
Envisager de mettre en place une assurance chômage, ou sinon d'allonger les délais des préavis de licenciement et de rendre obligatoire la notification des licenciements. Envisager également de développer la formation, l'accompagnement et le conseil aux salariés licenciés.	Les pouvoirs publics étudient les recommandations formulées par le groupe consultatif d'experts sur le bien-être ( <i>Welfare Expert Advisory Group</i> ) relatives à la réforme du système néo-zélandais d'aide sociale visant à garantir aux individus des revenus adéquats et à leur permettre de participer à la vie de leur communauté. Ce groupe a notamment pour mission de faire des propositions pour adapter l'aide sociale à l'évolution des structures familiales et du marché du travail. Le ministère des Entreprises, de l'Innovation et de l'Emploi a lancé un programme de travail interministériel sur l'amélioration des aides destinées aux travailleurs licenciés, passant en revue tous les moyens d'action possibles.
Améliorer la réactivité du secteur tertiaire aux besoins du marché du travail en formalisant les liens entre les institutions prestataires et les employeurs, et en orientant les financements vers les secteurs où des déficits de qualifications sont prévisibles, notamment en ciblant mieux les cours offerts et en attribuant des bourses sélectives en fonction de critères de mérite et de besoin.	Le gouvernement a entrepris un examen du système d'enseignement et de formation professionnels afin de l'améliorer. À cette fin, l'examen devra aboutir à des recommandations visant à rendre l'enseignement et la formation professionnels plus attractifs pour les apprenants, mieux à même de répondre aux attentes des entreprises et mieux armés pour s'adapter aux changements de l'environnement extérieur.
Actualiser plus souvent la liste des métiers en difficulté de recrutement ouverts à l'immigration afin de résorber les goulets d'étranglement sur le marché du travail.	Des changements ont été apportés en 2017 aux critères du visa Essential Skills de façon à améliorer l'évaluation des niveaux de compétences. Les catégories de compétences utilisées par l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont en cours de révision. Les pouvoirs publics prévoient d'autres réformes du processus d'attribution des visas de travail temporaire de sorte que les pénuries de main-d'œuvre qualifiée identifiées à l'échelle régionale entraînent une réponse des systèmes d'enseignement et de formation professionnels et de protection sociale.

### *La croissance économique devrait rester proche de son niveau potentiel*

La croissance économique devrait se maintenir autour de 2½ pour cent en 2019 et 2020 (Tableau 8). La consommation devrait ralentir parallèlement à la chute du solde migratoire et à la dissipation des effets de la hausse des transferts sociaux du Programme pour les familles (*Families Package*), leur impact l'emportant sur la croissance des salaires résultant de l'augmentation du salaire minimum, des décisions en matière d'équité salariale et des revalorisations de salaires dans le secteur public. L'investissement résidentiel et productif prendra de l'ampleur pour pallier respectivement le manque de logements et les contraintes de capacité. La croissance économique mondiale a atteint un point culminant, freinée par les tensions commerciales et le durcissement des conditions financières, de sorte que la croissance de la demande extérieure devrait ralentir et les exportations nettes fléchir. Compte tenu de son durcissement, la politique budgétaire soutiendra moins la croissance en 2020.

**Tableau 8. Indicateurs et prévisions macroéconomiques**Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire, en volume (prix de 2009/10)<sup>1</sup>

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Prix courants (milliards NZL)					
<b>Produit intérieur brut (PIB)</b>	<b>250</b>	<b>4.2</b>	<b>2.6</b>	<b>2.8</b>	<b>2.6</b>	<b>2.5</b>
Consommation privée	144	5.4	4.7	3.3	3.4	2.5
Consommation publique	46	2.0	2.9	2.2	2.1	1.4
Formation brute de capital fixe	57	4.3	3.5	3.8	2.0	3.2
Secteur du logement	17	10.1	0.0	2.2	4.9	4.9
Secteur des entreprises	26	3.3	6.1	3.5	-0.2	3.4
Secteur des administrations publiques	15	-0.5	3.2	6.5	6.0	1.0
Demande intérieure finale	248	4.5	4.1	3.2	2.8	2.5
Variation des stocks <sup>2</sup>	1	0.1	-0.2	0.4	-0.7	0.0
Demande intérieure totale	248	4.6	3.9	3.6	2.1	2.5
Exportations de biens et services	70	2.1	1.8	3.0	2.4	2.9
Importations de biens et services	68	3.4	6.9	5.5	0.0	3.1
Solde extérieur <sup>2</sup>	2	-0.3	-1.3	-0.6	0.6	0.0
<b>Autres indicateurs (taux de croissance, sauf indication contraire)</b>						
PIB potentiel	..	3.0	3.0	2.9	2.7	2.5
Écart de production <sup>3</sup>	..	0.6	0.2	0.1	0.2	0.2
Emploi	..	4.6	4.2	3.0	1.0	1.1
Population en âge de travailler (15-74 ans)	..	2.1	2.0	1.5	1.3	1.2
Taux de chômage <sup>4</sup>	..	5.1	4.7	4.3	4.2	4.3
Déflateur du PIB	..	1.8	3.5	1.1	1.4	2.1
Indice des prix à la consommation	..	0.6	1.9	1.6	1.5	2.1
Indice des prix à la consommation sous-jacent <sup>5</sup>	..	1.4	1.4	1.2	1.6	2.0
Taux d'épargne net des ménages <sup>6</sup>	..	0.1	-1.4	-1.0	-1.0	-0.9
Termes de l'échange	..	2.1	5.0	-1.7	-0.4	0.3
Solde commercial <sup>7,8</sup>	..	1.0	1.0	-0.1	0.4	0.5
Solde des paiements courants <sup>7</sup>	..	-2.2	-2.9	-3.7	-2.9	-2.7
Solde budgétaire des administrations publiques <sup>7</sup>	..	1.2	1.1	0.1	-0.4	0.1
Dette brute des administrations publiques <sup>7,9</sup>	..	37.7	36.2	36.3	36.6	36.5
Dette nette des administrations publiques <sup>7,9</sup>	..	3.3	0.8	0.2	0.5	0.4
Taux du marché monétaire 3 mois, moyenne	..	2.3	2.0	1.9	1.7	1.7
Rendement des obligations d'État à dix ans, moyenne	..	2.8	3.0	2.8	1.9	2.0

1. Ces prévisions n'intègrent pas le budget 2019, qui a été rendu public après les *Perspectives économiques* de mai 2019.

2. Contributions aux variations du PIB réel.

3. En pourcentage du PIB potentiel.

4. En pourcentage de la population active.

5. Indice des prix à la consommation hors alimentation et énergie.

6. En pourcentage du revenu disponible des ménages.

7. En pourcentage du PIB.

8. Biens et services.

9. Sur la base des comptes nationaux, hors engagements non capitalisés des régimes de retraite des fonctionnaires.

Source : OCDE, base de données des *Perspectives économiques* de l'OCDE, n° 105.

Le principal risque intérieur est la correction des prix des logements, bien que la pénurie de logements (à la différence de l'Australie) rende une telle correction peu probable en l'absence d'évolutions extérieures au marché du logement, comme une hausse du taux de chômage ou des taux d'intérêt. Deux tiers de l'encours des prêts hypothécaires devraient

être réévalués au cours de l'année à venir, ce qui amplifie les effets possibles des hausses de taux d'intérêt. Un nouvel accès de faiblesse du marché australien du logement constitue un risque, compte tenu des liens économiques et financiers étroits entre les deux pays et la tendance historique du marché d'Auckland à suivre l'évolution du marché australien. L'augmentation des restrictions aux échanges à l'échelle internationale pourrait avoir des répercussions considérables sur la Nouvelle-Zélande, qui est une petite économie ouverte ayant un marché intérieur de taille modeste et qui est fortement exposée aux variations des prix internationaux des produits de base. La Nouvelle-Zélande est également exposée à d'autres chocs graves dont la probabilité est plus faible (Tableau 9). À l'inverse, la croissance serait plus élevée si le solde migratoire diminuait moins que supposé, en particulier si cela entraînait un rebond des gains de patrimoine sous l'effet de l'augmentation des prix des logements, ou si l'investissement des entreprises se redressait plus rapidement que prévu, les entreprises cherchant à remédier aux contraintes de capacité. Les facteurs de vulnérabilité macrofinancière sont globalement moins marqués qu'à la fin de la dernière phase d'expansion en 2007 (Graphique 16), bien que les risques associés aux prix élevés des logements et à l'endettement des ménages demeurent prononcés, en raison du boum de l'immobilier d'habitation.

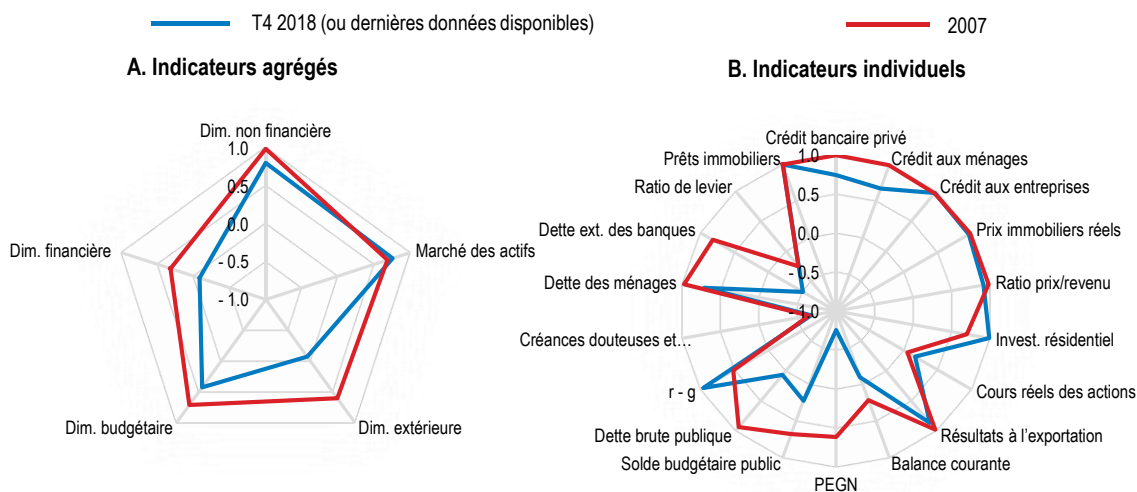
**Tableau 9. Chocs graves que pourrait subir l'économie de la Nouvelle-Zélande**

Choc	Effets possibles
Ralentissement marqué en Chine	L'économie chinoise connaît une baisse de régime. Certains signes indiquent que cette croissance est en train de se stabiliser sous l'effet de mesures de relance, mais des risques importants subsistent, liés à la possibilité de nouvelles restrictions des échanges, notamment entre les États-Unis et la Chine, et au niveau élevé d'endettement des sociétés non financières. Un ralentissement de la Chine ferait baisser les prix des exportations néo-zélandaises de produits agricoles, ce qui réduirait le bien-être économique sous l'effet d'une dégradation des termes de l'échange. Un fléchissement de la demande de services de tourisme et d'enseignement pèserait sur les exportations de services. Un ralentissement inattendu de l'économie chinoise aurait également un effet indirect sur la Nouvelle-Zélande, compte tenu de son impact négatif sur la croissance et le commerce mondiaux. Il en résulterait en particulier un tassement de la demande en provenance de l'Australie, étant donné l'étroitesse des liens commerciaux et financiers existant entre ce pays et la Chine.
Catastrophes naturelles	La probabilité de fortes répliques dans les régions touchées par le séisme de Kaikōura en 2016 et par ceux intervenus dans le Canterbury, en 2010-11 continuent de diminuer. Cependant la probabilité estimée qu'un séisme de magnitude 7 ou plus se produise en Nouvelle-Zélande au cours de la prochaine décennie est toujours comprise entre 10 % et 60 % (Earthquake Commission, 2019 <sup>[26]</sup> ). Les catastrophes naturelles peuvent engendrer d'importantes pertes en vies humaines, une interruption de l'activité économique, la destruction du capital et des défis à long terme en matière de financement pour les secteurs public et privé.



### Graphique 16. Les facteurs de vulnérabilité macrofinancière sont généralement moins marqués qu'à la fin de la dernière expansion

Indice variant sur une échelle de -1 à 1, de la vulnérabilité la plus faible à la plus forte, 0 correspondant au niveau moyen sur longue période



*Note* : On calcule chaque indicateur global de vulnérabilité macrofinancière en agrégeant (sous la forme d'une moyenne simple) les indicateurs individuels normalisés. La dimension non financière recouvre les indicateurs individuels suivants : le crédit bancaire au secteur privé, le crédit aux ménages et le crédit aux entreprises. Le marché des actifs recouvre les indicateurs individuels suivants : les prix immobiliers réels, le ratio prix/revenus, l'investissement résidentiel et les cours réels des actions. La dimension extérieure recouvre les indicateurs individuels suivants : la balance courante en pourcentage du PIB, les résultats à l'exportation et la position extérieure globale nette (PEGN) en pourcentage du PIB. La dimension budgétaire recouvre les indicateurs individuels suivants :  $r - g$  (taux d'intérêt moins croissance attendue), le solde budgétaire des administrations publiques et la dette brute des administrations publiques, tous deux en pourcentage du PIB. La dimension financière recouvre les indicateurs individuels suivants : la dette des ménages, la proportion de créances douteuses et litigieuses dans l'ensemble des prêts, la dette extérieure des banques en pourcentage de leurs engagements totaux, les prêts au logement, et le capital et les réserves des banques en proportion de leurs engagements totaux (ratio de levier).

*Source* : Calculs de l'OCDE d'après Refinitiv ; OCDE, base de données des Perspectives économiques de l'OCDE ; Reserve Bank of New Zealand ; Stats NZ.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933948910>

## Enjeux de l'action publique en matière de bien-être

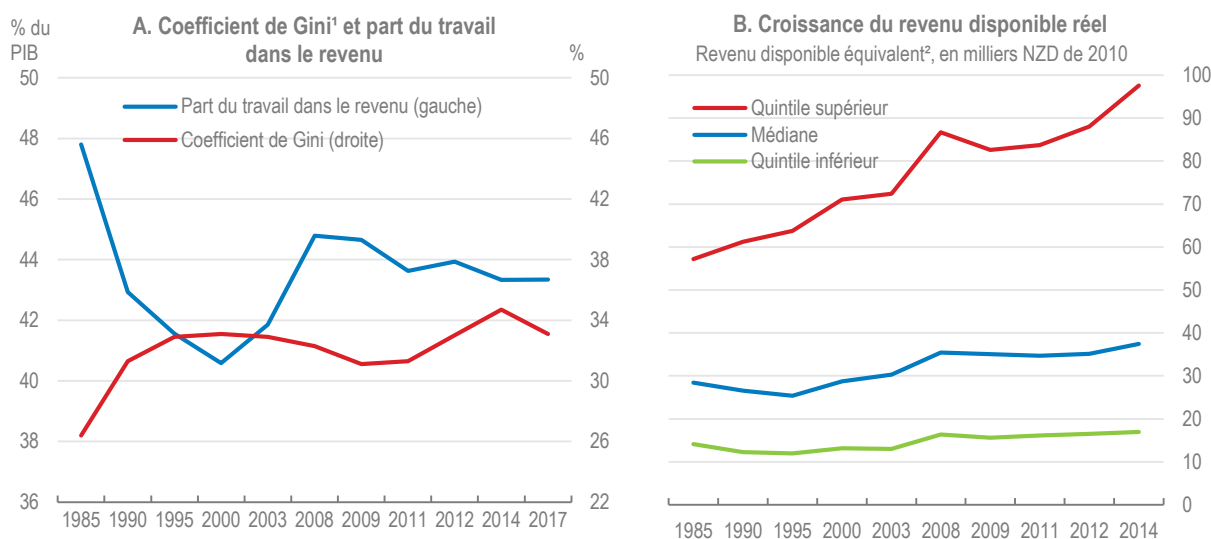
### *Certains groupes de population sont à la traîne en matière de bien-être*

Alors que les niveaux de bien-être sont en moyenne élevés, leur répartition est inégale. Les inégalités de revenu se sont fortement creusées entre le milieu des années 1980 et le milieu des années 1990 puis, après avoir connu une période de stabilisation, se sont accentuées légèrement ces dernières années (Graphique 17, partie A). Les ménages aisés ont bénéficié d'une croissance de leur revenu plus rapide que les ménages à revenu intermédiaire, lesquels quant à eux ont vu leur revenu augmenter plus rapidement que celui des ménages modestes (partie B). Les inégalités de revenu disponible sont désormais supérieures à la moyenne de l'OCDE, alors que celles du revenu marchand correspondent à la moyenne, ce qui dénote une redistribution par le système de prélèvements et de transferts inférieure à la moyenne (Graphique 18, partie A). La distribution des revenus présente une asymétrie en faveur des ménages aisés plus marquée que dans la plupart des autres pays de l'OCDE (partie B). La part du travail dans le revenu national a considérablement reculé entre le

milieu de la décennie 1980 et celui de la décennie suivante, mais a regagné en vigueur depuis le début des années 2000 pour inverser en partie sa tendance antérieure au repli (Graphique 17, partie A). Le patrimoine net des ménages, qui est en moyenne un des plus élevés de l'OCDE, est majoritairement détenu par les plus aisés : en effet, les 10 % les plus riches détiennent environ 53 % du patrimoine net des ménages, soit un niveau comparable à celui du Canada et de la France, mais légèrement supérieur à ce que l'on observe en Australie et au Royaume-Uni et nettement plus faible qu'aux États-Unis (OCDE, 2017<sup>[27]</sup>).

Si le taux de pauvreté relative (c'est-à-dire la proportion de ménages dont le revenu est inférieur à 50 % du revenu médian) est inférieur à la moyenne de l'OCDE (Graphique 18, parties C et D), il est en revanche plus élevé pour les Maoris et les Insulaires du Pacifique et dans certaines régions, souvent celles où ces populations vivent en grand nombre. De même, si le taux de pauvreté infantile est proche de la moyenne de l'OCDE, il est plus élevé pour certaines catégories – familles monoparentales, ménages au chômage, Maoris et Insulaires du Pacifique.

**Graphique 17 Les inégalités de revenu se sont creusées depuis le milieu des années 1980**



1. Le coefficient de Gini après impôts et transferts concerne les personnes âgées de 18 à 64 ans. Le chiffre de 2017 est issu de l'enquête économique auprès des ménages (HES, Household Economic Survey) réalisée par Stats NZ.

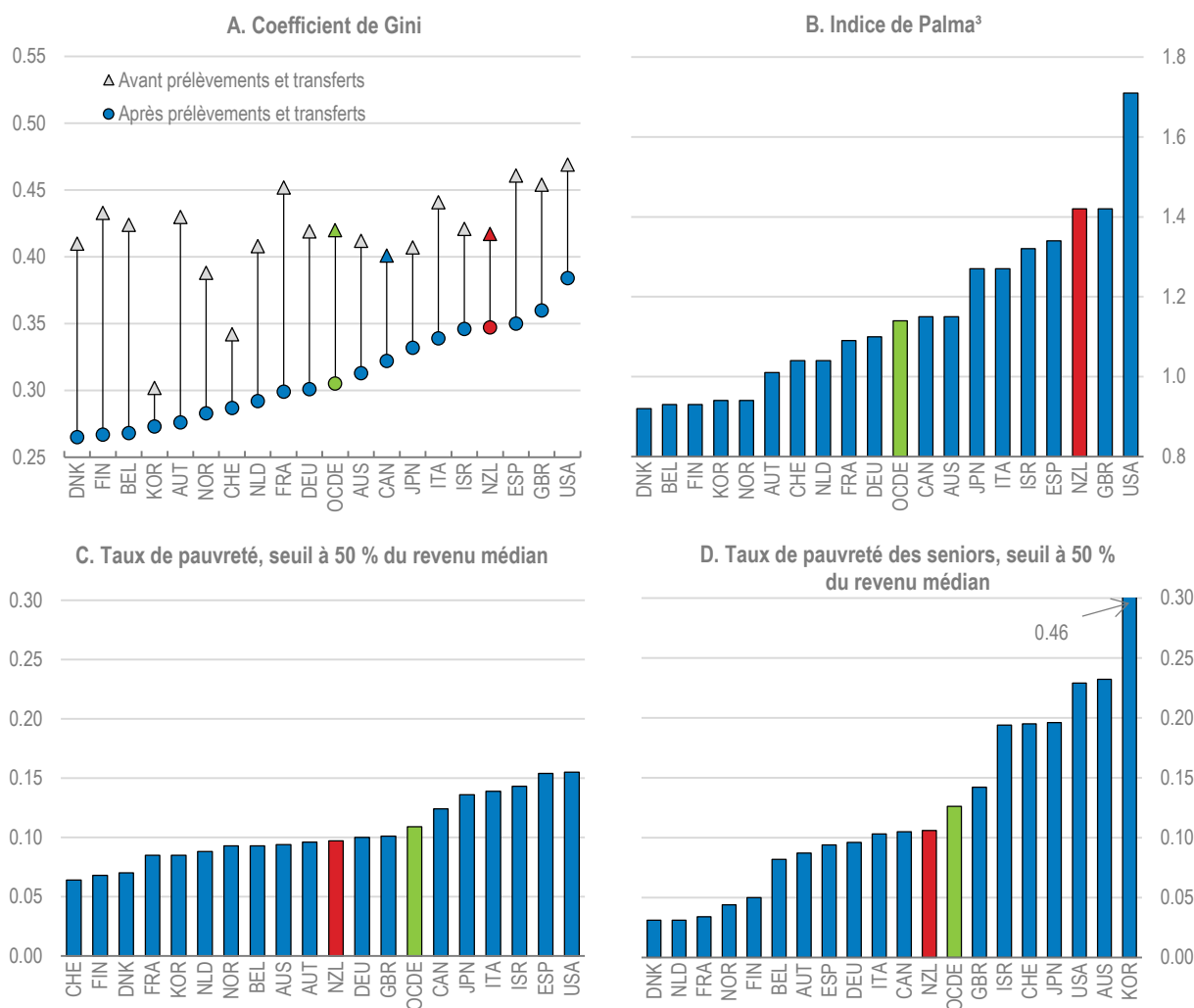
2. Le revenu disponible équivalent annuel réel correspond au revenu disponible d'un ménage, ajusté par la racine carrée du nombre de membres du ménage. Il est représenté dans ce graphique par la part du quintile supérieur et du quintile inférieur dans la distribution des revenus. Cette approche diffère de celle du Tableau de bord du cadre d'évaluation des niveaux de vie (LSF, Living Standards Framework), qui présente la distribution des revenus par centile.

Source : OCDE, base de données sur la distribution des revenus et pauvreté ; calculs de l'OCDE ; et Stats NZ.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933948929>

**Graphique 18. Les inégalités de revenu sont supérieures à la moyenne de l'OCDE, mais les taux de pauvreté relative sont inférieurs<sup>1</sup>**

2016 ou dernière année connue<sup>2</sup>



1. Population d'âge actif dans les parties A, B et C. Population de plus de 65 ans dans la partie D.

2. Données 2014 pour l'agrégat OCDE.

3. Ratio entre les revenus du décile supérieur de la distribution des revenus et ceux des 4 déciles inférieurs de cette distribution.

Source : OCDE, base de données sur la distribution des revenus, [www.oecd.org/fr/els/soc/donnees-distribution-revenus.htm](http://www.oecd.org/fr/els/soc/donnees-distribution-revenus.htm).

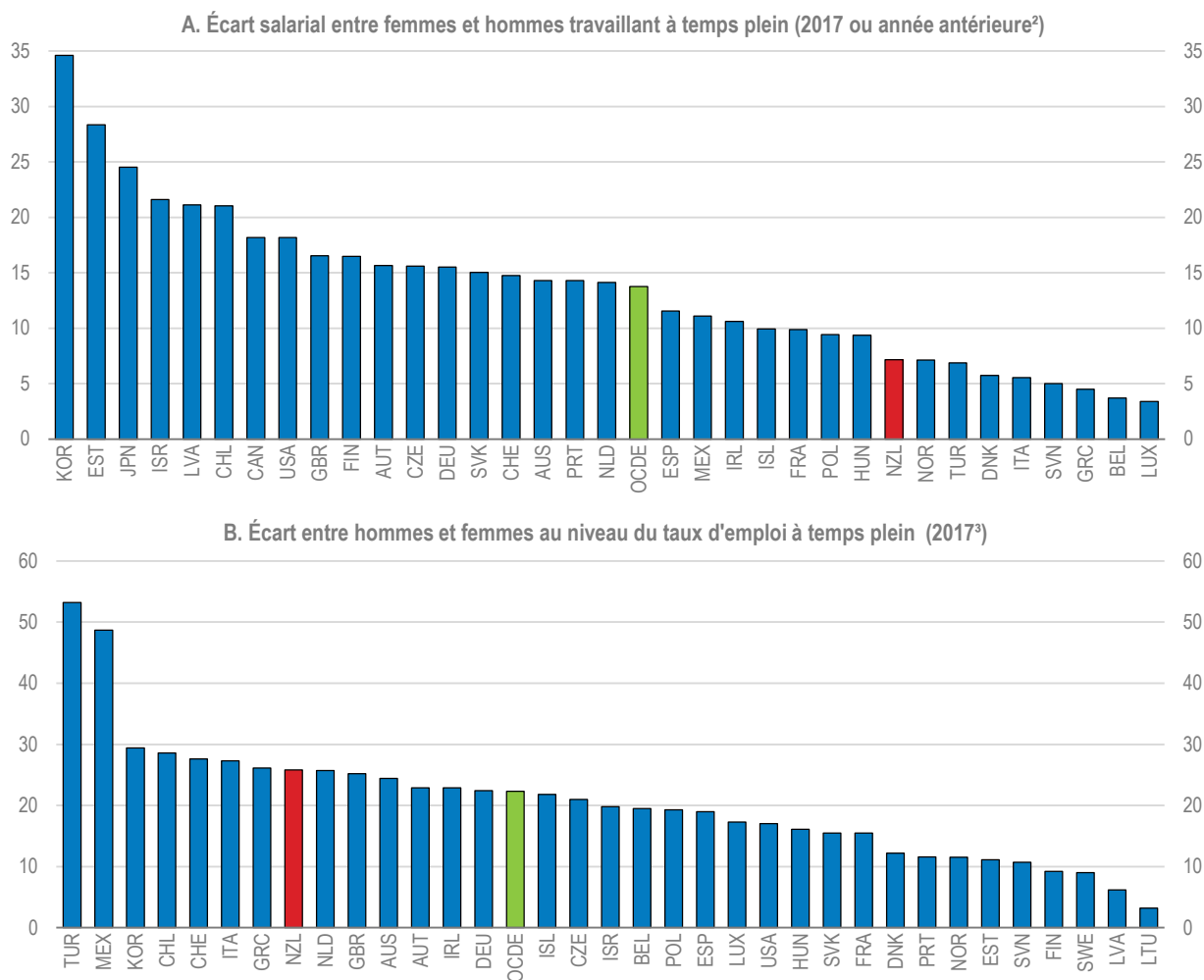
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933948948>

Les femmes qui travaillent à temps plein en Nouvelle-Zélande gagnent, en moyenne, 7 % de moins que leurs homologues masculins, soit l'un des écarts de rémunération entre hommes et femmes les plus faibles des pays de l'OCDE (Graphique 19, partie A). Mais si l'écart de taux d'emploi entre hommes et femmes est inférieur à la moyenne de l'OCDE, il est supérieur en revanche s'agissant du taux d'emploi à temps plein (partie B), ce qui témoigne de la prévalence du temps partiel dans l'emploi féminin.

Les inégalités de bien-être sont également nombreuses dans les domaines de l'éducation, de la santé et du logement. Les résultats scolaires des Maoris et des Insulaires du Pacifique demeurent inférieurs aux résultats du reste de la population (Graphique 20, partie A) et l'influence du milieu socioéconomique d'origine sur les compétences cognitives des élèves est plus marquée que dans la plupart des autres pays (partie B). Si des progrès considérables ont été accomplis pour réduire la différence d'espérance de vie entre la population maorie et non maorie du milieu des années 1950 au milieu des années 1980, le fossé s'est creusé sensiblement dans la décennie qui a suivi et ne s'est que légèrement réduit depuis lors (Graphique 21, partie A). Ce creusement était dû, pour l'essentiel, aux inégalités croissantes de certains facteurs socioéconomiques comme le revenu, l'éducation, l'accès à un véhicule automobile et le mode d'occupation du logement (Blakely et al., 2007<sup>[28]</sup>). L'espérance de vie des Maoris et des Insulaires du Pacifique est notablement inférieure à celle du reste de la population (partie B) et leur taux de mortalité évitable (c'est-à-dire la proportion de décès prématurés qui auraient pu être évités si les personnes avaient reçu rapidement des soins appropriés) est deux fois et demie supérieur à celui des autres populations (Ministry of Health, 2017<sup>[29]</sup>). La différence d'espérance de vie s'explique également par le taux de mortalité infantile chez les Maoris qui, à 4.9 pour 1 000 naissances vivantes, est supérieur au taux de 3.8 mesuré dans l'ensemble de la population (Stats NZ, 2019<sup>[30]</sup>).

### Graphique 19. L'écart hommes-femmes est faible pour les salaires mais marqué pour l'emploi<sup>1</sup>

En pourcentage



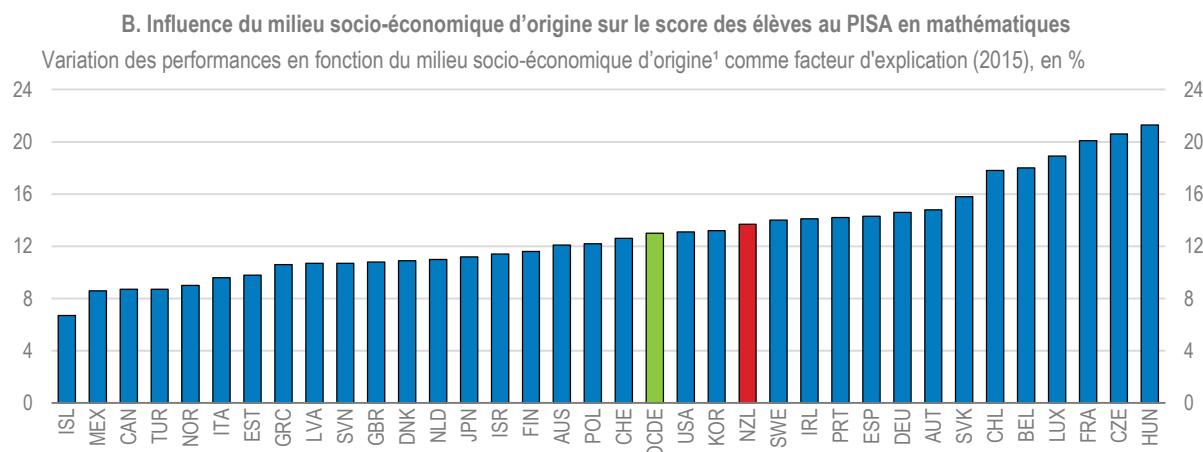
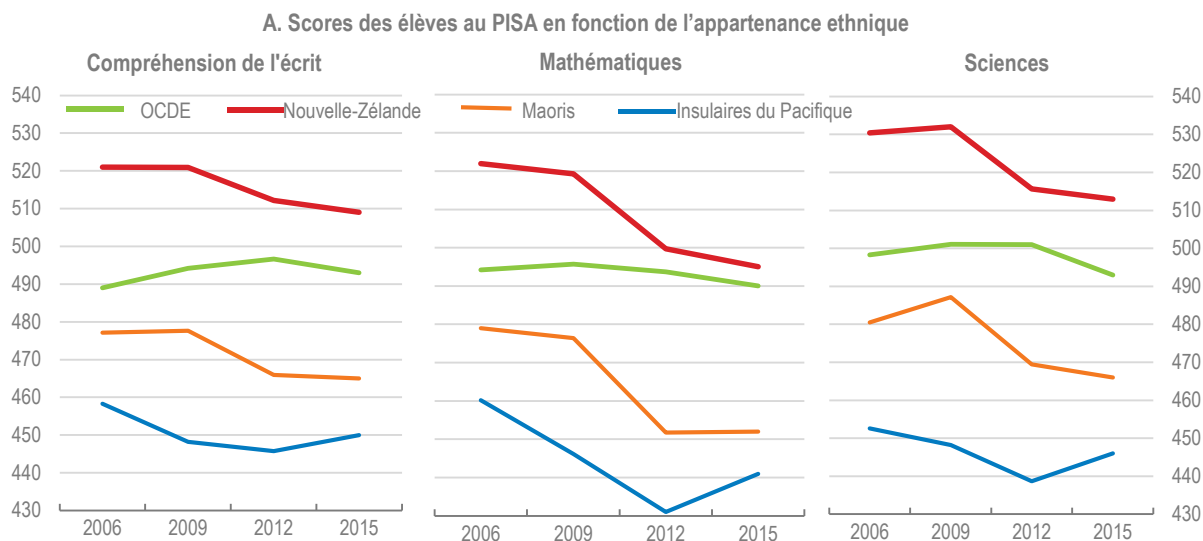
1. En équivalent temps plein (ETP).

2. Les données sont de 2016 pour les pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Pologne et Portugal. Elles sont de 2015 pour le Chili, Israël et la Norvège. Année 2014 pour l'Espagne, l'Estonie, la France, la Lettonie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Slovaquie.

3. Année 2016 pour la Norvège.

Source : OCDE, base de données des Statistiques de la population active.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933948967>

**Graphique 20. On observe de fortes inégalités dans les résultats scolaires**

1. Indice PISA de statut économique, social et culturel (SESC).

Source : OCDE (2016), *Résultats du PISA 2015. L'excellence et l'équité dans l'éducation*, vol. I, tableau I.6.3c ; OCDE, *Résultats du PISA*, diverses années ; S. May, J. Flockton et S. Kirkham (2016), *PISA 2015 - New Zealand Summary Report*, ministère de l'Éducation.

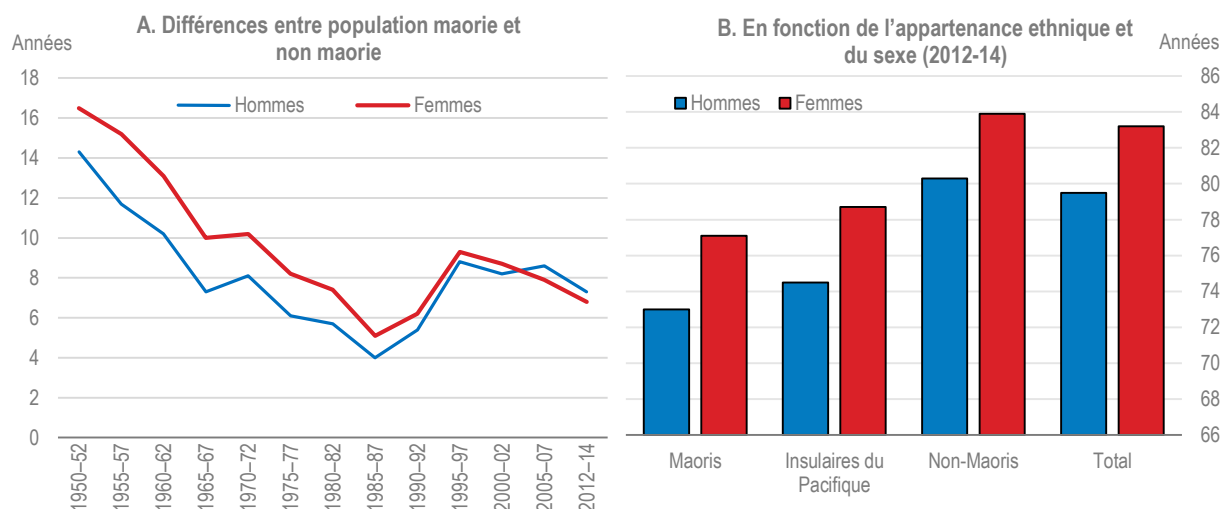
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933948986>

## Intégrer une démarche de bien-être dans l'action des pouvoirs publics

Améliorer le bien-être des Néo-Zélandais et de leur famille est l'une des trois priorités stratégiques du gouvernement, les deux autres étant de mettre en place une économie productive, durable et inclusive et de renouveler l'exercice du pouvoir gouvernemental (New Zealand Government, 2018<sup>[31]</sup>). L'accent mis sur le bien-être prend appui sur les travaux que le Trésor néo-zélandais a entrepris depuis plusieurs années pour élaborer son cadre d'évaluation des niveaux de vie (LSF, *Living Standards Framework*). Il vise à éclairer l'action des pouvoirs publics et à favoriser une meilleure prise de décisions en permettant de prendre en compte un large éventail d'effets induits, notamment en matière de redistribution, d'examiner les arbitrages à opérer et d'améliorer la transparence.

### Graphique 21. Les Maoris et les Insulaires du Pacifique ont une espérance de vie inférieure à celle du reste de la population

Espérance de vie à la naissance



Source : Stats NZ.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933949005>

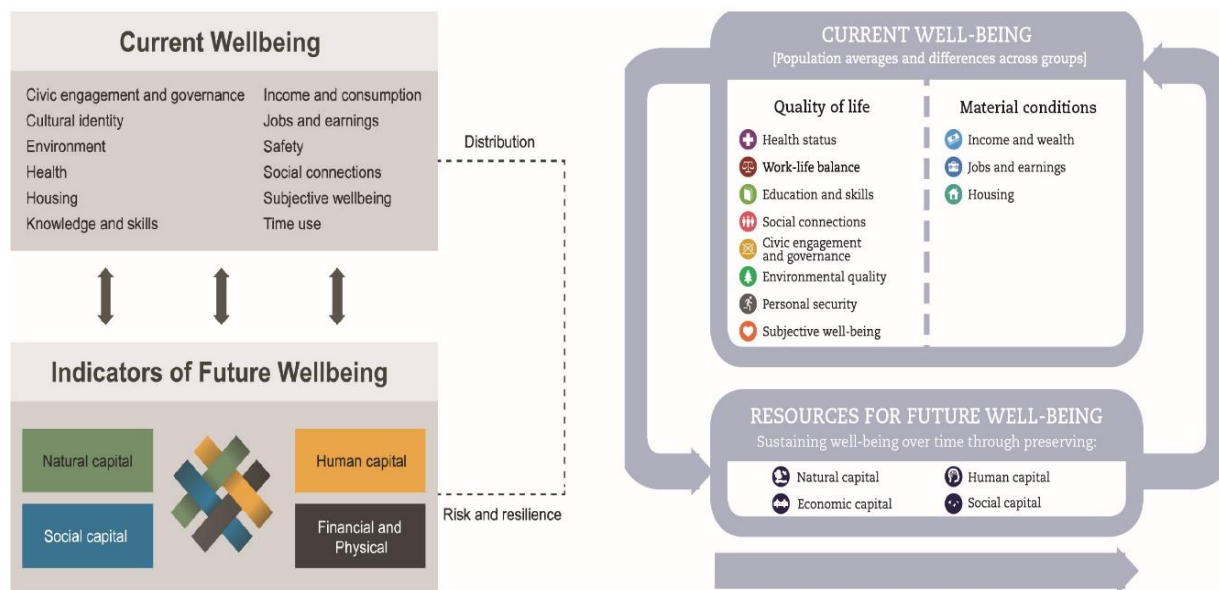
Dans sa dernière version, le LSF recense 12 domaines ou facteurs qui sont déterminants pour le bien-être de la population néo-zélandaise, ainsi que quatre stocks de ressources ou de capital, qui sont les fondements du bien-être actuel et futur. La résilience, qui correspond à la capacité du pays à faire face aux chocs, est également une dimension essentielle de ce cadre. La distribution (par exemple entre groupes de population et entre régions) joue un rôle important pour ce qui est des différents domaines, des stocks de capital et de la résilience.

Les domaines recensés sont très similaires à ceux du cadre de mesure défini par l'OCDE (Graphique 22), à ceci près que le LSF inclut également une dimension « identité culturelle », compte tenu du rôle essentiel de cette dimension dans le contexte néo-zélandais. Une des forces de ces cadres d'évaluation (ainsi que des indicateurs complémentaires au PIB utilisés en Belgique, et de l'évaluation du bien-être réalisée aux Pays-Bas) tient au fait qu'ils établissent une distinction explicite entre la situation actuelle des individus en termes de bien-être et les systèmes et moyens destinés plus globalement à préserver ce bien-être au fil du temps. Il est ainsi plus facile de voir si un pays maximise le bien-être aujourd'hui aux dépens du bien-être de demain, de clarifier les arbitrages intertemporels inhérents à l'élaboration des politiques publiques, et de mettre l'accent sur le caractère intergénérationnel du bien-être (Stiglitz, Sen and Fitoussi, 2009<sup>[32]</sup>; UNECE, 2013<sup>[33]</sup>; UNU-IHDP and UNEP, 2014<sup>[34]</sup>; OECD, 2015<sup>[35]</sup>).

Le Tableau de bord du LSF contient 55 indicateurs au total, dont plusieurs ont trait au bien-être subjectif ou à d'autres mesures autodéclarées. Cela correspond à l'équilibre entre bien-être objectif et subjectif qui caractérise d'autres cadres d'évaluation utilisés par des pays de l'OCDE, ainsi que l'approche retenue par l'Organisation dans sa publication *Comment va la vie ?*. Il est de plus en plus admis que le bien-être subjectif peut être mesuré de manière significative au moyen de statistiques officielles nationales, et qu'il peut enrichir et contextualiser les débats sur l'action publique (OECD, 2013<sup>[36]</sup>). Néanmoins, les

applications des données sur le bien-être subjectif évoluent encore en matière de politiques publiques, et des questions légitimes se posent quant à la mesure dans laquelle ces données peuvent être employées pour orienter l'analyse macroéconomique et les décisions des pouvoirs publics. En conséquence, dans les tableaux de bord sur le bien-être adoptés par les gouvernements des pays de l'OCDE, les données subjectives devraient être utilisées pour compléter – et non pour remplacer – les données objectives sur les conditions et la qualité de vie des individus et sur les ressources nécessaires au bien-être futur.

**Graphique 22. Le cadre de mesure du bien-être de la Nouvelle-Zélande et celui de l'OCDE présentent de nombreux points communs**



Source : Trésor néo-zélandais, *Living Standards Framework: Introducing the Dashboard*, <https://treasury.govt.nz/publications/tp/living-standards-framework-introducing-dashboard> ; OCDE, *Comment va la vie ? 2017*, [https://doi.org/10.1787/how\\_life-2017-fr](https://doi.org/10.1787/how_life-2017-fr).

La première édition du Tableau de bord du LSF a été publiée à la fin de 2018 pour contribuer à l'utilisation par le Trésor d'analyses et de données sur le bien-être dans le cadre de l'élaboration de ses orientations stratégiques, et étayer l'adoption d'une approche axée sur le bien-être par d'autres organismes du secteur public. Les indicateurs ont été sélectionnés sur la base d'une comparaison des cadres d'évaluation internationaux avec les cadres de mesure spécifiquement néo-zélandais et d'une analyse de leur adéquation au contexte de la Nouvelle-Zélande. Certains recoupements avec d'autres tableaux de bord nationaux sur le bien-être donnent à penser que le Tableau de bord du LSF reflète globalement le consensus qui s'est dégagé au niveau international sur les aspects clés du bien-être. En outre, celui-ci s'inspire d'exemples de bonnes pratiques en fournissant une analyse détaillée de la distribution du bien-être en fonction du sexe, de l'âge, de l'appartenance ethnique ou de la structure du ménage, par exemple. Néanmoins, certaines différences dans les concepts ou les données, ainsi que la nécessité de disposer d'une série succincte d'indicateurs, signifient que plusieurs thèmes et indicateurs systématiquement présents dans la pratique suivie dans d'autres pays sont absents. Parfois, ces lacunes dans les mesures concernent des domaines prioritaires pour la Nouvelle-Zélande. Concernant le capital naturel, par exemple, les données de l'OCDE indiquent que la Nouvelle-Zélande fait moins bien que d'autres pays en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et de



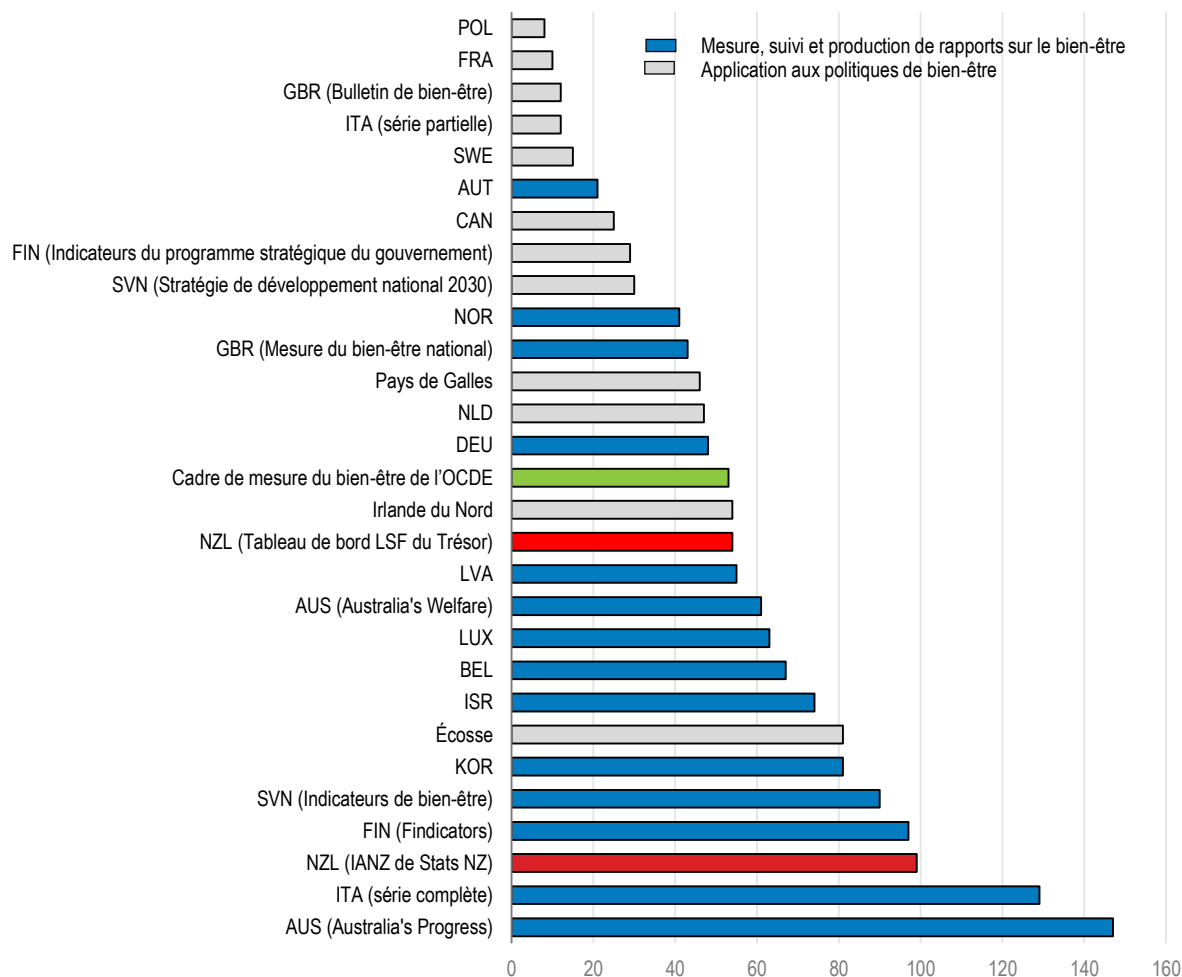
bilan des éléments nutritifs des sols, tandis que les données de l'Office statistiques de Nouvelle-Zélande (*Stats NZ*) mettent en évidence une aggravation de la pollution par l'azote des cours d'eau, et pourtant, ces aspects ne sont actuellement pas pris en compte dans le Tableau de bord du LSF. De même, l'investissement dans la recherche-développement (R-D) est limité, et il ne figure pas dans le Tableau de bord. Déterminer si ces indicateurs devraient être intégrés dans le Tableau de bord, mieux prendre en compte les perspectives des Maoris, des Asiatiques et des Insulaires du Pacifique, et faire émerger un plus large consensus sur le cadre adopté dans l'ensemble du secteur public sont autant de points qui devraient être des priorités lorsque l'on procédera à la révision et à la mise à jour du cadre d'évaluation et du Tableau de bord du LSF en 2021.

Cette révision de 2021 devrait également clarifier le rôle du Tableau de bord par rapport à d'autres cadres de mesure et indicateurs de politiques de bien-être en cours d'élaboration en Nouvelle Zélande, et notamment ceux appelés à sous-tendre la stratégie en faveur du bien-être des enfants et des jeunes, le « Rapport social » du ministère du Développement social, le « Rapport sur l'environnement » et le nouveau tableau de bord *Indicators Aotearoa New Zealand* (IANZ), qui sera publié par l'Office statistique de Nouvelle-Zélande à la mi 2019. Cette révision permettra de voir dans quelle mesure il convient d'ajouter des indicateurs au Tableau de bord publié par le Trésor, plutôt que ceux-ci soient traités ailleurs. Le périmètre et la couverture du Tableau de bord du LSF se situent actuellement quelque part entre ceux de cadres d'évaluation axés essentiellement sur le suivi et la production de rapports, qui comportent généralement de multiples indicateurs, et ceux de cadres plutôt destinés à une communication succincte et à la hiérarchisation des priorités – notamment les cadres d'évaluation utilisés dans le débat budgétaire en France, en Suède, ou encore en Italie – dont les indicateurs sont généralement en nombre limité et concentrés (Graphique 23). Destiné à devenir à terme une source essentielle de données sur le bien-être en Nouvelle-Zélande, l'outil IANZ de l'Office statistique sera constitué d'une série plus complète d'indicateurs (Graphique 24).

Le Trésor a élaboré son cadre de mesure des niveaux de vie afin d'intégrer une dimension du bien-être dans ses analyses et orientations stratégiques. Bien que les organismes publics aient été priés d'appliquer les concepts de ce cadre dans leurs demandes de financement au titre du budget 2019, un certain nombre d'entre eux ont élaboré leur propre approche et leurs indicateurs multidimensionnels. Cette logique décentralisée permet aux ministères et organismes publics d'adapter leurs analyses à leurs propres besoins et de les affiner plus que ne le permettrait le Tableau de bord du LSF. Cependant, l'absence d'un cadre systématique unique ou d'une comptabilité irréfutable du bien-être de la population néo-zélandaise risque de semer la confusion parmi les acteurs partie prenante et les chercheurs chargés de produire une base factuelle. Sans compter que les gains potentiels d'une approche plus concertée au niveau interministériel pourraient être plus difficiles à réaliser. Aussi faudrait-il peut-être que les responsables de l'exécutif envisagent d'adopter conjointement un cadre conceptuel de haut niveau – qui pourrait être le LSF ou l'IANZ – en tant que cadre structurant dans lequel s'inscriraient les cadres de mesure du bien-être utilisés dans les organismes publics.

**Graphique 23. Le Tableau de bord LSF comporte un nombre moyen d'indicateurs**

Nombre d'indicateurs dans les cadres de mesure du bien-être

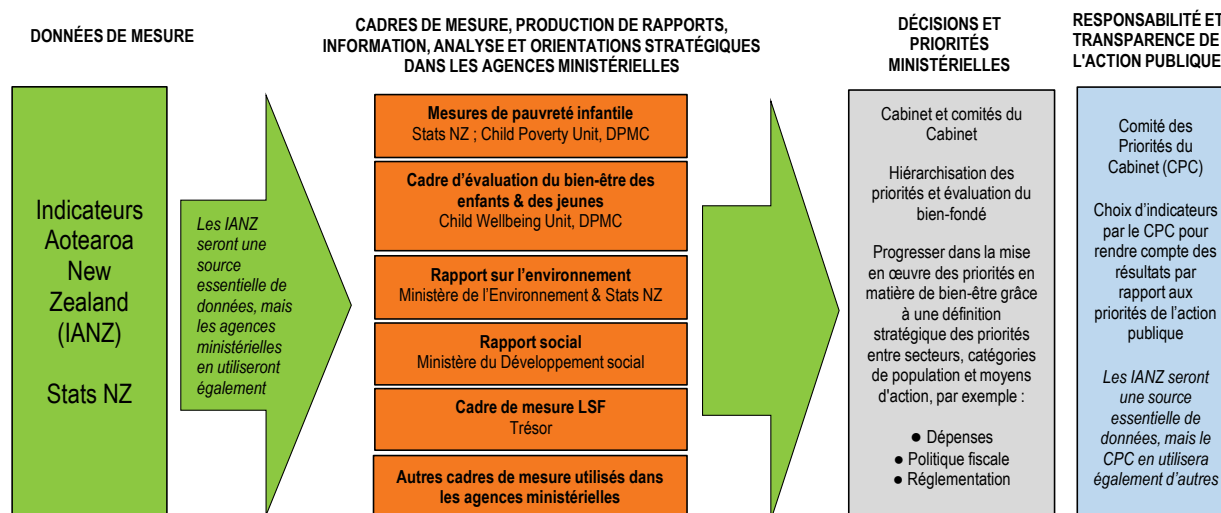


*Note* : Le nombre d'indicateurs correspond au nombre d'indicateurs primaires (indicateurs clés), tels que définis à la date de mai 2019. Les informations relatives au projet IANZ de Stats NZ reposent sur la proposition de liste d'indicateurs publiée le 9 avril 2019

*Source* : Voir StatLink pour plus de précisions sur les sources de données.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933949024>

**Graphique 24. Circuit de traitement des futures données contenues dans les indicateurs IANZ (Indicators Aotearoa New Zealand)**



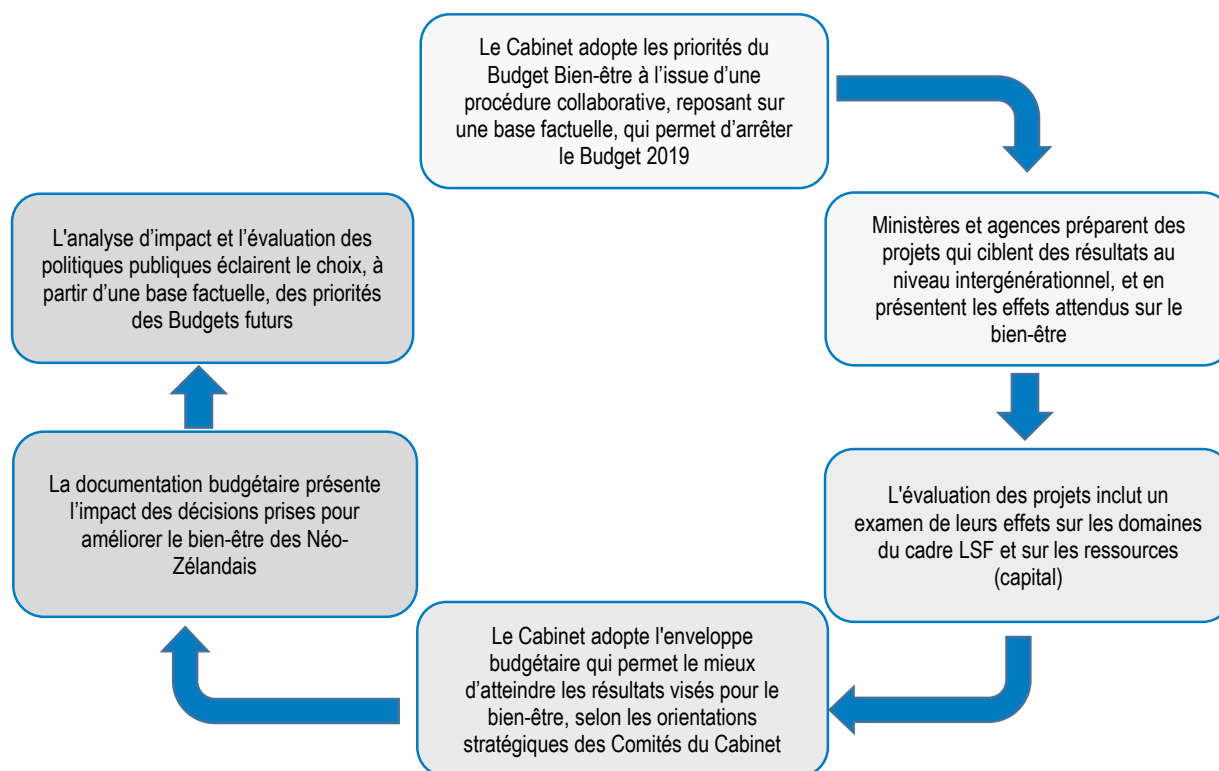
Source : New Zealand Treasury (2019), communication de Gabriel Makhlouf présentée à l'OCDE, 22 janvier.

Il convient également de travailler encore à l'intégration des dimensions du bien-être dans les outils et les approches de l'action publique. Le budget bien-être 2019 de la Nouvelle-Zélande est construit à partir d'éléments probants aux différents stades de la procédure (Graphique 25). Parmi les innovations récentes, l'on citera l'utilisation d'une base factuelle sur le bien-être pour définir les priorités budgétaires, une forte incitation des organismes publics à collaborer et l'application d'un cadre de mesure du bien-être pour évaluer les propositions de dépenses. La règle est également de demander à tous les ministères cherchant à financer de nouvelles initiatives d'identifier et, si possible, de quantifier l'impact de leurs propositions sur les domaines et formes de capital concernés en matière de bien-être, à l'aide d'un modèle d'évaluation d'impact et d'analyse coûts-avantages conçu pour le budget 2019. Une feuille de calcul facultative (CBAX), mise à la disposition des organismes publics dans le but de soutenir une approche cohérente de l'analyse coûts-avantages et l'utilisation de grandeurs monétaires dans le chiffrage de l'impact, a été adaptée et peut désormais être appliquée aux domaines du bien-être. Il conviendra que le Trésor procède à un retour d'expérience avec les ministères sur le budget 2019 et qu'il affine sa propre connaissance de l'évaluation d'impact. Le budget bien-être 2019 affecte uniquement les dépenses marginales – environ 4 % des dépenses de la Couronne au sens étroit. Aussi, l'un des enjeux futurs pour le Trésor sera de réexaminer, par le prisme du bien-être, les bases de référence dans les postes de dépenses. Compte tenu de l'important donné à une meilleure orientation stratégique grâce au LSF, il y aurait également matière à intégrer celui-ci dans les procédures d'assurance qualité existantes, à la fois dans les services du Trésor et dans l'ensemble des ministères, ainsi que d'autres outils tels que l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) et l'évaluation des politiques publiques. Un solide dispositif de supervision sera nécessaire à la fois pour inscrire cette approche dans la pratique et préserver la solidité des analyses de politiques publiques et des orientations stratégiques tout en intégrant la dimension des niveaux de vie.

Pour que le bien-être puisse devenir un outil de gouvernance efficace, il importera de suivre la manière dont les processus, les ressources utilisées et les réalisations relevant de l'influence directe des responsables de l'action publique affectent en définitive les résultats

mis en évidence dans les tableaux de bord et les cadres. Ce point sera également la clé du succès des modifications de la loi sur les finances publiques, proposées par les autorités, qui imposeront aux administrations de fixer des objectifs de bien-être et d'en rendre compte tous les ans, un rapport du Trésor sur le bilan en matière de bien-être étant prévu tous les quatre ans. La rareté des collectes de données, le manque d'actualité des données, et le décalage observé entre les mesures prises et leurs effets tangibles sur le bien-être pourraient soulever des problèmes à cet égard. Par conséquent, la définition de résultats intermédiaires – qui représentent une réaction rapide aux évolutions de l'action publique et peuvent être liés empiriquement à des résultats finaux – pourrait se révéler essentielle à la fois pour fixer des objectifs de bien-être et coordonner les interventions nécessaires à leur réalisation.

**Graphique 25. Procédure d'élaboration du Budget Bien-être en Nouvelle-Zélande**



Source : New Zealand Government (2018), *Budget Policy Statement, Budget 2019*, [www.budget.govt.nz/budget/2019/fiscal-strategy/bps2019.htm](http://www.budget.govt.nz/budget/2019/fiscal-strategy/bps2019.htm).

## Faire progresser le bien-être par une croissance plus respectueuse de l'environnement

Le capital naturel de la Nouvelle-Zélande est essentiel à son bien-être présent et futur. Comparée à la plupart des autres pays de l'OCDE, la Nouvelle-Zélande jouit d'un air de bonne qualité (Graphique 26, partie C), d'abondantes ressources en eau douce renouvelables et de très nombreux espaces de loisirs attrayants. Le milieu naturel constitue aussi le fondement du secteur primaire, qui représente environ 45 % des exportations totales du pays. Cependant, comme le soulignait l'*Examen environnemental* publié par l'OCDE en 2017 (OECD, 2017<sup>[37]</sup>), le modèle de croissance de la Nouvelle-Zélande commence à montrer ses limites écologiques. L'expansion des élevages laitiers ces dernières décennies a fait progresser la contamination des masses d'eau douce, les menaces

pesant sur la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre (GES). La Nouvelle-Zélande devrait mettre à profit son système de connaissances et d'innovation bien développé pour se tourner vers l'exportation de produits à plus forte valeur ajoutée et susciter un découplage entre la croissance et la consommation de ressources naturelles. Comme indiqué dans l'*Étude économique* publiée en 2017, pour dissocier concrètement la croissance de la production primaire de l'épuisement des ressources naturelles, le pays devra sans doute faire payer les producteurs pour les dommages qu'ils causent à l'environnement et continuer de soutenir l'investissement dans la recherche-développement (R-D) en vue de réduire les émissions de GES (de méthane biologique surtout) et la pollution de l'eau d'origine agricole. Dans les zones urbaines, où les équipements de gestion des eaux usées et des eaux pluviales ne permettent pas de faire face à la rapide croissance démographique, des investissements plus importants doivent être consacrés à ces infrastructures pour réduire les débordements d'égouts et les rejets d'eaux non traitées dans les cours d'eau et les ports.

Dans de nombreuses zones, la qualité de l'eau pâtit d'une augmentation de la pollution diffuse, notamment par des éléments nutritifs, des agents pathogènes et des sédiments (OECD, 2017<sup>[38]</sup>). L'excédent d'azote par hectare n'est que légèrement supérieur à la médiane de l'OCDE, mais il accuse la deuxième plus forte hausse depuis vingt ans, ce qui tient principalement au développement de l'élevage laitier. L'horticulture, les cultures de plein champ et l'élevage d'ovins et de bovins peuvent également avoir des répercussions significatives, mais leur emprise foncière a progressé moins vite que celle de la production laitière. En outre, les bovins laitiers contribuent proportionnellement plus à la pollution azotée due au lessivage à partir des terres agricoles. Les points critiques de pollution de l'eau sont en grande partie concentrés dans les régions d'élevage laitier. Si la tendance à la conversion de vastes étendues en terres consacrées à l'élevage laitier devait se poursuivre, il est à craindre que la dégradation des masses d'eau douce s'amplifie dans les prochaines années (et davantage encore dans un avenir plus lointain, vu qu'il existe d'importants effets décalés), même en cas de recours aux meilleures techniques de dépollution. La pollution des eaux du pays peut avoir des effets délétères sur les écosystèmes dulcicoles, les sources d'eau potable, la santé humaine, la baignade et les autres activités récréatives liées à l'eau (OECD, 2017<sup>[38]</sup>). Même si les prélèvements d'eau ne sont pas excessifs dans l'ensemble (Graphique 26, partie D), l'irrigation des pâturages des animaux d'élevage met fortement à contribution les ressources à certains endroits et accentue la dégradation de la qualité de l'eau. Les prélèvements d'eau douce à usage agricole atteignent un niveau élevé par comparaison avec les autres pays (OECD, 2017<sup>[37]</sup>). En 2017, l'élevage laitier représentait 59 % des superficies agricoles irriguées de Nouvelle-Zélande (Ministry for the Environment & Stats NZ, 2019<sup>[39]</sup>). Il est heureux que les pouvoirs publics aient récemment cessé de subventionner les nouveaux projets d'irrigation de grande envergure.

La détérioration de la qualité de l'eau contribue aussi au recul de la biodiversité, qui est, avec le changement climatique et la dégradation des sols, l'une des principales menaces pesant sur les fondements du bien-être mondial. La part des espèces indigènes d'eau douce menacées est l'une des plus élevées au monde, et la Nouvelle-Zélande compte aussi une forte proportion d'autres espèces endémiques menacées d'extinction (OECD, 2017<sup>[38]</sup>). La Déclaration de politique nationale de gestion de l'eau douce et le programme de mesures pour la qualité de l'eau de 2017 prévoient que les conseils régionaux assurent la gestion de l'eau dans le respect d'ambitieux critères qualitatifs et quantitatifs ; pour remplir cette mission, ils ont besoin d'un soutien accru. En 2018, le gouvernement a lancé un programme d'activités pour les eaux douces (*Essential Freshwater Work Programme*) qui vise à faire cesser les dégradations et destructions, remédier aux dégâts subis dans le passé et améliorer

la répartition de l'eau. Ce programme prévoit la prise en compte des droits et des intérêts des Maoris. Comme recommandé dans les *Études* antérieures, le pays devrait recourir davantage à la tarification et aux permis négociables (dans le respect des droits des *iwi* (tribus)/Maoris) pour atteindre ces objectifs de façon économiquement rationnelle (Tableau 10). Pour améliorer la qualité de l'eau à l'aide d'instruments économiques, il conviendrait d'appliquer des taxes de pollution ou de plafonner les rejets de polluants à l'intérieur d'un bassin hydrographique et d'autoriser les échanges de permis de rejet.

Les émissions de GES par habitant et par unité de PIB de la Nouvelle-Zélande sont parmi les plus élevées des pays de l'OCDE et n'ont guère diminué depuis 2010. Ces rejets sont constitués pour près de moitié d'émissions « biologiques » d'origine agricole, principalement de méthane. Bien que l'augmentation du nombre de bovins laitiers ait ralenti entre 2012 et 2017, l'expansion de la production laitière compromet l'ambition du pays de devenir une économie à faibles émissions, dans la mesure où l'intensité d'émission de cette production a baissé de seulement 1 % par an. La Nouvelle-Zélande devra s'attaquer en priorité aux émissions de GES de l'agriculture, et en particulier de l'élevage laitier, pour atteindre son objectif d'atténuation du changement climatique à l'horizon 2030 défini dans le cadre de l'Accord de Paris (OECD, 2017<sup>[38]</sup>). De fait, les profils d'évolution modélisés dans lesquels le réchauffement mondial est limité à 1.5 °C, sans ou avec très peu de dépassements temporaires, supposent que les émissions mondiales de méthane reculent d'au moins 35 % d'ici à 2050 (Intergovernmental Panel on Climate Change, 2018<sup>[40]</sup>). Les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie par unité de PIB sont inférieures à la moyenne de l'OCDE malgré le niveau élevé des rejets dans le secteur des transports, car l'électricité est en grande partie d'origine renouvelable (hydraulique, principalement) (Graphique 26, parties A et B). Le secteur des transports est le premier responsable de l'accroissement des émissions de GES.

Le nouveau gouvernement a déclaré que la politique climatique était une priorité. Dans le projet de loi « zéro carbone » portant modification de la loi sur la réponse au changement climatique (*Climate Change Response (Zero Carbon) Amendment Bill*), il propose la définition d'un objectif de réduction des émissions à l'horizon 2050, la création d'une Commission du changement climatique indépendante chargée de conseiller le gouvernement, et la réalisation d'une évaluation nationale des risques liés au changement climatique, à partir de laquelle le gouvernement élaborera un plan national d'adaptation aux changements que connaîtra le pays sous l'effet de la modification du climat. En l'occurrence, l'objectif sera de ramener à zéro les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES), hors méthane biologique (toute émission brute étant compensée par des mesures de piégeage, consistant par exemple à planter des arbres) d'ici à 2050, et d'obtenir une réduction comprise entre 24 % et 47 % des émissions de méthane biologique par rapport à leur niveau de 2017. Le gouvernement a pris l'engagement d'une « transition juste » pour éviter de laisser sur le bord de la route les populations fragiles. Comme les autres signataires de l'Accord de Paris, la Nouvelle-Zélande communiquera de nouveau sa contribution déterminée au niveau national (CDN) au cours de l'année à venir. À politiques inchangées, les émissions brutes de GES du pays devraient dépasser cet objectif (Ministry for the Environment, 2017<sup>[41]</sup>). Pour l'atteindre, le gouvernement envisage donc de faire appel à l'utilisation des terres et au changement d'affectation des terres, notamment en recourant au reboisement pour absorber des émissions de CO<sub>2</sub>, ainsi qu'aux mécanismes de marché internationaux. La séquestration du carbone par le reboisement ne peut cependant pas assurer indéfiniment un flux d'émissions négatives et ne saurait donc se substituer à une réduction au long cours des émissions de GES dans les autres secteurs.

Ces mesures permettraient d'aligner davantage les objectifs officiels de la Nouvelle-Zélande sur ceux de l'Accord de Paris, qui sont de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C et de poursuivre l'action menée pour la limiter à 1.5 °C. Une telle limitation à 1.5 °C serait vraisemblablement très bénéfique en termes de réduction des risques climatiques mondiaux comparée au scénario d'élévation de 2 °C (Intergovernmental Panel on Climate Change, 2018<sup>[42]</sup>). Elle pourrait, par exemple, éviter à plusieurs centaines de millions de personnes dans le monde d'être confrontées à la fois à des risques climatiques et à la pauvreté, et réduire de jusqu'à 50 % la part de la population mondiale exposée à une hausse du stress hydrique imputable au changement climatique. À l'échelle planétaire, atteindre l'objectif de limitation du réchauffement à 1.5 °C nécessite de ramener à zéro les émissions anthropiques nettes de CO<sub>2</sub> vers 2050 (Intergovernmental Panel on Climate Change, 2018<sup>[42]</sup>). Dans les pays à revenu élevé, elles devront atteindre ce niveau nul plus tôt (OECD, 2017<sup>[43]</sup>).

La Nouvelle-Zélande doit se doter d'un plan global pour réaliser ses ambitions en matière de réduction des émissions de GES. La tarification du carbone laisse à désirer (OECD, 2018<sup>[44]</sup>), la fiscalité des carburants est peu élevée et la quasi-totalité des énergies non destinées aux transports échappe à toute taxation, y compris le charbon utilisé dans l'industrie (OECD, 2018<sup>[45]</sup>), si bien que le produit des taxes environnementales reste faible (parties F et G). L'interdiction, en 2018, de toute nouvelle activité de prospection pétrolière et gazière offshore a été présentée comme un pas important dans la lutte contre le changement climatique au moment de son annonce. Il ressort d'analyses réalisées depuis que l'effet net sur les émissions mondiales est incertain – car il y a eu un transfert vers des productions qui entraînent des émissions plus importantes ailleurs dans le monde –, mais a plus de chances d'être négatif (MBIE, 2018<sup>[46]</sup>). Le coût annuel pour la Nouvelle-Zélande a été estimé en moyenne à 0.22 % de PIB sur 25 ans (NZIER, 2019<sup>[47]</sup>).

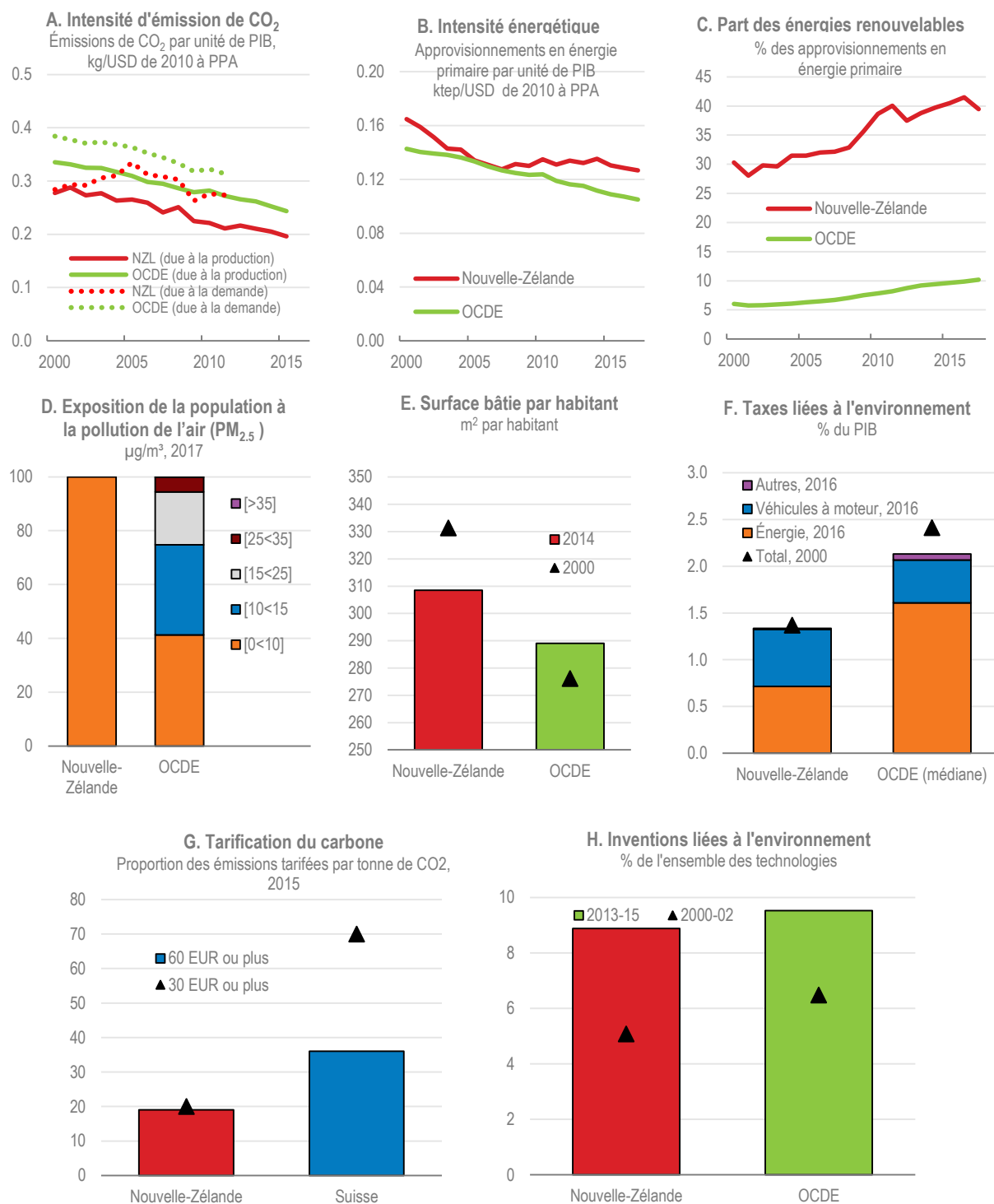
**Tableau 10. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la croissance verte**

Recommandations des <i>Études</i> précédentes	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i>
Élaborer une vision à long terme pour assurer la transition vers une économie bas carbone, plus verte.	Le projet de « loi zéro carbone », qui fixe un objectif de réduction des émissions d'ici à 2050, a été soumis au parlement en mai 2019.
Relever le prix du carbone à un niveau qui soit en phase avec la volonté de la Nouvelle-Zélande d'assurer la transition vers une économie à faibles émissions. Adopter d'autres modalités de tarification ou mesures réglementaires pour réduire les émissions biologiques de l'agriculture. Soutenir la recherche dans les technologies de réduction des émissions, spécialement du secteur agricole.	Le prix des quotas dans le cadre du système néo-zélandais d'échange de quotas d'émission (NZ ETS, <i>NZ Emissions Trading Scheme</i> ) a augmenté pour s'établir autour de 25 NZD par tonne. Cela fait suite au découplage du NZ ETS par rapport à d'autres dispositifs caractérisés par des quotas bon marché et à la suppression progressive de la disposition qui réduisait de moitié le nombre de quotas nécessaires aux émetteurs. Le prix actuel est néanmoins trop faible pour être compatible avec une transition efficiente vers une économie à faibles émissions. Les pouvoirs publics ont pris plusieurs décisions destinées à améliorer le NZ ETS en : <ul style="list-style-type: none"> <li>• faisant en sorte qu'il contribue à la réalisation des objectifs de réduction des émissions et appuie la mise en œuvre de l'Accord de Paris ;</li> <li>• autorisant le plafonnement des émissions visées par le NZ ETS ;</li> <li>• améliorant l'administration et le fonctionnement du NZ ETS ; et</li> <li>• assurant un meilleur traitement des forêts dans le cadre du NZ ETS.</li> </ul> Ils envisagent d'apporter de nouvelles améliorations au système en réglementant l'utilisation du produit des ventes aux enchères, en instaurant éventuellement un prix plancher, en définissant la façon de procéder pour réduire progressivement les quotas alloués aux industriels, ainsi qu'en perfectionnant le régime de conformité et de sanctions et le cadre général de gouvernance du marché.
Instaurer un droit d'accise sur le gazole et veiller à ce que le montant des taxes/redevances sur	Aucune mesure prise.

<p>l'essence et le gazole tiennent compte des coûts des transports pour l'environnement. Appliquer des normes de consommation de carburant et d'émissions atmosphériques aux véhicules neufs et aux véhicules d'occasion importés<sup>1</sup>.</p>	
<p>Étendre la taxe d'élimination des déchets et encourager les collectivités locales à imposer des redevances d'élimination des déchets calculées en fonction de leur quantité ou de leur volume, afin d'encourager leur minimisation ou leur recyclage et d'améliorer le recouvrement des coûts des services de gestion des déchets<sup>1</sup>.</p>	<p>Le ministère de l'Environnement réexamine actuellement le champ d'application et le barème de la taxe d'élimination des déchets. Un document de travail est en cours d'élaboration dans l'optique d'une consultation publique sur l'élargissement de cette taxe, qui devrait débiter vers le mois de juillet 2019.</p>
<p>Surveiller la transposition de la Déclaration de politique nationale de gestion de l'eau douce de 2014 dans les plans régionaux, pour s'assurer que la qualité de l'eau est conforme aux objectifs convenus. Donner des instructions techniques plus claires aux conseils régionaux.</p>	<p>En 2017, le ministère de l'Environnement a publié un bilan de la mise en œuvre de la Déclaration de politique nationale de gestion de l'eau douce par les conseils régionaux.</p> <p>Au cours des quatre dernières années, il a publié une série de documents techniques destinés à aider les conseils régionaux qui portent sur divers aspects : tenir une comptabilité de l'eau douce, calculer les quantités d'eau allouées en excès, définir les unités de gestion des masses d'eau douce, utiliser les tableaux des attributs pour fixer des objectifs, et gérer le périphyton.</p> <p>En octobre 2018, le gouvernement a lancé le programme d'activités pour les eaux douces (<i>Essential Freshwater Work Programme</i>), qui vise à faire cesser les dégradations et destructions, remédier aux dégâts subis dans le passé et régler les problèmes de répartition de l'eau. Ce programme prévoit notamment l'adoption d'une nouvelle Déclaration de politique nationale de gestion de l'eau douce et d'une nouvelle norme d'environnement nationale relative à la gestion de l'eau douce.</p>
<p>Adopter des redevances de pollution ou des mesures de plafonnement et d'échange au service de la qualité de l'eau. Développer les mécanismes d'échange et de tarification afin d'utiliser au mieux de rares ressources en eau.</p>	<p>Le gouvernement étudie la possibilité de mettre en place des dispositifs assurant une gestion efficiente et équitable de la répartition de l'eau douce et des rejets d'éléments nutritifs, en tenant compte de l'ensemble des intérêts en présence, dont ceux des Maoris, ainsi que des usagers existants et potentiels.</p>
<p>Procéder à un réexamen de l'aide publique à l'irrigation pour veiller à ce que seuls bénéficient de financements des projets qui n'auraient pu voir le jour autrement et qui offrent des avantages nets à la collectivité<sup>1</sup>.</p>	<p>Les pouvoirs publics sont en train de mettre fin au financement de projets d'irrigation de grande envergure tout en honorant les engagements déjà pris.</p>
<p>Intensifier la protection des espèces en poursuivant la formulation d'une Déclaration de politique nationale sur la biodiversité.</p>	<p>Le gouvernement a apporté son soutien à l'élaboration d'une proposition de Déclaration de politique nationale relative à la biodiversité autochtone par un groupe collaboratif multipartite. Les recommandations qui y figurent sont étudiées par l'administration, laquelle prépare un projet de Déclaration de politique nationale relative à la biodiversité autochtone qui sera soumis à consultation publique.</p>

1. Recommandation formulée dans l'*Examen environnemental* de la Nouvelle-Zélande publié en 2017.



**Graphique 26. Indicateurs environnementaux**


Source : OCDE, base de données des Statistiques de l'OCDE sur l'environnement (Indicateurs de croissance verte : « Exposition à la pollution de l'air », « Brevets : Développement technologique », « Déchets municipaux »).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933949043>

Les prix des quotas dans le cadre du NZ ETS sont nettement inférieurs à l'estimation basse du coût climatique des émissions de CO<sub>2</sub>, qui est de 30 EUR par tonne. En outre, le système ne s'applique pas aux émissions biologiques de CO<sub>2</sub> d'origine agricole. Les pouvoirs publics sont en train de réformer le NZ ETS pour faire en sorte que le prix des émissions soit compatible avec le projet de transition de la Nouvelle-Zélande vers une économie à faibles émissions (Tableau 10). Ils prévoient de réduire progressivement les permis d'émission (c'est-à-dire les quotas alloués gratuitement) accordés aux industriels. L'allocation à titre gratuit peut inciter les entreprises à investir dans des productions fortement émettrices de carbone pour obtenir des quotas sans bourse délier (Flues and van Dender, 2017<sup>[48]</sup>). À l'inverse, l'attribution des quotas par voie d'enchères ne crée pas de telles incitations et constitue en outre une source de recettes pour les autorités. L'expérience du système d'échange de quotas d'émission (SEQUE) de l'Union européenne indique par ailleurs que l'allocation gratuite aux entreprises a un effet régressif (Zachmann, Fredriksson and Claeys, 2018<sup>[49]</sup>). Les pouvoirs publics devraient également annoncer une date à laquelle les émissions biologiques d'origine agricole seront intégrées dans le système, ou d'autres mesures de tarification ou réglementaires destinées à faire baisser de manière anticipée les émissions (OECD, 2017<sup>[43]</sup>). Le NZ ETS sera un instrument essentiel pour atteindre les objectifs de manière efficiente, mais il importera également de réformer les politiques d'urbanisme et de transport, notamment pour réduire la dépendance à l'égard de la voiture.

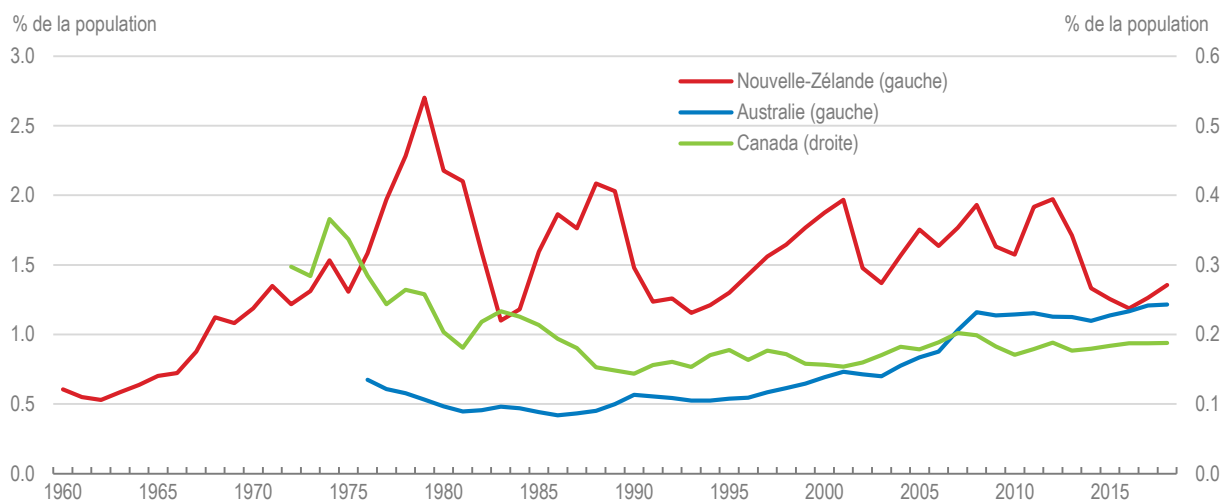
Une réforme de la gouvernance métropolitaine inspirée de l'exemple d'Auckland peut déboucher sur un urbanisme meilleur, par exemple en réduisant l'étalement des villes et en améliorant la coordination de l'action en matière de logement et de transports (OECD, 2015<sup>[50]</sup>). La superficie bâtie par habitant est élevée, ce qui est vraisemblablement un signe d'étalement urbain (Graphique 26, partie E). Une évolution bénéfique, qui s'est d'ailleurs déjà amorcée, serait le redéploiement des subventions aux transports, aujourd'hui consacrées à 90 % aux routes, vers les transports collectifs et les infrastructures destinées aux cyclistes et aux piétons. Ce type de mesures peut faire baisser les émissions de CO<sub>2</sub> et de polluants atmosphériques locaux, favoriser une meilleure productivité de l'économie urbaine en réduisant les encombrements et diminuer les coûts de mise en place d'infrastructures, y compris de transports publics. Le soutien à l'électrification du parc automobile – les véhicules électriques sont aujourd'hui exonérés de péages, par exemple – contribuera également à abaisser les émissions de GES et la pollution atmosphérique locale. On pourrait stimuler davantage encore cette électrification en définissant des obligations de service public en matière d'infrastructures de charge en milieu urbain. La mise en place de services numériques de covoiturage pour faire reculer l'autosolisme peut permettre de rendre la mobilité beaucoup plus efficiente et de réduire largement les émissions de CO<sub>2</sub> et la pollution (chapitre 3). Le covoiturage peut aussi améliorer le rapport coût-efficacité de l'électrification et freinerait la hausse de la demande d'électricité. Leur utilisation plus intensive en tant que véhicules partagés améliorerait le rapport coût-efficacité des véhicules électriques, étant donné la faiblesse de leurs frais de fonctionnement.

### Améliorer la politique migratoire au service du bien-être

Les dernières décennies ont été marquées par une forte émigration en Nouvelle-Zélande : la hausse amorcée à la fin des années 60 lorsque les niveaux de revenu dans le pays étaient passés en deçà de ceux constatés en Australie s'est poursuivie jusqu'aux années 80, à mesure que la performance économique relative de la Nouvelle-Zélande se dégradait (Graphique 27). Après une vague de réformes économiques en profondeur engagées à la fin des années 80 et au début des années 90, la performance économique relative de la Nouvelle-Zélande a cessé de se dégrader et l'émigration a faibli, même si elle reste

importante. En moyenne, les Néo-zélandais qui émigrent ont un niveau d'études plus élevé que le reste de la population, ce qui suscite des inquiétudes quant aux effets négatifs potentiels de l'émigration sur le bien-être économique (Brunow, Nijkamp and Poot, 2015<sup>[51]</sup>).

**Graphique 27. L'émigration est importante en Nouvelle-Zélande**



Source : Stats NZ ; Statistique Canada et Australian Bureau of Statistics.

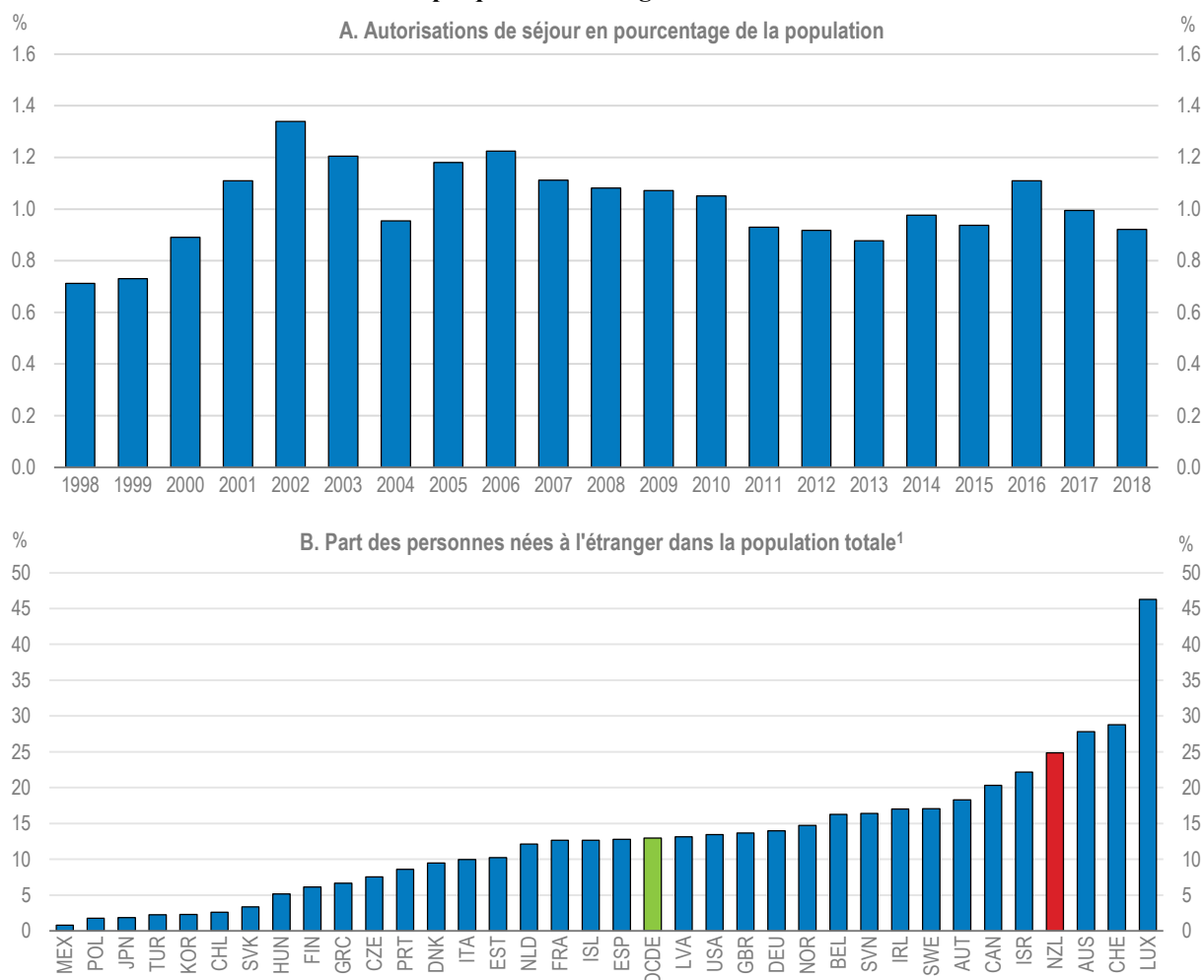
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933949062>

À la fin des années 80 et au début des années 90, la Nouvelle-Zélande a remanié sa politique migratoire afin de remédier notamment à cette émigration massive, en attirant davantage d'immigrés hautement qualifiés. Elle a mis en place un système à points comparable à ceux utilisés en Australie et au Canada. Depuis, l'immigration est élevée, et la part des immigrés dans la population totale est l'une des plus importantes de l'OCDE (Graphique 28). Par rapport aux autres pays, une grande partie des immigrés qui s'installent en Nouvelle-Zélande sont des demandeurs principaux sélectionnés en fonction de leur niveau de qualification ou des membres des familles accompagnantes (Graphique 29). Au total, l'immigration nette permanente et de longue durée est positive depuis plusieurs décennies, et s'est même établie bien au-dessus de la moyenne de long terme ces dernières années (Graphique 30).

Le système d'immigration de la Nouvelle-Zélande est essentiellement destiné à améliorer le bien-être des résidents permanents néo-zélandais (qu'il s'agisse d'autochtones ou d'immigrés), et il est bien géré. Un suivi est assuré et les mesures sont ajustées en conséquence afin de veiller à ce que les objectifs du système – à savoir améliorer le bien-être en favorisant le développement économique, en réunissant les familles et en remplissant les objectifs humanitaires – soient atteints. L'immigration a contribué à faire augmenter le niveau d'études de la population d'âge actif (Graphique 31, partie A) et à accroître la diversité culturelle dans le pays. En Nouvelle-Zélande, les immigrés et leurs enfants sont mieux intégrés que dans la plupart des autres pays au regard de divers indicateurs, ce qui témoigne de l'importance de la sélection fondée sur les niveaux de qualification dans le système d'immigration (OECD and European Union, 2015<sup>[5]</sup>). Contrairement à ce que l'on observe dans la plupart des autres pays de l'OCDE, où le sort des immigrés est généralement moins favorable, la situation des immigrés en matière de

bien-être tend à être similaire à celle des autochtones en Nouvelle-Zélande. Les immigrants installés en Nouvelle-Zélande ont de meilleurs résultats en littératie (et en numératie) que dans tout autre pays de l'OCDE, ce qui explique le faible écart constaté entre les adultes autochtones et ceux nés à l'étranger (partie B). Les résultats des enfants issus de l'immigration (première et deuxième générations) au PISA sont comparables à ceux des enfants autochtones, après prise en compte du milieu socioéconomique, alors qu'ils sont inférieurs dans la plupart des autres pays (partie C).

**Graphique 28. L'immigration est forte**



1. 2016 ou dernière année pour laquelle on dispose de données. 2015 pour le Chili, la Grèce, le Mexique, et le Portugal ; 2011 pour la Pologne. Pour le Japon et la Corée, les données se rapportent à la population étrangère plutôt qu'à la population née à l'étranger. L'agrégat OCDE est la moyenne simple des taux présentés.

Source : OCDE (2018), *Perspectives des migrations internationales 2018*, tableau A.4 et graphique 1.12 et Stats NZ.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933949081>

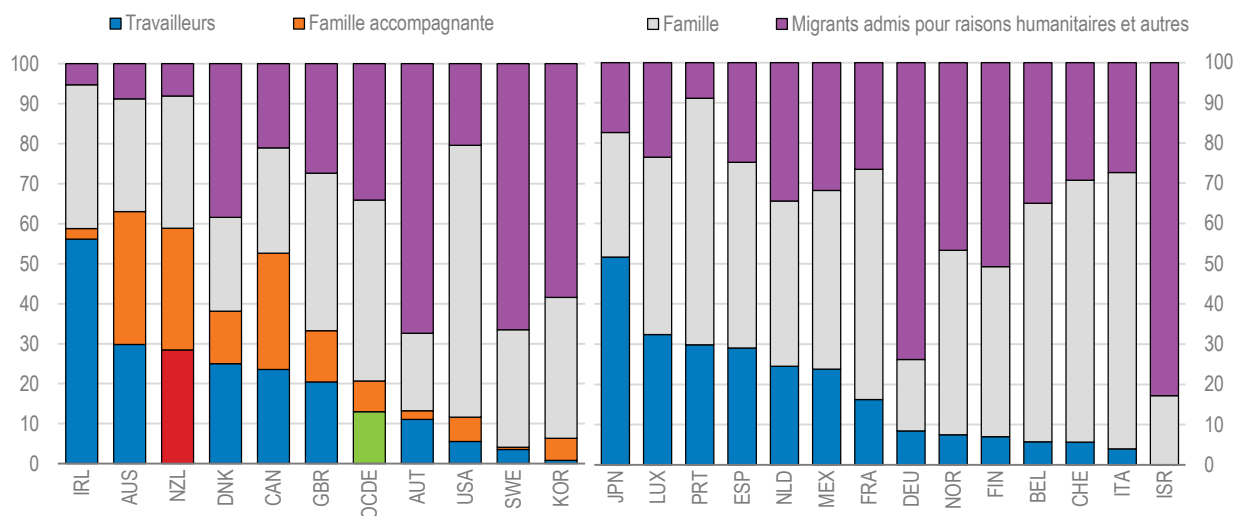
### *Impact sur les performances économiques et le marché du travail*

L'immigration semble avoir un léger effet positif sur le PIB par habitant après une vingtaine d'années, ce qui correspond à la période nécessaire à l'intégration des immigrants (entre 10

et 20 ans) (Brunow, Nijkamp and Poot, 2015<sup>[51]</sup>). La croissance endogène de la productivité par le biais des nouveaux investissements, nécessaires à l'intégration des immigrés, pourrait prendre un temps comparable. Les économies d'agglomération expliquent en partie la productivité plus élevée constatée à Auckland, où s'installent la plupart des immigrés (Maré, 2016<sup>[52]</sup>), même si ces économies ont été limitées par des investissements insuffisants en infrastructures et en logements, qui se sont traduits par une augmentation des embouteillages (et de la pollution de l'eau) et une montée des prix des logements. Les embouteillages ont eu un effet direct de réduction de la productivité et, conjugués à la hausse des prix de l'immobilier d'habitation, ont accentué la difficulté pour les travailleurs de prendre un emploi correspondant mieux à leurs compétences, dans lequel ils seraient plus productifs. D'après les estimations d'Adalet McGowan et Andrews (2017<sup>[53]</sup>), réduire l'inadéquation des compétences en littératie en Nouvelle-Zélande en la ramenant au niveau minimal correspondant aux meilleures pratiques pourrait se traduire par une augmentation de 7 % de la productivité sectorielle du travail grâce à la réalisation de gains d'efficacité allocative. Selon eux, le principal problème dans ce domaine est le niveau relativement bas de l'élasticité à long terme de l'offre de logements neufs, qui ne représente qu'un tiers du niveau correspondant aux meilleures pratiques, observées aux États-Unis (Andrews, Caldera Sánchez and Johansson, 2011<sup>[54]</sup>).

**Graphique 29. La part des immigrés qualifiés (et de la famille qui les accompagne) dans le total des autorisations de séjour est l'une des plus importantes des pays de l'OCDE<sup>1</sup>**

En pourcentage du total des autorisations de séjour hors libre circulation et autres, 2016

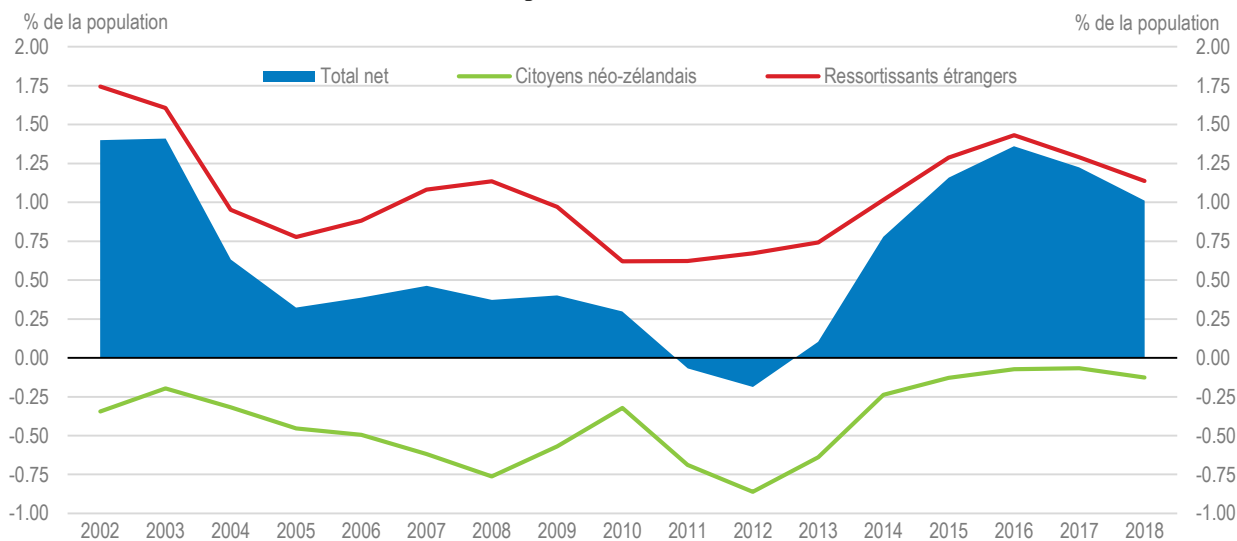


1. Les pays qui ne classent pas séparément la famille qui accompagne les travailleurs sont présentés dans la partie droite du graphique. Dans ces pays, la famille accompagnante est incluse dans la catégorie des migrants admis pour raisons familiales.

Source : OCDE (2018), *Perspectives des migrations internationales 2018*, tableau annexe 1.A.2.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933949100>

**Graphique 30. Les migrations nettes permanentes et de longue durée sont élevées depuis plusieurs années<sup>1</sup>**



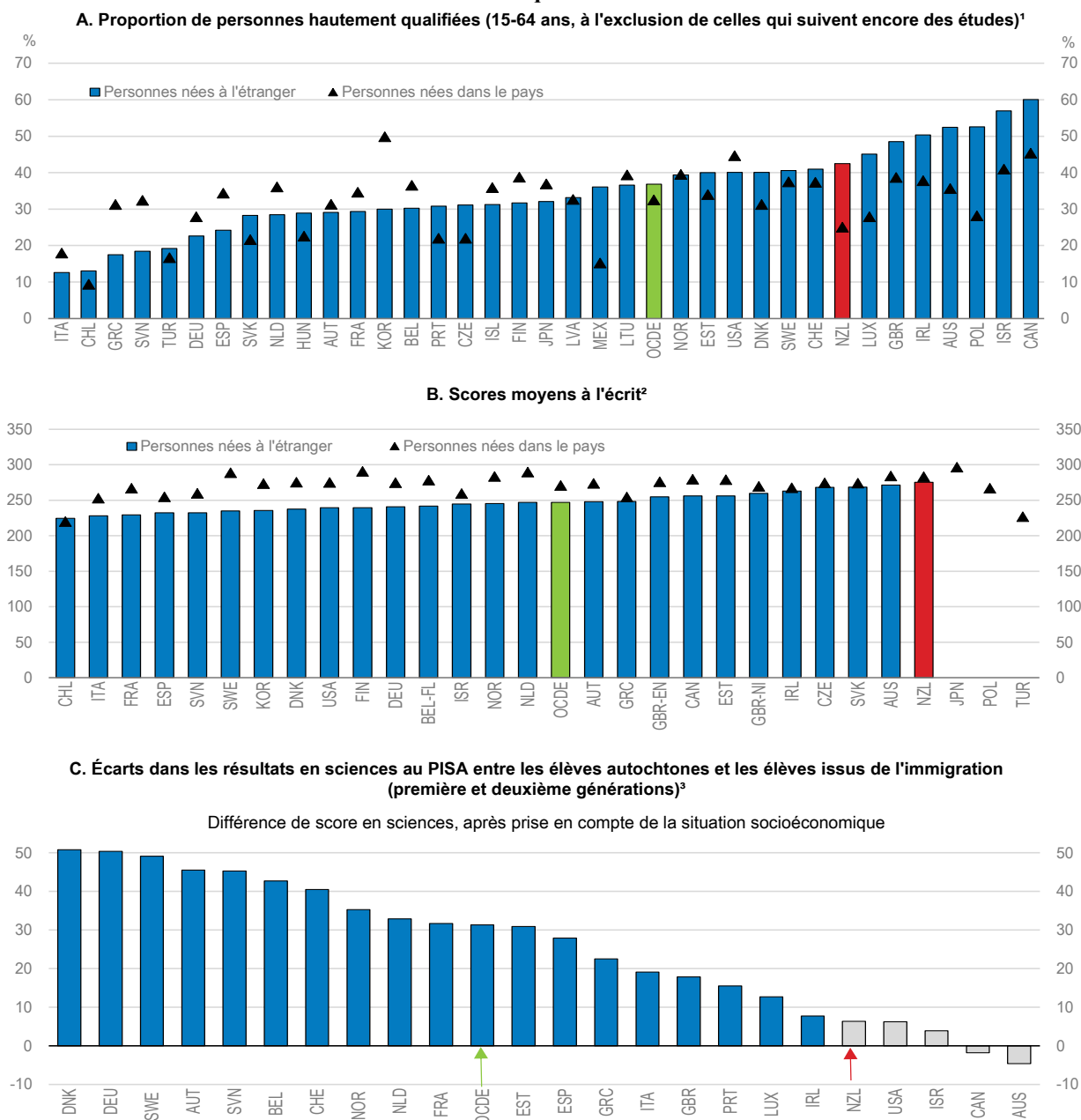
1. Exercice se terminant en juin. Les séries de données de 2002-14 sont expérimentales, celles de 2015-18 sont nouvelles.

Source : Stats NZ.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933949119>

En moyenne, l'immigration ne pèse ni sur les salaires ni sur l'emploi des autochtones (Maré and Stillman, 2009<sup>[55]</sup>). Néanmoins, la hausse du niveau de qualification relatif des immigrants arrivés récemment en Nouvelle-Zélande a eu une incidence légèrement négative sur les salaires des autochtones hautement qualifiés, compensée toutefois par un effet positif sur ceux des autochtones moyennement qualifiés. Les travailleurs immigrants temporaires – dont le nombre a fortement augmenté et qui représentent aujourd'hui près de 5 % de la population active – n'ont pesé ni sur l'emploi global ni sur les embauches, et ont eu un effet positif sur la rémunération des Néo-zélandais âgés de 25 ans et plus (Ministry of Business, Innovation and Employment, 2018<sup>[56]</sup>). On observe toutefois un impact négatif sur les embauches de bénéficiaires de l'aide sociale en dehors des (16) régions les plus urbanisées, notamment dans les régions horticoles, ainsi que des effets négatifs liés à certaines catégories de visas, et plus particulièrement aux visas de travail post-études octroyés aux étudiants internationaux, aux visas *Essential Skills* (ES) et aux visas pour motif familial.

**Graphique 31. En Nouvelle-Zélande, les immigrés sont hautement qualifiés et le niveau d'études de leurs enfants est équivalent à celui des autochtones**



1. Les personnes hautement qualifiées sont celles qui sont diplômées de l'enseignement supérieur (niveaux 5-8 de la CITE). Le Canada et la Nouvelle-Zélande y incluent les personnes encore en étude. Au Japon, les immigrés sont définis sur la base de la nationalité.

2. BEL-FL correspond à la Flandre, GBR-EN à l'Angleterre et GBR-NI à l'Irlande du Nord.

3. Un score positif correspond à de meilleurs résultats pour les autochtones que pour les immigrés. Les barres bleues indiquent un écart statistiquement significatif, contrairement aux barres grises qui signifient que l'écart n'est pas statistiquement significatif.

Source : OCDE (2018), *Trouver ses marques 2018 - Les indicateurs de l'intégration des immigrés* ; OCDE (2016), *L'importance des compétences : Nouveaux résultats de l'Évaluation des compétences des adultes*, annexe A ; OCDE, *Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) (2012, 2015)* ; OCDE (2016), *Résultats du PISA 2015 (Vol I) - L'excellence et l'équité dans l'éducation*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933949138>

*Attirer des immigrants temporaires hautement qualifiés et lutter contre l'exploitation*

La plupart (80 %) des immigrants installés en Nouvelle-Zélande y résidaient déjà au moment de leur demande de permis de séjour. Le principal moyen d'obtenir une autorisation de séjour consiste à demander un visa de travail temporaire *Essential Skills* (ES) ou un visa de travail post-études. Le régime des visas ES a été modifié en 2017 afin de s'assurer que seuls les travailleurs ayant les capacités nécessaires pour s'intégrer puissent séjourner en Nouvelle-Zélande sur une longue durée ; par ailleurs, le critère de la rémunération est désormais utilisé pour mieux évaluer les niveaux de qualification. Les critères relatifs au niveau d'études retenus pour octroyer les visas post-études ont été durcis en 2018 afin de montrer que faire ses études en Nouvelle-Zélande n'est pas un gage d'obtention d'une autorisation de séjour pour les étudiants ayant un faible niveau de formation. Les étudiants internationaux pourraient avoir davantage de chances d'obtenir un permis de séjour s'ils étaient mieux informés des besoins du marché du travail et des débouchés professionnels en Nouvelle-Zélande, étant donné que peu d'entre eux semblent opter pour les filières les plus demandées (OECD, 2014<sup>[57]</sup>).

Le gouvernement envisage de réformer plus avant le système des visas de travail temporaires parrainés par l'employeur (c'est-à-dire les visas de travail temporaires accordés pour un employeur en particulier), ainsi que les examens de la situation du marché du travail sur lesquels il repose, afin de veiller à ce que les embauches d'immigrants soient uniquement destinées à pallier de réelles pénuries de compétences à l'échelon régional, ainsi qu'à assurer une meilleure coordination entre les dispositifs relatifs à l'immigration, à l'enseignement/la formation et à la protection sociale, et à inciter les employeurs à recruter et former davantage d'autochtones. Pour embaucher des travailleurs immigrants, les employeurs devront donc, dans un premier temps, obtenir un agrément. Pour ce faire, ils devront apporter la preuve que leurs pratiques favorisent la formation et l'amélioration des compétences des Néo-zélandais, ainsi que l'amélioration des salaires et des conditions de travail, entre autres. Le principe d'opposabilité de la situation de l'emploi ne s'applique ni aux professions figurant dans les nouvelles listes régionales des métiers en tension ni aux emplois hautement qualifiés offrant une rémunération au moins deux fois supérieure au salaire médian. Dans les secteurs affichant une forte demande de travailleurs immigrants peu qualifiés, des accords de branche devront être négociés afin d'obliger les employeurs à s'engager à améliorer la productivité, à investir dans la formation et la valorisation des compétences des travailleurs autochtones, ou à améliorer les conditions de travail des travailleurs autochtones et immigrants en contrepartie de la possibilité d'accéder à la main-d'œuvre immigrée. Il est prévu d'ajouter à l'examen de la situation du marché du travail une dimension régionale afin de favoriser une plus grande cohérence entre les systèmes d'enseignement/de formation, de protection sociale et d'immigration. Le gouvernement réfléchit aux meilleurs moyens d'y parvenir. Ces réformes, conjuguées au relèvement des seuils de salaire pour les travailleurs immigrants temporairement moyennement à hautement qualifiés, devraient réduire le recours des employeurs à des immigrants peu qualifiés au fil du temps.

Pour limiter l'exploitation des immigrants temporaires titulaires de visas de travail, le gouvernement a récemment augmenté le nombre d'agents de l'inspection du travail et supprimé le parrainage des employeurs pour les visas de travail post-études. Il a également demandé un examen de cette question, fondé sur une analyse approfondie des mesures mises en œuvre, une évaluation indépendante et la création d'un groupe chargé de consulter les immigrants, les entreprises, les syndicats, les étudiants internationaux, les juristes et les groupes de défense d'intérêts. Les contrôles renforcés prévus au niveau des employeurs



dans le cadre du nouveau système de visas de travail temporaires parrainés par les employeurs pourraient contribuer à éviter ces problèmes. Dans le même ordre d'idées, il pourrait être utile d'aider les travailleurs titulaires de ce type de visas à changer plus facilement d'employeur, afin de limiter les risques qu'ils ne soient exploités.

### *Améliorer les résultats des immigrés sur le marché du travail*

Les immigrés ont de moins bons résultats sur le marché du travail que leurs homologues nés en Nouvelle-Zélande, même si l'écart tend à se résorber après une période donnée. En tenant compte de certaines caractéristiques pertinentes, Stillman et Maré (2009<sup>[58]</sup>) montrent que les immigrés arrivés il y a peu en Nouvelle-Zélande ont en moyenne des taux d'emploi et des revenus annuels inférieurs de 20 points de pourcentage et de 30-35 % respectivement à ceux des travailleurs comparables nés en Nouvelle-Zélande. Toutefois, après un séjour de 15 ans environ dans le pays, l'écart de taux d'emploi se résorbe presque complètement, tandis que la différence constatée sur le plan du revenu est divisée par deux pour les hommes et disparaît pour les femmes. Les immigrés diplômés de l'enseignement supérieur rattrapent leur retard sur le marché du travail relativement rapidement.

Pour offrir aux nouveaux arrivants de meilleures perspectives salariales, le système à points a été revu en 2017 afin de mettre l'accent sur les caractéristiques synonymes de meilleures performances sur le marché du travail. Pour les immigrés qualifiés (relevant de la catégorie SMC ou *Skilled Migrant Category*), le nombre de points minimum nécessaire pour être automatiquement sélectionné dans le vivier des manifestations d'intérêt a été revu à la hausse, des seuils de rémunération ont été introduits afin d'affiner la définition des emplois qualifiés, et des points supplémentaires sont désormais accordés à ceux qui font état d'une expérience professionnelle dans le cadre d'un emploi qualifié, aux titulaires de certains diplômes du troisième cycle et aux candidats âgés de 30 à 39 ans. Le gouvernement a décidé de ne pas décerner de points supplémentaires pour la maîtrise de l'anglais au-delà du niveau minimum requis (soit le niveau 6.5 sur l'échelle de 1 à 9 du test d'anglais *International English Language Testing System*, ce qui correspond à un bon niveau d'anglais). Or, certains travaux montrent que plus les immigrés maîtrisent la langue de leur pays d'accueil, plus leurs résultats sur le marché du travail sont bons (OECD, 2014<sup>[57]</sup>).

L'amélioration des programmes d'installation peut aussi favoriser une meilleure intégration des immigrés. La stratégie de la Nouvelle-Zélande à l'appui de l'installation et de l'intégration des immigrés (*New Zealand Migrant Settlement and Integration Strategy*) met ainsi en évidence deux groupes qui ont besoin d'aide pour trouver un emploi faisant bon usage de leurs compétences, à savoir : les conjoints des demandeurs principaux qualifiés, 45 % seulement d'entre eux occupant des emplois adaptés à leurs compétences et à leurs diplômes en 2016 contre 81 % des demandeurs principaux ; et les étudiants internationaux diplômés. C'est pourquoi ces groupes sont prioritaires dans le programme Work Connect, un service d'emploi destiné aux immigrés qui les aide à acquérir les compétences nécessaires pour trouver un emploi et le conserver.

Il serait utile de compléter les programmes régionaux visant à assurer l'adéquation entre offres et demandes d'emploi en termes de compétences, qui mettent en relation les immigrés à la recherche d'un emploi considérés comme prioritaires et les employeurs, par des programmes de mentorat. En effet, ces programmes aident les travailleurs immigrés qualifiés qui occupent un emploi à rencontrer d'autres personnes exerçant leur profession, ce qui peut leur permettre de se constituer un réseau et d'acquérir des compétences linguistiques spécialisées, de même que des compétences à l'écrit et des compétences non techniques spécifiques aux entreprises du pays d'accueil. Au Canada, ces programmes affichent des résultats encourageants pour ce qui est de mettre un terme à la sous-

représentation des travailleurs immigrés dans les emplois bien rémunérés (Skuterud and Su, 2012<sup>[59]</sup>).

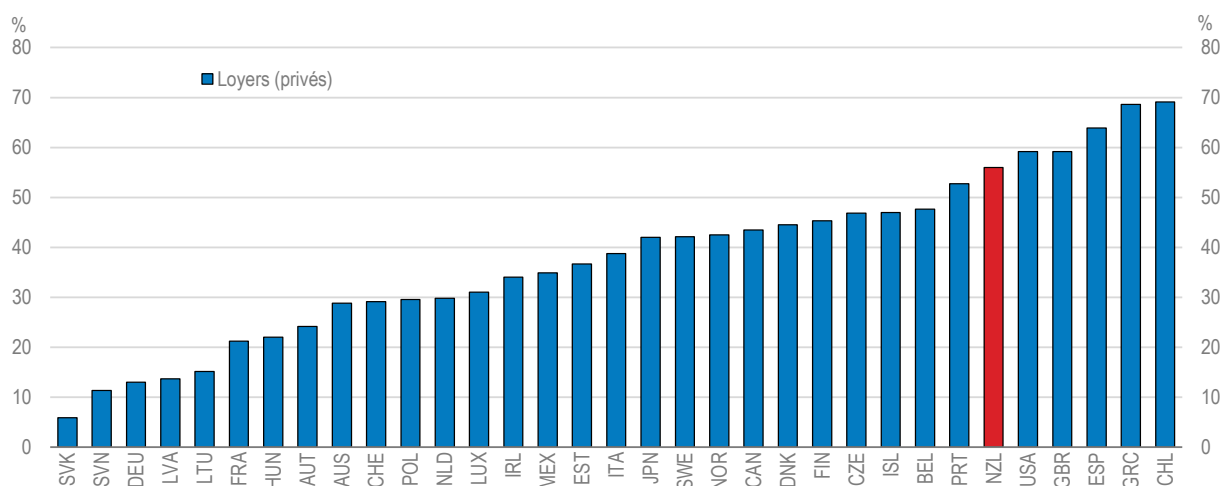
Le gouvernement devrait aussi étendre les programmes de formation-passerelle, qui conjuguent cours de langue avancés dans le domaine de spécialité des travailleurs immigrés et cours nécessaires pour porter leur niveau de qualification au niveau requis dans le pays d'accueil pour exercer une profession réglementée. En Nouvelle-Zélande, le nombre de places dans ces programmes de formation-passerelle est insuffisant dans certains domaines, et certains candidats doivent ainsi attendre plusieurs années avant de pouvoir y participer. Le gouvernement pourrait également envisager de subventionner des cours de langue spécialisés par profession, qui peuvent être très utiles pour aider les immigrés à acquérir les compétences linguistiques requises pour trouver un emploi hautement qualifié et le conserver.

### Améliorer le bien-être grâce à une meilleure politique du logement

Comme indiqué précédemment, le coût élevé de logements de qualité relativement médiocre est à présent l'une des difficultés faisant obstacle au bien-être qui exige de toute urgence une réponse en Nouvelle-Zélande. Les locataires à faibles revenus pâtissent particulièrement de cette situation : plus de la moitié des locataires du quintile inférieur de la distribution des revenus consacrent à leur logement plus de 40 % de leur revenu brut (Graphique 32). Les Maoris, les insulaires du Pacifique et les asiatiques vivent dans des conditions d'hébergement particulièrement précaires et des réformes visant à améliorer la qualité et l'accessibilité financière des logements leur seraient bénéfiques. Les pouvoirs publics ont récemment créé un ministère et une unité chargés du logement des Maoris et ils s'emploient à trouver des moyens d'éliminer les entraves à la construction sur les terres maoris telles que la difficulté d'accès au financement.

#### Graphique 32. La plupart des locataires à faibles revenus supportent un coût du logement très élevé

Proportion de la population située dans le quintile inférieur de la distribution des revenus qui consacre plus de 40 % de son revenu disponible au loyer, 2014 ou dernière année disponible



Note : Au Chili, en Corée, aux États-Unis, au Mexique et en Nouvelle-Zélande, c'est le revenu brut, et non le revenu disponible, qui est utilisé, en raison du manque de données.

Source : OCDE, base de données sur le logement abordable, graphique HC1.2.3, [www.oecd.org/fr/social/base-de-donnees-logement-abordable.htm](http://www.oecd.org/fr/social/base-de-donnees-logement-abordable.htm).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933949157>

Pour procurer un mieux-être grâce à une meilleure accessibilité du logement, il est primordial de conduire d'autres réformes afin de proposer une offre de logements neufs et d'améliorer la situation des locataires à faibles revenus. Cibler les personnes à faibles revenus aiderait les pouvoirs publics à donner corps à la priorité qu'ils se sont donnée de réduire la pauvreté des enfants en accroissant les revenus en fonction du coût du logement. De façon moins directe, les réformes du logement peuvent améliorer les emplois et les salaires, en facilitant l'éducation des enfants et la mobilité géographique, et déboucher sur de meilleurs résultats perçus en matière de bien-être et de santé, imputables à l'amélioration des conditions matérielles de logement. Le fait que les logements soient plus abordables, ce dont bénéficieraient les locataires à faibles revenus, réduirait les inégalités, tout en modérant la hausse des prix des logements qui favorise principalement les propriétaires relativement fortunés, particulièrement les multipropriétaires. L'offre de logements neufs n'ayant pas été à la hauteur de la demande, le niveau élevé de l'immigration nette a contribué à la dégradation de l'accessibilité du logement ; la réponse des pouvoirs publics devrait consister à agir sur l'offre plutôt qu'à restreindre l'immigration et les bienfaits qu'elle procure en termes de bien-être.

### *Favoriser l'augmentation de l'offre de logements*

Des travaux de fond ont été entrepris pour assouplir des restrictions trop rigoureuses en matière d'urbanisme et améliorer la réalisation d'infrastructures grâce au programme de l'administration centrale pour la croissance urbaine (*Urban Growth Agenda*) et à des dispositifs connexes (Encadré 2). La mise en œuvre de ce programme pour la croissance urbaine, et les modalités spécifiques de sa concrétisation, joueront un rôle essentiel dans la réalisation de ces objectifs ambitieux. Les conseils locaux ont encore besoin de clarifications sur les principes qui sous-tendent un développement urbain durable, et ils doivent s'efforcer de moins recourir à des mesures réglementaires strictes de confinement qui ne concordent pas bien avec les résultats souhaités et qui ont entravé la densification, l'accessibilité financière et l'innovation.

#### **Encadré 2. Mesures prises pour améliorer la faible accessibilité financière du logement en Nouvelle-Zélande**

Des initiatives sont en cours en vue de relever le défi à long terme consistant à favoriser un accroissement de l'offre de logements neufs.

- Le programme pour la croissance urbaine (*Urban Growth Agenda*) du gouvernement ouvre la perspective prometteuse de remédier aux problèmes d'urbanisme par des mesures destinées à permettre aux villes de croître (tant verticalement qu'horizontalement), à définir des principes clairs en matière d'environnement bâti, à tracer un cadre pour l'aménagement du territoire, et à réformer les mécanismes de financement en amont et en aval des infrastructures.
- La mise en place d'une autorité nationale pour le logement et le développement urbain (*Kāinga Ora – Homes and Communities*) favorisera le processus indispensable de regroupement de terrains (y compris par voie d'expropriation, en dernier recours), même si celui-ci sera limité aux zones considérées comme présentant un fort potentiel en termes de réaménagement.
- Le Plan d'aménagement d'Auckland (AUP, *Auckland Unitary Plan*), que les autorités ont élaboré en conjuguant aménagement du territoire et consultation en

amont afin de dépasser les intérêts catégoriels, a facilité l'aménagement dense de zones de friches où une plus grande densité est désormais autorisée.

En attendant que l'offre augmente, des mesures de limitation de la demande contribueront à améliorer l'accessibilité financière des logements. Le programme KiwiBuild (évoqué ci-après) vise également à rendre l'immobilier d'habitation plus abordable à court terme.

- Les restrictions macroprudentielles relatives à la proportion de prêts assortis de quotités de financement (ratios prêt/valeur du bien) élevées pouvant être accordés ont contribué à réduire la demande globale depuis 2013.
- L'élargissement du champ d'application de l'impôt sur les plus-values aux biens immobiliers (hors résidence principale) vendus au moins cinq ans après leur acquisition, et la proposition de cantonnement des pertes sur investissement locatif (consistant à les rendre non déductibles des autres formes de revenus imposables) vont freiner la demande, même si dans les deux cas, une partie seulement des détenteurs de placements immobiliers seront directement affectés par la mesure. La possibilité de mettre en place un régime d'impositions générale des plus-values a été écartée.
- Le gouvernement a demandé à la Commission de la productivité d'envisager l'instauration d'une taxe sur les terrains à usage d'habitation inoccupés, dans le cadre de son étude des mécanismes de financement en amont et en aval utilisés par les collectivités locales. Un tel impôt réduirait les incitations à constituer des réserves foncières, mais il pourrait aussi favoriser une utilisation purement symbolique des terrains, et l'application par les collectivités locales de prélèvements assis en lieu et place sur les valeurs des terrains seuls produirait des effets d'incitation similaires.
- L'interdiction faite aux résidents étrangers d'acquérir des logements, qui a été adoptée en août 2018, ne devrait avoir que peu d'effet sur l'accessibilité financière de l'immobilier d'habitation, mais elle risque de brider l'investissement direct étranger et, partant, de peser sur la concurrence et la productivité dans le secteur de la construction.

Les collectivités locales ont une capacité limitée de récupérer les coûts d'infrastructure autrement que sous la forme de taxes d'aménagement, de redevances d'utilisation ou de prélèvements appliqués aux résidents. La question du financement des infrastructures se pose avec urgence aux conseils locaux à la tête de collectivités locales en expansion rapide, qui se heurtent à des seuils d'endettement modestes. Il est envisagé dans le programme pour la croissance urbaine (*Urban Growth Agenda*) de recourir davantage à des financements de projets spécifiques fondés sur des structures ad hoc, qui constituent une option viable pour les projets de grande ampleur et de longue durée faisant l'objet d'une notation externe. Assurer le service de ce type de dette à l'aide des recettes provenant des nouveaux biens immobiliers construits dans le cadre d'un projet d'aménagement contribue à garantir la participation financière des bénéficiaires, mais cela peut s'avérer plus difficile dans des situations (telles que l'aménagement de zones de friches) où les résidents déjà présents tirent également profit de l'aménagement réalisé.

Indépendamment de la manière dont une infrastructure est financée en amont, les résidents ont tendance à s'opposer à sa réalisation dès lors qu'ils devront *in fine* en assumer le coût sous forme de prélèvements. Le fait de donner aux conseils locaux accès à des recettes supplémentaires liées au développement local pourrait permettre de surmonter cette

difficulté en améliorant les dividendes budgétaires de la croissance. Il conviendrait d'autoriser les collectivités locales à appliquer des prélèvements ciblés sur les plus-values foncières résultant de la réalisation d'une nouvelle infrastructure, même si la récupération de ces plus-values peut se révéler difficile dans la pratique ; l'application de prélèvements assis en lieu et place sur les valeurs des terrains seuls serait un autre moyen de cibler ces plus-values foncières, tout en encourageant la densification et en améliorant l'équité. Il serait plus juste de faire payer davantage les usagers des infrastructures routières et hydriques, si l'on se place dans une logique selon laquelle « c'est l'utilisateur qui paye », et cela permettrait en outre de réduire les dépenses en infrastructures supplémentaires. Des mesures ont été préconisées dans l'*Étude économique* publiée en 2017 en vue d'accroître la faible productivité du secteur de la construction en Nouvelle-Zélande, laquelle a également freiné le développement d'une offre nouvelle.

Les pouvoirs publics apportent une contribution plus active à l'expansion de l'offre de logements grâce au programme *KiwiBuild*, dont le principal mécanisme de mise en œuvre repose jusqu'ici sur l'octroi de garanties publiques ou l'acquisition, par la puissance publique, de nouveaux logements « sur plan » et leur attribution, à l'issue d'un vote, à des primo-acquéreurs éligibles. Les avantages que peut procurer ce programme tiennent au fait qu'il permet d'accroître l'offre de logement et de lisser les cycles de la construction, mais seulement dans la mesure où les nouvelles constructions auraient autrement été réalisées par le secteur privé. Ce programme pourrait être mieux ciblé, car les bénéficiaires directs sont des personnes qui ont suffisamment de moyens pour acquérir un logement et le seuil de revenu est si élevé qu'il n'exclut que 8 % des candidats à l'acquisition d'un premier logement. D'autres pays de l'OCDE, notamment l'Allemagne, l'Autriche, le Canada et la France, encouragent la réalisation de logements financièrement accessibles sans s'exposer aux mêmes risques budgétaires ou sans exercer de rôle dans l'attribution concrète des logements, et ils le font principalement en subventionnant la construction de logements abordables (souvent locatifs). Réorienter le programme *KiwiBuild* vers l'élargissement de l'offre de terrains par le regroupement de propriétés foncières fragmentées et l'élimination des risques inhérents aux sites à aménager, en accordant, le cas échéant, des subventions aux constructeurs de logements abordables, serait un moyen de permettre aux promoteurs privés et à but non lucratif de prendre les rênes de la construction et de l'attribution de logements financièrement accessibles et de mieux veiller à ce que les risques soient assumés par ceux qui sont le mieux placés pour les gérer.

Il y a lieu d'étudier d'autres formes de soutien au logement. Les aides à l'accession à la propriété, associées à des avantages fiscaux, doivent être rationalisées et réduites. Les allocations de logement indépendantes de la propriété, comme *l'Accommodation Supplement*, constituent un meilleur moyen de contribuer à l'accessibilité. On estime cependant qu'environ un tiers des prestations versées bénéficient aux propriétaires, sous la forme d'une hausse des loyers (Hyslop and Rea, 2018<sup>[60]</sup>), et que les allocations sont déjà généreuses par comparaison avec les autres pays. Il est peut-être possible de mieux cibler les versements en supprimant progressivement les allocations de logement à un rythme plus rapide quand les revenus augmentent.

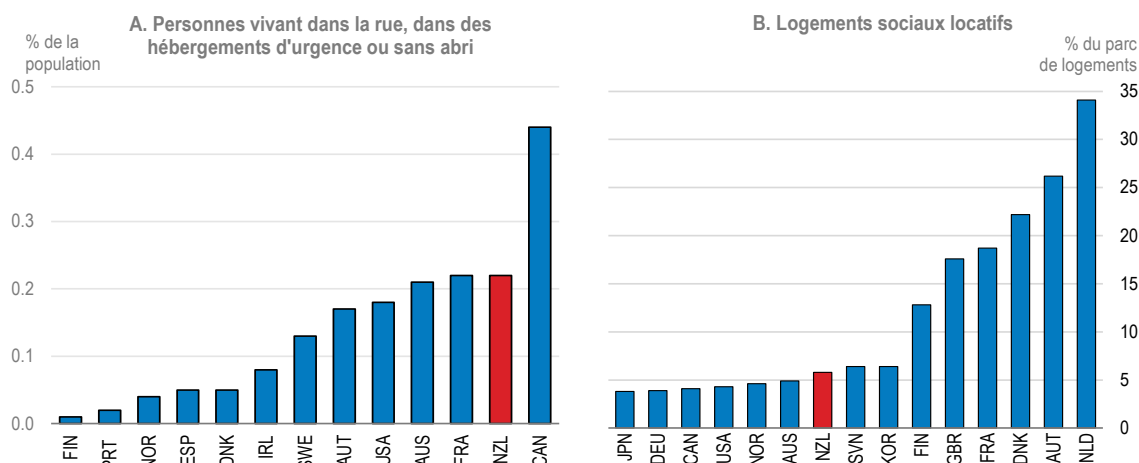
#### *Améliorer la situation des locataires à faibles revenus*

La qualité et la sécurité d'occupation des logements locatifs sont faibles. Si la facilité à déménager peut présenter des avantages sur le plan de la mobilité, il est apparu que la durée d'occupation d'un logement va de pair avec de meilleurs résultats au regard de certaines dimensions du bien-être, notamment l'éducation des enfants. Certaines propositions qui sont actuellement soumises à consultation permettraient de progresser sur la voie de

l'amélioration de la sécurité d'occupation. Font encore défaut certaines restrictions visant à empêcher que les hausses de loyer, pour les occupants en place, ne divergent trop nettement des tendances du marché. L'Allemagne a favorisé le dynamisme du secteur locatif privé en ne réglementant pas de fait les loyers initiaux et en rattachant les loyers ultérieurs à des loyers de référence sur le marché local tout en autorisant dans certains cas des hausses plus marquées, en proportion des dépenses de rénovation éventuellement consenties (de Boer and Bitetti, 2014<sup>[61]</sup>).

L'offre de logements sociaux est réduite par comparaison avec les autres pays et la situation n'est guère satisfaisante pour les groupes à risques si l'on se réfère à la promiscuité, à la piètre qualité des logements et au nombre élevé de sans-abri (bien que la comparabilité internationale en l'espèce pose problème – graphique 33). La part des personnes sans abri est passée de 0.8 % en 2006 à 1.0 % en 2013, et l'incidence du logement partagé temporaire a également augmenté (Amore, 2016<sup>[62]</sup>). La détérioration de l'accès à des logements abordables a contribué à cette situation. L'accès aux logements sociaux est la clé de l'amélioration d'un certain nombre de dimensions du bien-être, dont la santé, l'éducation et la satisfaction à l'égard de l'existence. Il faudra que le développement du logement social permette d'aller au-delà des 6 400 logements prévus sur les quatre prochaines années pour pouvoir répondre à la demande de ceux qui ont actuellement le plus besoin d'un logement ; l'élargissement notable de la portée des exonérations alimentera la demande (Tableau 11). En outre, il conviendrait d'encourager l'arrivée de nouveaux fournisseurs de logements collectifs en autorisant la concurrence, sur un pied d'égalité, avec Housing New Zealand.

**Graphique 33. La proportion de sans-abri est élevée et le parc de logements sociaux est réduit**  
2015 ou dernière année disponible



*Note* : La définition du sans-abrisme et la méthode employée pour le mesurer varient d'un pays à l'autre. Dans le cas de la Nouvelle-Zélande, les données reposent sur le recensement, tandis que nombre d'autres pays utilisent les enquêtes réalisées par des organismes d'aide sociale, qui sont moins susceptibles d'identifier les personnes sans abri. Dans la partie A, les données ne tiennent pas compte des personnes vivant en institution ou dans des logements non conventionnels, ou partageant temporairement un logement avec un autre ménage à défaut d'autres solutions adaptées, sachant que ces personnes sont incluses dans la population totale de sans-abri dans certains pays. La Nouvelle-Zélande se caractérise par une proportion relativement importante de personnes partageant temporairement un logement avec un autre ménage, mais cela tient en partie à l'approche retenue fondée sur le recensement et à une définition plus large que celle utilisée dans d'autres pays. Ainsi, l'Australie applique des seuils plus stricts en termes de loyer et de revenu pour déterminer quelles personnes partageant temporairement un logement avec un autre ménage peuvent être considérées comme sans abri. Pour de plus amples informations, voir [www.oecd.org/els/family/HC3-1-Homeless-population.pdf](http://www.oecd.org/els/family/HC3-1-Homeless-population.pdf).

Source : OCDE, base de données sur le logement abordable, [www.oecd.org/fr/social/base-de-donnees-logement-abordable.htm](http://www.oecd.org/fr/social/base-de-donnees-logement-abordable.htm) et sources nationales sous-tendant la base de données.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933949176>

**Tableau 11. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant le logement**

Recommandations des <i>Études</i> précédentes	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i>
<p>Améliorer la réponse, du côté de l'offre, à l'évolution du prix des logements :</p> <p>Adopter des règles d'aménagement du territoire pour toutes les zones urbaines.</p> <p>Réformer la loi sur la gestion des ressources pour mieux intégrer les besoins d'aménagement des villes.</p> <p>Réduire le risque que des intérêts catégoriels empêchent la réalisation de projets de requalification ou d'aménagement qui profiteraient à la collectivité.</p> <p>Envisager une diversification des sources de financement des infrastructures. Inciter davantage les conseils locaux à tirer parti de la croissance, notamment en prenant leur part d'une matière imposable liée à l'activité économique locale. Recourir davantage à la tarification de l'usage des infrastructures, y compris aux péages de congestion.</p>	<p>Le programme gouvernemental pour la croissance urbaine (<i>Urban Growth Agenda</i>) a vocation à remédier aux problèmes d'urbanisme (Encadré 2).</p> <p>Des travaux sont en cours, comme par exemple l'enquête menée par la Commission de la productivité sur le financement des collectivités locales, en vue d'élaborer des structures ad hoc pour le financement des infrastructures. Un projet conjoint de l'administration d'Auckland et de l'administration centrale est actuellement consacré à l'application éventuelle de péages de congestion.</p>
<p>Favoriser la concurrence dans le secteur de la construction en chargeant la Commission du Commerce de réaliser une étude du marché et en reconduisant la suspension des mesures anti-dumping applicables aux matériaux de construction résidentielle.</p> <p>Limiter la déductibilité fiscale des pertes générées par les investissements dans l'immobilier locatif en n'autorisant seulement qu'elles soient imputées sur des revenus locatifs futurs.</p>	<p>La suspension des mesures anti-dumping applicables aux matériaux de construction résidentielle a été reconduite en 2017.</p> <p>Le gouvernement a proposé la limitation de l'imputation des pertes de revenus locatifs.</p>
<p>Accroître l'offre de logement social pour les ménages à bas revenus. Revoir à la hausse les aides au logement ciblées sur les ménages à faibles revenus qui n'occupent pas de logements sociaux.</p>	<p>L'offre de logements sociaux devrait s'enrichir de quelque 6 400 logements supplémentaires au cours des quatre prochaines années. Les versements au titre du <i>Maximum Accommodation Supplement</i> ont été revus à la hausse à compter du 1er avril 2018, en réponse à l'augmentation du coût du logement.</p>
<p>Commencer à effectuer une réévaluation régulière du bail de tous les occupants de logements sociaux, en accompagnant cette démarche d'efforts accrus pour aider les locataires à atteindre l'indépendance et l'autonomie financières.</p>	<p>Les réévaluations des baux des occupants de logements sociaux ont été suspendues entre septembre 2018 et février 2019. La portée des exonérations a été élargie de façon à couvrir 81 % des occupants de logements sociaux, notamment ceux ayant des enfants de moins de 18 ans ou ceux de plus de 65 ans.</p>
<p>Examiner si les bénéficiaires de logements sociaux nécessitant un logement à titre plus permanent, notamment les personnes âgées et les invalides, ne pourraient pas bénéficier d'un placement de longue durée dans des établissements spécialisés, plus adaptés à leurs besoins.</p>	<p>L'État a financé des organismes de bienfaisance proposant des solutions de logement spécifiquement adaptées aux personnes âgées. Certaines collectivités sont très actives dans l'offre de logements sociaux destinés aux retraités.</p>
<p>Supprimer le subventionnement des tarifs de l'eau pour les locataires qui paient des loyers aux prix du marché.</p>	<p>Aucune mesure prise.</p>
<p>Assimiler les retraits des plans KiwiSaver des primo-acquéreurs de logements à des prêts productifs d'intérêts, ou limiter ces retraits aux cotisants à faibles revenus.</p>	<p>Aucune mesure prise.</p>



## References

- (n.a.) (n.d.), *Child poverty statistics: Year ended June 2018* | Stats NZ, [69]  
<https://www.stats.govt.nz/information-releases/child-poverty-statistics-year-ended-june-2018>  
 (accessed on 10 July 2019).
- (n.a.) (n.d.), *X*. [70]
- Adalet McGowan, M. and D. Andrews (2017), “Skills mismatch, productivity and policies: Evidence from the second wave of PIAAC”, *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1403, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/65dab7c6-en>. [53]
- Amore, K. (2016), *Severe Housing Deprivation in Aotearoa/New Zealand*, He Kainga Oranga/Housing & Health Research Programme, University of Otago. [62]
- Andrews, D., A. Caldera Sánchez and Å. Johansson (2011), “Housing Markets and Structural Policies in OECD Countries”, *OECD Economics Department Working Papers*, No. 836, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/5kgk8t2k9vf3-en>. [54]
- Blakely, T. et al. (2007), *Tracking Disparity: Trends in ethnic and socioeconomic inequalities in mortality 1981-2004*, Ministry of Health, Wellington, <https://www.health.govt.nz/system/files/documents/publications/tracking-disparity-inequalities-in-mortality-1981-2004.pdf>. [28]
- Brunow, S., P. Nijkamp and J. Poot (2015), “The Impact of International Migration on Economic Growth in the Global Economy”, *Handbook of the Economics of International Migration*, Vol. 1B, <http://dx.doi.org/10.1016/B978-0-444-53768-3.00019-9>. [51]
- Burman, L. (2009), “Taxing capital gains in Australia: assessment and recommendations”, in *Australian Business Tax Reform in Retrospect & Prospect*, Thomson Reuters, Sydney. [13]
- Burman, L. and D. White (2009), *Taxing Capital Gains in New Zealand: Assessment and Recommendations*, Background Paper for Consideration at the Third Session of the Tax Working Group, Wellington, [https://www.victoria.ac.nz/sacl/centres-and-chairs/cagtr/twg/publications/3-taxing-capital-gains-burman\\_white.pdf](https://www.victoria.ac.nz/sacl/centres-and-chairs/cagtr/twg/publications/3-taxing-capital-gains-burman_white.pdf). [14]
- Çelik, S., G. Demirtas and M. Isaksson (2019), *Corporate Bond Markets in a Time of Unconventional Monetary Policy*, OECD Capital Markets Series, Paris, <http://www.oecd.org/corporate/Corporate-Bond-Markets-in-a-Time-of-Unconventional-Monetary-Policy.pdf>. [65]
- de Boer, R. and R. Bitetti (2014), “A Revival of the Private Rental Sector of the Housing Market?: Lessons from Germany, Finland, the Czech Republic and the Netherlands”, *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1170, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jxv9f32j0zp-en>. [61]
- Doan, T., D. Maré and K. Iyer (2015), “Productivity spillovers from foreign direct investment in New Zealand”, *New Zealand Economic Papers*, Vol. 49/3, pp. 249-275, <http://dx.doi.org/10.1080/00779954.2014.945229>. [7]



- Earthquake Commission (2019), *GeoNet: Geological Hazard Information for New Zealand*, [26]  
[https://www.geonet.org.nz/earthquake/forecast/central\\_nz](https://www.geonet.org.nz/earthquake/forecast/central_nz) (accessed on 18 February 2019).
- Égert, B. and P. Gal (2017), “The quantification of structural reforms in OECD countries: A new framework”, *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1354, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/2d887027-en>. [16]
- Fair Pay Agreement Working Group (2018), *Fair Pay Agreements Supporting workers and firms to drive productivity growth and share the benefits*. [21]
- Flues, F. and K. van Dender (2017), “Permit allocation rules and investment incentives in emissions trading systems”, *OECD Taxation Working Papers*, No. 33, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/c3acf05e-en>. [48]
- Furceri, D. and A. Mourougane (2012), “The effect of financial crises on potential output: New empirical evidence from OECD countries”, *Journal of Macroeconomics*, Vol. 34/3, pp. 822-832, <http://dx.doi.org/10.1016/J.JMACRO.2012.05.010>. [9]
- Hyslop, D. and D. Rea (2018), *Do Housing Allowances Increase Rents? Evidence from a Discrete Policy Change*, Motu, <http://www.motu.org.nz>. [60]
- Intergovernmental Panel on Climate Change (2018), *Global Warming of 1.5 Degrees*, [42]  
[http://report.ipcc.ch/sr15/pdf/sr15\\_spm\\_final.pdf](http://report.ipcc.ch/sr15/pdf/sr15_spm_final.pdf).
- Intergovernmental Panel on Climate Change (2018), *Global Warming of 1.5 Degrees Celsius. Summary for policy makers.*, [http://report.ipcc.ch/sr15/pdf/sr15\\_spm\\_final.pdf](http://report.ipcc.ch/sr15/pdf/sr15_spm_final.pdf) (accessed on 10 October 2018). [40]
- Maloney, T. and G. Pacheco (2012), “Assessing the possible antipoverty effects of recent rises in age-specific minimum wages in New Zealand”, *Review of Income and Wealth*, Vol. 58/4, pp. 648-674, <http://dx.doi.org/10.1111/j.1475-4991.2012.00513.x>. [19]
- Maré, D. (2016), “Urban productivity estimation with heterogeneous prices and labour”, *Motu Working Paper*, No. 16-21, Motu Economic and Public Policy Research, Wellington, <http://www.motu.org.nz>. [52]
- Maré, D. (2008), “Labour Productivity in Auckland Firms”, *Ministry of Economic Development Occasional Paper*, No. 08/09, Ministry of Economic Development, Wellington, <https://www.mendeley.com/library/>. [63]
- Maré, D. and S. Stillman (2009), “The Impact of Immigration on the Labour Market Outcomes of New Zealanders”, *Economic Impacts of Immigration Working Paper Series*, Department of Labour, Wellington, <https://www.mendeley.com/library/>. [55]
- MBIE (2018), *Minimum Wage Review 2018*, Ministry of Business, Innovation and Employment. [20]
- MBIE (2018), *Regulatory Impact Statement: Proposed Changes to the Crown Minerals Act 1991*, Ministry of Business, Innovation and Employment, <https://www.mbie.govt.nz/dmsdocument/2028-regulatory-impact-analysis-proposed-changes-to-the-crown-minerals-amendment-act-1991-pdf>. [46]

- Ministry for the Environment (2017), *New Zealand National Communication and Biennial Report 2017 Snapshot*, Reports to the UNFCCC and Kyoto Protocol, Wellington, [https://www.mfe.govt.nz/sites/default/files/media/Climate%20Change/Final%20Snapshot\\_WEB.pdf](https://www.mfe.govt.nz/sites/default/files/media/Climate%20Change/Final%20Snapshot_WEB.pdf). [41]
- Ministry for the Environment & Stats NZ (2019), *New Zealand's Environmental Reporting Series: Environment Aotearoa 2019*. [39]
- Ministry of Business, Innovation and Employment (2018), *Impact of Temporary Migration on Employment and Earnings of New Zealanders*, Ministry of Business, Innovation and Employment, <https://www.mendeley.com/library/>. [56]
- Ministry of Health (2017), *Health and Independence Report 2016*, <https://www.health.govt.nz/publication/health-and-independence-report-2016>. [29]
- MSD (2017), *Social Housing Valuation report 2015*, Ministry of Social Development, Wellington, <https://www.msd.govt.nz/about-msd-and-our-work/publications-resources/evaluation/social-housing-valuation/index.html>. [12]
- New Zealand Government (2018), *Our Plan*, <https://www.beehive.govt.nz/sites/default/files/2018-09/Our%20Plan.pdf>. [31]
- New Zealand Treasury (2019), *Presentation by Gabriel Makhlouf to the OECD, 22 January 2019*. [64]
- New Zealand Treasury (2017), *Half Year Economic and Fiscal Update*, <http://www.treasury.govt.nz>. [15]
- New Zealand Treasury (2017), *Monthly Economic Indicators July 2017*, <https://treasury.govt.nz/sites/default/files/2018-03/mei-jul17.pdf>. [66]
- NZIER (2019), *Economic Impact of Ending New Oil and Gas Exploration Permits Outside Onshore Taranaki: A Regional CGE Analysis*, NZIER report to PEPANZ, [https://nzier.org.nz/static/media/filer\\_public/32/5d/325d934b-99cd-4742-9d86-8fb494d9e226/nzier-economic-impact-of-ending-new-oil-and-gas-exploration-permits-outside-onshore-taranaki-february-2019.pdf](https://nzier.org.nz/static/media/filer_public/32/5d/325d934b-99cd-4742-9d86-8fb494d9e226/nzier-economic-impact-of-ending-new-oil-and-gas-exploration-permits-outside-onshore-taranaki-february-2019.pdf). [47]
- NZIER (2018), *QSBO shows further drop in business confidence and demand*, Media Release, <https://nzier.org.nz/media/nziers-qsbo-shows-further-drop-in-business-confidence-and-demand-quarterly-survey-of-business-opinion-october-2018> (accessed on 11 June 2019). [6]
- OCDE (2019), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2018*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/g2g9ed68-fr>. [67]
- OECD (2019), *OECD Employment Outlook 2019: The Future of Work*, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9ee00155-en>. [25]
- OECD (2018), *Effective Carbon Rates 2018: Pricing Carbon Emissions Through Taxes and Emissions Trading*, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264305304-en>. [44]

- OECD (2018), *OECD Employment Outlook 2018*, OECD Publishing, Paris, [22]  
[https://dx.doi.org/10.1787/empl\\_outlook-2018-en](https://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2018-en).
- OECD (2018), “Promoting fair wages and labour taxes”, in *Good Jobs for All in a Changing World of Work: The OECD Jobs Strategy*, OECD Publishing, Paris, [18]  
<https://dx.doi.org/10.1787/9789264308817-9-en>.
- OECD (2018), *Taxing Energy Use 2018: Companion to the Taxing Energy Use Database*, OECD Publishing, Paris, [45]  
<https://dx.doi.org/10.1787/9789264289635-en>.
- OECD (2017), *Environmental Performance Review, Highlights..* [37]
- OECD (2017), *How's Life? 2017: Measuring Well-being*, OECD Publishing, Paris, [27]  
[https://dx.doi.org/10.1787/how\\_life-2017-en](https://dx.doi.org/10.1787/how_life-2017-en).
- OECD (2017), *Investing in Climate, Investing in Growth*, OECD Publishing, Paris, [43]  
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264273528-en>.
- OECD (2017), *Labour Market Reforms in Portugal 2011-15: A Preliminary Assessment*, OECD Publishing, Paris, [23]  
<https://dx.doi.org/10.1787/9789264269576-en>.
- OECD (2017), *OECD Environmental Performance Reviews New Zealand*. [38]
- OECD (2016), *New Zealand: Follow-up to the Phase 3 Report and Recommendations*, OECD, Paris. [4]
- OECD (2015), *How's Life? 2015: Measuring Well-being*, OECD Publishing, Paris, [35]  
[https://dx.doi.org/10.1787/how\\_life-2015-en](https://dx.doi.org/10.1787/how_life-2015-en).
- OECD (2015), “Recent labour market developments with a focus on minimum wages”, in *OECD Employment Outlook 2015*, OECD Publishing, Paris, [17]  
<http://dx.doi.org/10.1787>.
- OECD (2015), *The Metropolitan Century: Understanding Urbanisation and its Consequences*, OECD Publishing, Paris, [50]  
<https://dx.doi.org/10.1787/9789264228733-en>.
- OECD (2014), *Recruiting Immigrant Workers: New Zealand 2014*, Recruiting Immigrant Workers, OECD Publishing, Paris, [57]  
<https://dx.doi.org/10.1787/9789264215658-en>.
- OECD (2013), *OECD Guidelines on Measuring Subjective Well-being*, OECD Publishing, Paris, [36]  
<https://dx.doi.org/10.1787/9789264191655-en>.
- OECD (2013), *Phase 3 Report on Implementing the OECD Anti-Bribery Convention in New Zealand*, OECD, [3]  
<http://www.oecd.org/daf/anti-bribery/NewZealandPhase3ReportEN.pdf>.
- OECD and European Union (2015), *Indicators of Immigrant Integration 2015: Settling In*, OECD/European Union, Paris, [5]  
<https://www.mendeley.com/library/>.

- Perry, B. (2018), *Household incomes in New Zealand: trends in indicators of inequality and hardship 1982 to 2017*, Ministry of Social Development, Wellington, <https://www.msd.govt.nz/about-msd-and-our-work/publications-resources/monitoring/household-incomes/>. [1]
- RBNZ (2019), *Capital Review Background Paper: An Outline of the Analysis Supporting the Risk Appetite Framework*, Reserve Bank of New Zealand, Wellington. [10]
- RBNZ (2012), *Regulatory impact assessment of Basel III capital requirements in New Zealand*, Reserve Bank of New Zealand, Wellington, <https://www.rbnz.govt.nz/-/media/ReserveBank/Files/regulation-and-supervision/banks/policy/4932427.pdf?la=en>. [11]
- Skuterud, M. and M. Su (2012), “Immigrants and the dynamics of high-wage jobs”, *Industrial and Labor Relations Review*, Vol. 65/2, pp. 377-397, <https://www.mendeley.com/library/> (accessed on 28 February 2018). [59]
- Stats NZ (2019), *Child poverty statistics: Year ended June 2018*, <https://www.stats.govt.nz/information-releases/child-poverty-statistics-year-ended-june-2018> (accessed on 19 May 2019). [68]
- Stats NZ (2019), *Infant mortality rate declines*, Statistics New Zealand, <https://www.stats.govt.nz/news/infant-mortality-rate-declines> (accessed on 1 March 2019). [30]
- Stiglitz, J., A. Sen and J. Fitoussi (2009), *Report by the Commission on the Measurement of Economic and Social Progress*, <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/118025/118123/Fitoussi+Commission+report>. [32]
- Stillman, S. and D. Maré (2009), “The Labour Market Adjustment of Immigrants in New Zealand”, No. 09-10, Motu Economic and Public Policy Research, Wellington. [58]
- Tella, R., R. MacCulloch and A. Oswald (2003), “The Macroeconomics of Happiness”, *Review of Economics and Statistics*, Vol. 85/4, pp. 809-827, <http://dx.doi.org/10.1162/003465303772815745>. [8]
- Traxler, F. (1995), “Farewell to labour market associations? Organized versus disorganized decentralization as a map for industrial relations”, in Crouch, C. and F. Traxler (eds.), *Organized industrial relations in Europe: What future?*, Aldershot, Avebury. [24]
- UNECE (2013), *Conference of European Statisticians Recommendations on Measuring Sustainable Development*, United Nations, [https://www.unece.org/publications/ces\\_sust\\_development.html](https://www.unece.org/publications/ces_sust_development.html). [33]
- UNU-IHDP and UNEP (2014), *Inclusive Wealth Report 2014. Measuring Progress towards Sustainability*, [http://www.ihdp.unu.edu/docs/Publications/Secretariat/Reports/SDMs/IWR\\_SDM\\_2014.pdf](http://www.ihdp.unu.edu/docs/Publications/Secretariat/Reports/SDMs/IWR_SDM_2014.pdf). [34]
- Ward, A., M. Zinni and P. Marianna (2018), “International productivity gaps: Are labour input measures comparable?”, *OECD Statistics Working Papers*, No. 2018/12, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/5b43c728-en>. [2]

Zachmann, G., G. Fredriksson and G. Claeys (2018), *The distributional effects of climate policies*, Brueghel, blueprint series Volume 28, [http://bruegel.org/wp-content/uploads/2018/11/Bruegel\\_Blueprint\\_28\\_final1.pdf](http://bruegel.org/wp-content/uploads/2018/11/Bruegel_Blueprint_28_final1.pdf). [49]



Études économiques de l'OCDE

## NOUVELLE-ZÉLANDE 2019 (VERSION ABRÉGÉE)

Le gouvernement de Nouvelle-Zélande applique une approche fondée sur le bien-être à la prise de décisions en matière d'action publique et sur le plan budgétaire, dans l'objectif d'améliorer le bien-être des Néo-Zélandais. Cette approche englobe l'ensemble de l'administration, certains organismes publics travaillant de concert pour atteindre les objectifs fixés en la matière, mettre l'accent sur les résultats au niveau intergénérationnel et adopter des indicateurs de résultats plus généraux. Ce nouvel axe prioritaire qu'est le bien-être est déployé au moyen de diverses actions : modification de la législation pour y intégrer la fixation d'objectifs de bien-être et obligation de rendre des comptes via la production de rapports ; élaboration de cadres d'évaluation et de séries d'indicateurs ; exploitation de données factuelles sur le bien-être pour éclairer le choix des priorités et des décisions budgétaires.

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : <https://doi.org/10.1787/c79319d8-fr>.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site [www.oecd-ilibrary.org](http://www.oecd-ilibrary.org) pour plus d'informations.

Volume 2019/15  
Juin 2019

éditionsOCDE  
[www.oecd.org/editions](http://www.oecd.org/editions)



ISSN 0304-3363  
ABONNEMENT 2019  
(18 NUMÉROS)

ISBN 978-92-64-38188-9



9 789264 381889